-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives – VTR

LUNDI, LE 5ième JOUR DE JANVIER 1976.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 5ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers:

BEAUDOIN Gilles GONEAU Fernand Antoine GAUTHIER ALARIE Léopold VALLIERES Gaston COLBERT Fernand LAFERTE Jean-Guy JULIEN Lionel

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption. Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 décembre 1975, ajournée et tenue le 23 décembre 1975 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 17 mars 1975, maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert.
- Amendement au règlement No. 191 Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 mars 1975.
- Amendement au règlement No. 191 Etablissement de nouvelles zones résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 2 juin 1975.
- Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- e) Règlement Taxe d'améliorations locales Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 9 septembre 1975, maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert.

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Amendement au règlement No. 191 Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 14 octobre 1975.
- h) Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 novembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert.
- Règlement établissant un régime d'assurance-salaires pour les employés de cadres et autres employés non syndiqués, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 décembre 1975.
- Amendement au règlement No. 386 pour prohiber la construction de stations de service et/ou d'ateliers de réparations d'automobiles dans la Zone CB-13, sect. 4, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 23 décembre 1975.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

1-76 Vente pour taxes. Adoption. Qu'il soit ordonné au greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique au bureau du Conseil, suivant la loi, les immeubles mentionnés au rapport du Trésorier de la Ville en date du 5 janvier 1976 et que le Trésorier de la Ville soit autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

2-76
Autor. demandée à la Comm.
Mun. du Qué.Enumération abrégée des nos cadastraux re:
vente pour taxes.
Adoption.

Que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes autorisé à demander à la Commission Municipale du Québec l'autorisation de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être mis en vente pour arrérages de taxes, le tout conformément à l'article 550 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

CONSIDERANT que la Classique Internationale de Canots de la Mauricie Inc., dans le cadre d'un Programme d'Initiative Locale, projette la création d'un secrétariat permanent en vue d'assurer le maintien de cet important événement touristique régional à caractère international;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accorde 3 - 76seil - re: par les présentes son entier appui au projet de la Classique Inter-Formation d'un nationale de Canots de la Mauricie Inc. et prie respectueusement Secrétariat per-les autorités concernées du Gouvernement du Québec de bien vouloir manent - Classi-y accorder une attention toute particulière.

que Internationale de Canots de la Mauricie Inc.

ADOPTE.

Istles Beaudoin

Adoption.

La séance est ensuite levée.

GB/ho

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 12ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers: Gilles BEAUDOIN **GONEAU** Fernand GAUTHIER Antoine ALARIE Léopold Gaston VALLIERES Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procèsverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 janvier 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 191 Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement du secteur du Séminaire, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 24 mars 1975.
- b) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- Règlement Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 9 septembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- e) Amendement au règlement No. 191 Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 14 octobre 1975.
- f) Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 3 novembre 1975.

g)

Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

Avis motion. Am. au règl. MEER et de 1'OPDQ.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 548-A, pour porter de \$200,000.00 à \$350,000.00 le montant du prêt provenant du Ministère d'Expansion Economique Régionale (Ottawa) et de l'Office additionnel de Planification et de Développement du Québec, pour travaux en voie de \$150,000. du d'exécution à l'usine de traitement d'eau et à diminuer de \$224,000.00 à \$74,000.00 le solde devant être financé au moyen d'un emprunt par émission d'obligations.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de janvier 1976.

Signé: Antoine Gauthier.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

4-76 Règl. 386-E, re: constr. stations d'essence et ateliers de répar. d'autom. prohibée zone CB-13, sect. 4.

Adoption.

Que le règlement No. 386-E, amendant le règlement No. 386-B pour défendre les stations d'essence et les ateliers de réparation d'automobiles dans la Zone CB-13, secteur 4, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

5-76 Règl. 589 re pour le personnel cadre de la Ville.

Adoption.

Que le règlement No. 589, établissant un régime d'assurance-salaire pour le personnel cadre permanent de la Ville de Troissurance-salai- Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

6-76 Compte rendu, 5/1/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 janvier 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

7-76 Dem. amendement à la Loi des Cités et Villes re:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie respectueusement l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec de bien vouloir autoriser un amendement à la Loi des Cités et Villes afin de permettre aux municipalités d'in-

employés des Commissions Industrielles. Adoption. clure les employés des Commissions Industrielles aux différents régimes d'avantages sociaux des employés municipaux.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que des bulletins soient remis à tous les employés municipaux contribuant au fonds de pension en vue de la désignation de deux (2) représentants sur le Comité du Fonds de Pension.

Cette proposition n'étant pas secondée, en conséquence:

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Tenue d'un
scrutin re:
élection de
2 représentants
des employés
de la Ville Comité du fds

de pension.

Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

- a) Qu'un scrutin secret soit et est par les présentes décrété pour l'élection de deux représentants des employés de la Ville et de deux substituts, conformément à l'article 14-01 paragraphe d) du règlement No. 461 établissant un régime de rentes pour les employés de la Ville de Trois-Rivières.
- b) Que tel scrutin sera tenu vendredi, le 16 janvier 1976, de 8 heures a.m. à 7 heures p.m., dans la salle publique du Conseil, à l'Hôtel de Ville.
- c) Qu'à cet effet, le Greffier de la Ville soit et est par les présentes autorisé à agir comme Président du scrutin, l'Assistant au Contentieux et Assistant-Greffier comme Secrétaire du scrutin qui pourra aussi être tenu en présence de toute autre personne jugée nécessaire et désignée comme telle.

ADOPTE.

M. le conseiller Lionel Julien se déclare contre le genre de procédure approuvée par le Conseil.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

9-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Bouillé Ajustage Mécanique	\$	6,000.00
J.C. Papillon Ltée		11,409.00
Massicotte & Fils		34,404.30
Canadian General Electric		18,165.00
Armand Roy & Fils Ltée	•	360.00
Caron, Gauthier, Grenier		49,500.00
Lajoie, Deshaies & Ass.		2,113.00
Bernard Tousignant & Fils		9,400.00
Entreprises Blouin Ltée		131.80
Roger Caron	•	88.00
Roger Provencher		21.90
Sawyer & Leblanc		135.00
Les Estimateurs Professionnels		3,200.00
S.E.C. Section Trois-Rivières		190.00
Pouliot, Guérard & Ass.		4,945.00

Moreau; Roy & Lambert \$	223.00
André Veillette	1,975.00
Me Marielle Baribeau	10.00
J. Bertrand	275.00
Robert Racine	112.00
Hydro-Québec	338.30
Nettoyeurs Modernes	359.45
" " "	291.20
Loisirs St-Louis Inc.	180.40
Loisirs St-Sacrement	781.60
Loisirs Notre-Dame de la Paix	781.60
Loisirs Ste-Marguerite	902.00
Loisirs Ste-Thérèse	481.00
Loisirs Des Vieilles Forges	360.70
Loisirs St-Jean de Brébeuf	661.40
Centre Landry	962.00
Loisirs Ste-Cécile	420.90
Loisirs St-Philippe	420.90
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	481.00
Loisirs Normanville	721.50
/Draveurs Inter-Cité	661.60
Loisirs St-Sacrement	150.00
Le Nouvelliste	676.00
TV St-Maurice Inc.	13.32
Marché St-Louis	31.11
Alvin Doucet	82.21
II II	20.80
Armand Allard	22.65
Réal Fleury	78.28
Allocations d'automobiles - Décembre 1975.	
Allocations d'automobiles - Décembre 1975.	
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville	129.40
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent	17.60
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville	
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent	17.60
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent	17.60 42.44
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent " Robert Rousseau	17.60 42.44 117.60
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent " Robert Rousseau Guy Roussel	17.60 42.44 117.60 156.40
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent " Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle " "	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent " Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle " " Yvon Poirier	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau """ Rosaire Francoeur	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau """ Rosaire Francoeur Romain Frigon	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau """ Rosaire Francoeur Romain Frigon Germain Déziel	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80 27.40
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau """ Rosaire Francoeur Romain Frigon Germain Déziel Gaston Desaulniers	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80 27.40 140.40
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau """ Rosaire Francoeur Romain Frigon Germain Déziel Gaston Desaulniers André Daviau	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80 27.40 140.40 134.20
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau """ Rosaire Francoeur Romain Frigon Germain Déziel Gaston Desaulniers André Daviau Gaston Boudreault	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80 27.40 140.40 134.20 240.20
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau """ Rosaire Francoeur Romain Frigon Germain Déziel Gaston Desaulniers André Daviau Gaston Boudreault Léo Bellerose	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80 27.40 140.40 134.20 240.20 224.80
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau """ Rosaire Francoeur Romain Frigon Germain Déziel Gaston Desaulniers André Daviau Gaston Boudreault Léo Bellerose Origène Bellemare	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80 27.40 140.40 134.20 240.20 224.80 20.80
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau "" Rosaire Francoeur Romain Frigon Germain Déziel Gaston Desaulniers André Daviau Gaston Boudreault Léo Bellerose Origène Bellemare Roland Bacon	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80 27.40 140.40 134.20 240.20 224.80 75.80
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau "" Rosaire Francoeur Romain Frigon Germain Déziel Gaston Desaulniers André Daviau Gaston Boudreault Léo Bellerose Origène Bellemare Roland Bacon Roger Rompré	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80 27.40 140.40 134.20 240.20 224.80 20.80 75.80 63.40
Allocations d'automobiles - Décembre 1975. André Verville Jacques St-Laurent """ Robert Rousseau Guy Roussel Yvon Ratelle """ Yvon Poirier Jean-Paul Poisson Rosaire Pouliot Fernand Pellerin Marcel Métivier J. Maurice Massicotte Roger Loisel Guy Larivière Roger Lefebvre¢ Anatole Houle Jean-Louis Goneau Gilles Grenier Fernand Gendron Maurice Galarneau "" Rosaire Francoeur Romain Frigon Germain Déziel Gaston Desaulniers André Daviau Gaston Boudreault Léo Bellerose Origène Bellemare Roland Bacon	17.60 42.44 117.60 156.40 86.40 15.00 26.00 23.80 157.20 145.20 108.40 129.40 145.00 92.60 23.60 180.00 71.40 18.20 101.20 140.60 20.00 54.00 32.80 27.40 140.40 134.20 240.20 224.80 75.80

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

10-76
Contrat Arno
Electrique
Ltée - trav.
éclairage de
rues par can.
souterraine.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel ARNO ELECTRIQUE LIMITEE, entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux d'éclairage de rues par canalisation souterraine, pour le prix de \$67,230.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par Les Consultants Pluritec Ltée.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

la séance est ensuite levée.

CREFFIER

GREFFIER

Files Beaudon-

GB/ho

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 19ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 janvier 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 191 Nouvelles zones résidentielles dans le territoire situé au prolongement
 du secteur du Séminaire,
 avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 24 mars 1975,
 maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- b) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.

 maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- Règlement Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 9 septembre 1975, maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.
- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- e)
 Amendement au règlement No. 191 Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 14 octobre 1975.
- Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 3 novembre 1975.

Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.

Avis motion.
Règl. - taux
de la taxe
spéciale
(Am. locale).

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour porter de \$5.00 à \$6.00 le taux de la taxe spéciale (amélioration locale) imposée pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de nivellement et fondation de rues, de pavage et d'éclairage par canalisation souterraine.

Lu en Conseil, ce 19ième jour de janvier 1976.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

11-76
Règl. 548-B,
re: prêt additionnel de
\$150,000. du
MEER et de
1'OPDQ.
Adoption.

Que le règlement No. 548-B, amendant le règlement No. 548-A pour porter de \$200,000.00 à \$350,000.00 le montant du prêt provenant du Ministère d'Expansion Economique Régionale (Ottawa) et de l'Office de Planification et de Développement du Québec, pour travaux en voie d'exécution à l'usine de traitement d'eau et à diminuer de \$224,000.00 à \$74,000.00 le solde devant être financé au moyen d'un emprunt par émission d'obligations, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

12-76 Compte rendu, 12/1/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 janvier 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

13-76
Demande à la
S.H.Q. - Prolonger période
rénovation
N.-Dame de la
Paix.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC de bien vouloir prolonger d'un an la période du programme de rénovation de la Zone Notre-Dame de la Paix, conformément à l'article 47 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le consciller Gaston Vallières

14-76 Comptes payés, décembre 1975. Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant total de \$4,905,736.24 compre-

nant les chèques, la finance et les paies du mois de décembre 1975 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

15-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.	\$	862.00
11 11		508.00
Arno Electrique		45,917.28
Inspectronic Ltée	•	2,015.62
Cirtech Inc.	٠.	6,489.29
Draveurs de Trois-Rivières		300.00
Ville de Trois-Rivières-Ouest	٠,	3,082.50
Centre Sportif Marcotte		4,034.92
Sawyer & Leblanc		141.50
NCR		214.50
Marché Victoria		129.91
Jean-Louis Levasseur		125.00
International City Management Assoc.		205.00
Fleuriste Laviolette		27.00
Association des Préposés à l'Outillage		10.00
11 11		10.00
Le Nouvelliste		122.00
Jacques Trudel		170.00
Hôpital Ste-Marie		2,310.00
Nettoyeurs Modernes		222.00
11 11		202.20
Flygt Canada Ltd		631.40
Poulin Distribution Enr.		1,096.80
Jean Alarie		2,078.58
Robert Corbeil		70.35
André Marcil	•	63.49
·		

Allocations d'automobiles - Décembre 1975:

Réjean Boucher	59.60
The state of the s	34.35
Roger Rompré	43.00
u u u	17.00
Jean Alarie	52.80
Roland Gagnon	92.80
Charles-Edouard Provencher	38.62
Réal Ayotte	120.20
Albert Morrissette	50.60
Gilles Pothier	23.20
Rosaire Pouliot	72.80

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

16-76
Composition
Que, conformément à l'article 14-01 paragraphe d) du rèdu Comité du glement No. 461 établissant un régime de rentes pour les employés de Régime de ren- la Ville de Trois-Rivières et à la suite du résultat du scrutin tenu tes de la Ville.le 16 janvier 1976 pour l'élection de deux (2) représentants et de Adoption.

deux (2) substituts des employés de la Ville sur le Comité du régime

de rentes en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil, le 12 janvier 1976, le Comité du régime de rentes soit et est par les présentes composé comme suit:

- a) M. le conseiller Lionel JULIEN, ou son délégué, M. le conseiller Léo THIBEAULT, agissant en qualité de représentant du Conseil et Président du Comité;
- b) M. Jacques CHARETTE, C.A., Gérant de la Ville, ou son délégué, M. Wilson O'Shaughnessy, Gérant-adjoint à l'administration, agissant en qualité de secrétaire du Comité;
- c) M. Lionel BELLEFEUILLE, Directeur du Personnel, ou son délégué, Me Jean Méthot, Chef du Contentieux;
- d) MM. Gaston LALIBERTE et Gilles GRENIER agissant comme représentants des employés de la Ville et MM. Léo SOUCY et Léo PAQUETTE comme substituts.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

17-76 Paiement des augmentations employés cadre et non syndiqués.

Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des augmentations de salaires mentionnées sur la liste annexée à la de salaires aux présente résolution pour en faire partie et devant être rétroactives à compter du ler janvier 1976.

> En acceptant cette nouvelle rémunération, les employés en question s'engagent à rembourser la Ville pour tout surcroit de rémunération qui pourra être décrété par la Régie des mesures antiinflationnistes du Québec.

> > ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 26ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers: Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procèsverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 janvier 1976 soit adopté.

ADOPTE.

- a) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du ll août 1975, maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.
- Règlement Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, pavage et éclairage à canalisation souterraine sur les rues Terrasse du Gouverneur, de l'Intendant et partie de Le Corbusier, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 9 septembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- c) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- d) Amendement au règlement No. 191 Commerces et marge de recul dans la Zone PD-15, secteur 1, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 14 octobre 1975.
- e) Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 novembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

Avis motion.
Am. règl. No.
386 - pour
créer Zone
CA-13, sect.2
comme résidentielle et
commerciale.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 386, pour créer la Zone CA-13, sect. 2 comme étant résidentielle et commerciale.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de janvier 1976.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

18-76
Règl. No.
191-30-W Nouvelles zones dans le
Secteur Les
Jardins Laviolette Inc.
Adoption.

Que le règlement No. 191-30-W, amendant le règlement No. 191 établissant dans le secteur "Les Jardins Laviolette Inc." des zones qui seront connues sous les dénominations de RA-16 sect. 5 et RA-16 sect. 6, en remplacement de la Zone RR-16 sect. 1, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

19-76
Règl. No.
25-i, taux
des taxes
d'améliorations

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 25-i, modifiant le règlement No. 25 en ce qui a trait aux taux des taxes d'améliorations locales, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil

d'améliorations adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

locales. Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

20-76 Compte rendu, 19/1/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 19 janvier 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

21-76
Approb. plan
subdiv. lots
180-365,
180-234-1 et
180-235-1, rue
Des Chenaux et
app. à M. Boumansour Jr.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 14 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 180, 180-234 et 180-235 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 180-365, 180-234-1 et 180-235-1 situés rue Des Chenaux et appartenant à M. Maurice Boumansour Jr.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

22 - 76Servitude acc. par M. Noël Leblanc, lot P.178-620 rage par can. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, notaire, par lequel M. Noël LEBLANC accorde à la Ville de Trois-Rivières, moyennant le prix de \$100.00 payable comptant, une servitude Système d'éclai-perpétuelle sur une partie du lot No. 178-620 (P.178-620) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, en vue de l'installasouterraine rue tion du maintien et de l'entretien d'un système d'éclairage par cana-Des Cyprès. lisation souterraine sur la rue Des Cyprès.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Construction de trottoirs. Adoption.

Que le Gérant-adjoint aux Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une longueur de 3,981.68 pieds et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

24-76 Dem. approb. du Serv. de Protection de l'Environnement - Travaux rues Le Corbusier, Terrasse de l'Intendant et du Gouverneur. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout dans les rues Le Corbusier, Terrasse de l'Intendant et du Gouverneur, tels que décrits par le règlement No. 584, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

25-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Canron Ltd	\$ 17 , 474.00
J.U. Houle	15,682.41
Les Tuyaux Vibrés	15,831.30
Fred Poliquin Ltée	2,869.37
Hôpital Ste-Marie	1,235.00
Cie Canadienne de Linge Inc.	209.65
Jules Héon	37.00
Jacques Lemire	30.00

Marché Victoria \$	6.38
Laviolette Auto Location	109.24
Le Nouvelliste	283.05
Léopold Pleau	143.00
Jacques Trudel	7.00
Télécommunication	110.00
	55.00
Association Can. des Loisirs et des Parcs	25.00
Nettoyeurs Modernes	200.00
n en	160.00
Loisirs des Vieilles Forges	50.00
	1,440.00
Loisirs St-Sacrement	920.00
Loisirs Ste-Thérèse	920.00
Loisirs Ste-Marguerite	920.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	920.00
Centre Landry	920.00
Loisirs Ste-Cécile	300.00
Loisirs St-Philippe	920.00
Loisirs Normanville	720.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	720.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix -	
Ecole Cardinal Roy	720.00
Parc Lambert	920.00
Assoc. des Arbitres de Hockey de la Mauricie	2,879.50
the state of the s	2,500.00

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Implantation d'un commerce d'épicerie dans la Zone N.-D. de la Paix. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie le Directeur du Service d'Urbanisme d'entreprendre les procédures nécessaires en vue d'un amendement au règlement No. 386 pour permettre l'implantation d'un commerce d'épicerie dans la Zone RD-13, sect. 1 située RD-13, sect. 1- dans le secteur de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

27-76 Bail location au Min. des visionnement, local - poste Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières Travaux Publics loue au MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT de la et de l'Appro- Province de Québec un local d'une superficie de 1,340 pieds carrés, situé à 1193 rue Laviolette, Trois-Rivières (Poste de Police No. 2), pour une période de quatre (4) ans, à compter du ler janvier 1975 jusde police No.2. qu'au 31 décembre 1978, moyennant le prix de \$4,020.00 par année, payable en versements mensuels, égaux et consécutifs de \$335.00, à compter du ler janvier 1976.

> Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

> > ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 9ième jour de février en l'an de notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN Fernand **GONE AU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Gaston VALLIERES Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 janvier 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975, maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.
- c) Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 novembre 1975.
- d) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975.

Avis motion. Zonage du Village des Forges. Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemb lée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges et pour permettre les usages ci-après déterminés:

a) Une zone comprenant le lot 230 situé au sud du Boulevard Tebbutt de même qu'une lisière de terrain de 500 pieds de profondeur longeant le boulevard Industriel du lot 230 au boulevard Raymond pour des fins commerciales et industrielles, à l'exclusion de carrières et de sablières.

ь) Une zone comprenant les lots 251 à 258 inclusivement, les lots 362 à 372 inclusivement pour des fins commerciales et industrielles, à l'exclusion de carrières et de sablières.

c) Une zone comprenant les lots 259 à P. 281 inclusivement pour des fins industrielles, à l'exclusion de carrières et de sablières. Une lisière de terrain de 200 pieds de profondeur longeant la partie ouest du boulevard St-Jean doit être exclue de cette zone et réservée pour des fins résidentielles et commerciales.

d) Une zone comprenant les lots 290 à 294 inclusivement, les lots P. 295 à P. 299 inclusivement, les lots 319 à 328 inclusivement, pour des fins industrielles, à l'exclusion de carrières et sablières. Une lisière de terrain de 200 pieds de profondeur longeant la partie ouest du boulevard St-Jean entre les lots 319 à 326 inclusivement doit être exclue de cette zone et réservée pour des fins résidentielles et commerciales.

e) Une zone comprenant le terrain entre la transquébécoise 55 et le boulevard St-Jean à partir de la hauteur du lot 242 jusqu'à la hauteur du lot No. 11 inclusivement pour des fins résidentielles et commerciales.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de février 1976.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Am. au règl. 31-C - Composition des mem- l'Exposition. bres de la Commission du Parc de l'Exposition.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 31-C, en ce qui a trait à la composition des membres de la Commission du Parc de

Lu en Conseil, ce 9ième jour de février 1976.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Am. au règl. No. 461 -Régime de rentes pour les employés de la Ville.

Emprunt.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 461 concernant le Régime de Rentes pour les employés de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de février 1976.

Signé: Lionel Julien.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une Avis motion. Règl. - Constr. probhaine assemblée un règlement décrétant la construction d'un égout d'un égout col- collecteur pluvial sur la rue Léger et dans le secteur Notre-Dame de la lecteur pluvial Paix, à compter du Boulevard Des Récollets jusqu'à la Rivière Milette et autorisant un emprunt pour en payer le coût. rue Léger -N.-D. de la Paix.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de février 1976.

Signé: Gaston Vallières.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

28 - 76

Règl. No. 584 - Travaux divers rue Le Corbusier,

du Gouverneur.

Que le règlement No. 584, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine sur une partie de la rue Le Corbusier, la Terrasse de l'Intendant et la Terrasse du Gouverneur Terr. de l'In- et autorisant un emprunt au montant de \$225,000.00 pour en payer le tendant et Terr.coût, soit adopté, tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Emprunt. Adoption. ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

29-76

Règl. No. 386-F - Zones commerciales et résidentiel- Conseil.

Que le règlement No. 386-F, amendant le règlement No. 386-B pour restreindre la zone RD-13, secteur 1 et créer la zone CA-13, secteur 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du

les - Sect. N.-Dame de la Paix. Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

30-76

Règl. No. Commerces et Zone PD-15.

Que le règlement No. 191-30-X, amendant le règlement No. 191 pour modifier la zone PD-15, secteur 1 et créer la zone CA-15, secteur 1, de façon à permettre le commerce dans cette dernière zone, marge de recul- soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

Les Jardins Laviolette. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

31-76 Compte rendu, 26/1/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 janvier 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

32 - 76Compte rendu, 3/2/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 3 février 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thi beault

33-76 Sign. plan et

livre de renvoi - Subdiv. 181-787. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 22 lots 181-786 et janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 181-786 et 181-787 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

34-76 Approb. plan subdiv. lots 181-786 et 181-787. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 181-786 et 181-787 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

35-76 Acte de corpar la Ville du Gouv. du Qué.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et rection - Pro- au nom de la Ville un acte de correction de la désignation de l'immeuble priétée achetée vendu par le GOUVERNEMENT DU QUEBEC à la Ville de Trois-Rivières, suivant un acte de vente passé devant Me Léo Leblanc, notaire, le 27 octobre 1975.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

> > ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

36 - 76Caractère légal de rue enlevé au lot 19-9-2. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, à prendre les procédures nécessaires au Service du Cadastre afin que le caractère légal de rue soit enlevé au lot 19-9-2 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

37 - 76Intervention de la Ville -Acte de servitude entre Somavrac Inc. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une intervention en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières donne son consentement à un acte de servitude en faveur de la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC (HYDRO-QUEBEC) rela-Hydro-Québec et tivement à l'installation de lignes de distribution d'énergie électrique sur une partie des lots 19-6 et 21-10 (Somavrac Inc.) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières et situés dans la zone industrielle

No. 1.

ADOPTE.

38-76
Contrat entre
la Ville et
la Société
d'Exploitation
des Loteries
et Courses du
Québec.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la SOCIETE D'EXPLOITATION DES LOTERIES ET COURSES DU QUEBEC et la Ville de Trois-Rivières, le Club de Courses Prévert, la Ville de Québec, le Connaught Park Jockey Club of Ottawa et le Richelieu Raceways Inc. relativement à l'organisation et l'opération d'un système de loterie appelé "Perfecta 6/36" pour la période comprise entre le ler janvier 1976 et le 31 décembre 1976, avec option de renouvellement d'année en année.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Comptes à payer, Que liste hebdoma- comptes suivants: daire.

Adoption.

39-76

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des vants:

Construction St-Maurice Ltée \$ 16,726.50 Club Richelieu Trois-Rivières 1,000.00 Robert Racine 112.00 Michel Mathieu 25.00 Fondation des Maladies du Coeur 35.00 Le Nouvelliste 210.70 B. Tousignant et Fils 319.00 Association des Bibliothécaires du Québec 30.00 /Association Sciences Techniques et Documentation 80.00 Marché Victoria 154.52 A.Q.T.L. 25.00 U.Q.T.R. 37.31 94.14 Alvin Doucet Guy-Paul Simard 222.51 Armand Allard 68.59 Matte Automobiles Inc. 131,506.00

Allocations d'automobiles - Janvier 1976:

Anatole Houle	199.20
Marc Latendresse	45.60
Gaston Boudreault	210.20
Alvin Doucet	109.40
Romain Frigon	48.20
Jean-Louis Goneau	60.00
Gilles Grenier	31.00
Guy Larivière	163.60
Jean-Maurice Massicotte	126.60
Marcel Métivier	55.00
Fernand Pellerin	70.20
Yvon Poirier	53.00
11 11	20.00
Jean-Paul Poisson	37.40
Rosaire Pouliot	206.80
Guv Roussel	156.60

André Laneuville	\$	14.40
Jean Méthot		137.31
Loisirs St-Jean de Brébeuf		540.00
Loisirs St-Sacrement		540.00
Centre Landry		540.00
Loisirs Normanville		540.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle		540.00
Loisirs St-Philippe	*	540.00
Loisirs Ste-Cécile	··· · •	300.00
Loisirs des Vieilles Forges		1,080.00
ti ti ti		50.00
Loisirs Ste-Thérèse		540.00
Loisirs Ste-Marguerite		540.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix		1,080.00
Michel Piché		152.00
Daniel Hubert	٠.	152.00
Mme Louise Laperrière		152.00
Marcel Dumont		152.00
Mme Cécile Anger	· .	152.00
Michelle Deschamps		152.00
Mme Jacqueline Charette		60.00
Andrée Duplessis		60.00
·		

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

40-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

·	
De L'Orme Construction	\$ 4,003.82
Dollard Construction	11,373.64
P.A. Gouin	1,245.22
Fonderie Grand'Mère	380.00
Industries Fortier Ltée	2,038.20
Canron Ltée	1,775.54
J.U. Houle	170.82
Fred Poliquin Ltée	1,042.55
Inspectronic Ltée	1,881.25
Laurentide Ready-Mix	16,480.00
Gaston Paillé	5,157.19
II II	1,886.52
Badeaux, Gosselin, Grenier Inc.	6,479.00
Marc Beauchamp Inc.	1,767.00
Bournival, Grenier et Harnois	4,123.00
Clément Carignan	1,178.00
Caron, Gauthier, Grenier	3,534.00
Roger Drainville	1,767.00
René Fugère	3,534.00
Jean Gravel & Ass.	1,178.00
Jean-Claude Grenier	1,178.00
Guy Guindon	589.00
Léonard Lampron Ass.	2,356.00
Gérard Lanteigne	2,945.00
Dave MacKay Inc.	2,356.00
Réal Mélançon	1,178.00
Claude Milette	1,178.00
Jean-Paul Montreuil	2,356.00
R. Ravary Ass.	589.00
Assurances Verrier et Mercure	2,356.00
B. Tousignant & Fils	6,497.00
Arthur Spénard	2,356.00
Lajoie, Deshaies & Ass. Inc.	53,479.00
najore, besnates a nss. the.	33,473.00

A.Q.T.E A.W.W.A.	\$	57.50
C.A.P.A.C.		7.00
Comité du Centre Notre-Dame de la Paix		350,00
Jean De Charette		46.00
11 11	•	122.00
Sawyer & Leblanc		141.50
Le Nouvelliste	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	184.90
Nettoyeurs Modernes		200.00
II II		156.25
Marathon Realty Co.		607.02
C.T.C.U.M.	15,	770.71

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

41-76 Chef du Contentieux autorisé à comparaître -Cause: Florent Beaumier. Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000132-76 des dossiers de la Cour Provenciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle FLORENT BEAUMIER est demandeur, et Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, depuis l'acquisition de l'Ile St-Quentin, a dépensé des sommes considérables en vue de son aménagement comme parc familial et site touristique;

ATTENDU que des dommages ont été causés à plusieurs reprises par l'érosion, suite à la crue des eaux et à l'amoncellement de glace;

ATTENDU qu'il serait recommandable que des mesures soient prises le plus tôt possible, afin de réduire les pertes subies chaque année et qui nuisent considérablement au développement de cet important lieu de loisirs;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Demande au député féd. M. C. ger Ile St-Quentin contre l'érosion. érosion.

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie respectueusement M. Claude G. LAJOIE, M.P., Député de Trois-Rivières à G. Lajoie - Etu-la Chambre des Communes, de bien vouloir intervenir auprès des autorités de pour proté- concernées du Gouvernement Fédéral, afin d'obtenir qu'une étude soit entreprise en vue de protéger l'Ile St-Quentin des dommages causés par

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

43-76 Comptes payés, janvier 1976. Adoption.

Que les comptes au montant total de \$1,355,998.12 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de janvier 1976 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Lauring Itales Beaudoin GREFFIER MAIRE

GB/ho

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 16ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire: Messieurs les Conseillers:

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston VALLIERES Fernand COLBERT LAFERTE Jean-Guy Lionel JULIEN

Procesverbal Adoption. IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 février 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975, maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.
- Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 novembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975,
 maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- Amendement au règlement No. 461 re: Régime de Rentes pour les employés de la Ville de Trois-Rivières, tavis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 9 février 1976.
- e) Amendement au règlement No. 4 re: construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.

Avis motion emprunt au fonds roulement achat prop. 575-579 DesForges Succ.Roy.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à engager son crédit aux fins de l'acquisition t et de la démolition de la propriété appartenant à la Succession R.A.R. Roy, située à 575-579 Des Forges et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce l6ième jour de février 1976.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion programme acquisition aménagement terrains (banque de terrains).

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement établissant - un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains au nord-ouest du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle.

> Lu en Conseil, ce lôième jour de février 1976 Signé: Lionel Julien.

Avis motion règ.emprunt const.égout collecteur pluvial rue Léger.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la construction d'un égout collecteur pluvial sur la rue Léger et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce l6ième jour de février 1976

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion règ.emprunt const.égout collecteur pluvial secteur N.D. Paix.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la construction d'égout collecteur pluvial dans le secteur Notre-Dame de la Paix, à compter du Boulevard DesRécollets jusqu'à la rivière Milette, et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

> Lu en Conseil, ce léième jour de février 1976 Signé: Gaston Vallières.

vis motion règ.emprunt ravaux au Colisée, Piste de courses édifice travaux publics et autres.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux au Colisée, la reconstruction du paddock
de la piste de courses, la réfection du tableau du pari
mutuel, la climatisation des bureaux à l'Edifice des Travaux Publics, la construction d'un abri au poste de pompage
sur la rue Tebbutt, la construction d'un enclos en béton
à l'Edifice des Travaux Publics et autorisant un emprunt
pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce l6ième jour de février 1976 Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion Amend.règ. 186 -déplacement voidans rues et places publiques.

Je donne avis par les présentes que je présentetures stat. Trai à une prochaine assemblée un règlement amendant le dans rues règlement No. 186 concernant le déplacement des véhicules stationnés dans les rues et places publiques de la Ville.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de février 1976

Signé: Lionel Julien.

Avis de motion village DesForges amend. règ.No. 191 Ptie lots 9 et 10.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le le règlement No. 191 pour créer de nouvelles zones destinées aux commerces, à l'habitation, aux institutions et aux parcs dans le secteur du Village des Forges délimité comme suit: la rivière St-Maurice, une partie des lots Nos 9 et 10, la limite séparative des lots Nos 9 et 10, l'emprise de la ligne de transmission de l'Hydro-Québec, l'axe central du boulevard St-Michel, les lots Nos 218, 217 et son prolongement jusqu'à la rivière St-Maurice.

> Lu en Conseil, ce l6ième jour de février 1976 Signé: Fernand Colbert.

Ħŧa.760. 31 - 0composition des membres Com. Parc Exposition.

Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 31-0, amendant le règlement No. 31-C en ce qui a trait à la composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

45 - 76Compte rendu du 9 fév.76 ratifié. PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 février 1976, soit reçu, adop-té et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

46-76 Approb. plan subd. lot 19-8-5 Place Boland Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 9 décembre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 19-8 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot 19-8-5 situé Place Boland dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

47-76
Maire
autorisé
signer plan
& livre
renvoi
subd.lot

19-8-5 Adoption. PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge Hamel, Arpenteurgéomètre, en date du 9 décembre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 19-8 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot 19-8-5 situé Place Boland dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

48-76
Acceptation
offre de
Les Entreprises Elkel Limitée achat terrain Place
Boland -zone
indust, No 1
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que l'offre de "LES ENTREPRISES ELKEL LIMITEE" relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot 19-8 (P.19-8) situé Place Boland dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 50,000 pieds carrés soit acceptée pour le prix de \$6,500.00.

La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

Vente
lots
23-174-2 et
23-172-2-4
à Centre
d'Outillage
et d'Estampage M.G.
Ltée
zone ind.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à CENTRE D'OUTILLAGE ET D'ESTAMPAGE M.G. LTEE, un emplacement connu et désigné comme étant les lots 23-174-2 et 23-172-2-4 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 36,970 pieds carrés, au prix de \$0.11 le pied carré et une partie du lot 23-174 du dit cadastre, contenant une superficie de 5,100 pieds carrés au prix de \$0.055 le pied carré, représentant une somme totale de \$4,347.20, payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie, et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

50-76

Requête au Lt-Gouv. création comité consultatif CONSIDERANT que depuis près d'un mois le gouvernement du Québec a fait connaître sa politique d'aide au transport urbain;

CONSIDERANT que le gouvernement dans cet énoncé déclare que la première responsabilité en matière de transport en

commun est du ressort municipal;

composé
de personnes élues
dans les municipalités
de T.R.,
T.R.Ouest et
Cap de la
Mad.
re:
cransport
en commun.
doption.

CONSIDERANT qu'il est dans le meilleur intérêt des contribuables et des usagers du transport en commun de la Ville de Trois-Rivières, que les autorités municipales assument leurs responsabilités dans ce nouveau rôle, de manière à assurer un contrôle efficace sur la nature et la qualité du service fourni;

CONSIDERANT qu'il est de l'intention du Gouvernement de privilégier les "Corporations intermunicipales de transport urbain" qui assumeront le rôle de gestionnaires du transport en commun;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis que pour être efficace et socialement rentable, la gestion du transport en commun pour les municipalités contiguës de Trois-Rivières-Ouest, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Sainte-Marthe, doit relever d'une seule et même autorité, et conséquemment, nous invitons les autres municipalités intéressées à faire front commun;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières représente une partie importante de ladite agglomération;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QU'une requête soit adressée au Lieutenant-gouverneur en Conseil pour demander la création d'un Comité consultatif composé de personnes élues dans chacune des municipalités concernées et susceptibles d'être impliquées ou desservies;

QUE copie de cette résolution soit aussi envoyée aux autorités provinciales concernées de même qu'aux municipalités impliquées.

ADOPTE.

51-76
Autorisation à
président
et sec.administ.
Com. Parc
Expo. signer
contrat
re: midway
976

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, sur recommandation de la COMMISSION DU PARC DE L'EXPOSITION, autorise par les présentes le Président et le Secrétaire-administrateur de la dite Commission à signer un contrat à intervenir avec la firme "AMUSEMENTS SPECTACULAIRES INC." filiale de "Salon du Commerce Inc." concernant l'opération du "midway" pendant la tenue de l'Exposition Régionale de l'année 1976, subordonnément à l'approbation du Chef du Contentieux municipal.

ADOPTE.

52-76 Maire autorisé signer

protocole

d'entente

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et le HAUT-COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS DU QUEBEC relativement

avec HautCommissariat Jeunesse, Loisirs
et Sports
du Québec
Activités
socio-culturelles
Adoption.

à la réalisation d'ateliers socio-culturels dirigés par le Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

53-76 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption. PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

	the second second
Guimond Electrique: \$ Télécon Trois-Rivières: Jean Banville:	24,069.83 1,825.00 886.00
Nettoyeurs Modernes:	400.00 320.00
Fréchette Auto Body:	50.00
Union Electric:	23.21
Armand Allard (cotisation 1976)	100.00
Le Nouvelliste:	295.50
	158.75
Ronald Dubé:	22.00
Jacques Trudel:	140.50
Jean-Paul Bérard, notaire:	2,300.00
Roger Caron:	88.00
B. Tousignant & Fils:	166.00
H.G. Gauthier:	20.00
Marché Victoria:	20.64
Marché St-Louis:	37.55
Restaurant Chez Louise:	43.05
Palais du Dragon:	29.97
Robert Corbeil:	74.26
André Gingras:	22.47
Hydro-Québec:	569.27
Girouard, Beaumier, Landry & Ass. avocats:	3,113.10
Jean-Charles Gaudreault:	48.00
Rock Lafrance:	20.40
Institut de Police de Nicolet:	50.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES -JANVIER 1976

Roland Bacon	77.60
Raoul Bellavance	
	15.00
(Transport des hommes)	10.00
Léo Bellerose	218.40
André Daviau	135.40
(Frais d'inscription)	15.00
Gaston Désaulniers	106.00
Germain Déziel	20.60
Rosaire Francoeur	53.00
Maurice Galarneau	118.80
(Transport des hommes)	20.00
Dany Hamel	
	16.50
Roger Loisel	197.00
Gilles Pothier	124.40
Yvon Ratelle	88.60
(Transport des hommes)	20.00

Jacques St-Laurent: André Verville: René Monfette: 35.20 108.20 32.99

ADOPTE.

54-76
Contrat
avec
Clermont
Dickner
(Westrex)
afficheur
alphanumérique
Piste de
Courses.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel M. CLERMONT DICKNER, faisant affaires sous les nom et raison sociale de WESTREX, s'engage à fournir à la Ville de Trois-Rivières l'équipement nécessaire en vue de mettre sur pied un système électronique pour commander l'afficheur alphanumérique installé à la Piste de Courses municipale de Trois-Rivières, pour le prix de \$13,844.00.

Le tout sujet aux clauses et données mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

55-76
Contrat
avec Gamma
Electronique Ltée
afficheur
alphanumérique re:
Piste de
Courses
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel GAMMA ELECTRONIQUE LTEE s'engage à fournir à la Ville de Trois-Rivières l'équipement nécessaire en vue de mettre sur pied un système électronique pour commander l'afficheur alphanumérique installé à la Piste de Courses municipale de Trois-Rivières, pour le prix de \$ 9,094.80.

Le tout sujet aux clauses et données mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

56-76

Journée du Patrimoine Trifluvien proclamée pour le 16 fév. 1976. Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la journée du 16 février 1976 soit et est par les présentes proclamée: "Journée du Patrimoine Trifluvien".

ADOPTE.

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Dennif Carring GREFFIER 6B+C1

Ielles Sequedom

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 23ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire: Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston VALLIERES Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 février 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 novembre 1975.
- c) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- Amendement au règlement No. 191 re: Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- e) Règlement établissant un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 16 février 1976.
- Règlement d'emprunt Construction d'un égout collecteur pluvial sur la rue Léger, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 16 février 1976.

g) Règlement d'emprunt pour travaux au Colisée, à la Piste de courses et autres, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 16 février 1976.

h) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.

Avis motion. Am. au règl. hiber stat. côté s.-ouest, rue Nicolas Perrot.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur le côté sud-ouest de la rue Nicolas 186 - Pour pro- Perrot, entre la rue Whitehead et le numéro civique 1775.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de février 1976.

Signé: Gaston Vallières.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Règl. No. 590, Acquisition et priété Succ. R.A. Roy. Emprunt fds de roulement. Adoption.

Que le règlement No. 590, autorisant le Conseil à engager son crédit aux fins de l'acquisition et de la démolition de la propriédémolition pro- té appartenant à la SUCCESSION R.A. ROY située à 575-579 Des Forges, et à emprunter une somme de \$26,500.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

58-76 Résol. d'emprunt au fds de roulement-Acquisition et priété Succ. R.A. Roy, re: règl. 590. Adoption.

Que pour procéder à l'acquisition et à la démolition de la propriété appartenant à la SUCCESSION R.A. ROY située à 575-579 Des Forges, autorisées par le règlement No. 590, il est résolu, conformément à l'entrée en vigueur du dit règlement, d'emprunter au fonds de rouledémolition pro- ment créé par le règlement No. 312, une somme de \$26,500.00. La dite somme de \$26,500.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le ler mai 1977 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

59-76 Règl. No. 591-Constr. égout pluvial Boul. Des Récollets. Emprunt. Adoption.

Que le règlement No. 591 (1976) décrétant la construction d'un collecteur d'égout pluvial sur le Boulevard Des Récollets, entre la rue Sévérin Ameau et le ponceau de la rivière Ste-Marguerite et autorisant un emprunt n'excédent pas \$425,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

60-76 Règl. No. 461-A - Régime de rentes pour les employés de la Ville. Adoption.

Que le règlement No. 461-A (1976) amendant le règlement No. 461 établissant un régime de rentes pour les employés de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

61-76 Règl. No. 186-Z-30 -Déplacement certains véhicules stationnés en contravention du présent règl. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-30 (1976) amendant le règlement No. 186 et autorisant la Police à déplacer certains véhicules stationnés en contravention du présent règlement, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Compte rendu, 16/2/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 février 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

63-76 Installation enrière Parc de l'Exposition rue De Calonne.

Adoption.

Que le Directeur de Police soit et est par les présentes seignes - Bar- autorisé à installer des enseignes indiquant les mots "Arrêt-Stop" à la sortie de la barrière du Parc de l'Exposition, rue De Calonne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

64-76 Construction de trottoirs. Adoption.

Que le Gérant-adjoint aux Travaux Publics soit autorisé à construire aux frais des propriétaires, des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une longueur de 5,083.72 pieds et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

65-76 Construction de chaîne de rue. Adoption.

Que le Gérant-adjoint aux Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, une chaîne de rue en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une longueur de 1,876.96 pieds et devant être payée par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces chaînes par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-F concernant les chaînes de rues.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

66-76 Approb. plan subdiv. lots 218-122 à 218-126 situés Michel et rue Monroe et app. à M. E. Langevin. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, Arpenteur-géomètre, en date du 6 décembre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 218 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les entre Boul. St- lots 218-122 à 218-126 inclusivement situés entre le Boulevard St-Michel et la rue Monroe et appartenant à M. Edouard Langevin.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

67-76 Approb. plan subdiv. lot 1-352, Boul. Des Forges et app. à Mme A. Marchand. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 14 juillet 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot No. 1-352 situé Boulevard Des Forges et appartenant à Mme Adonias MARCHAND.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

68-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

	•	
Clément Ricard	\$ 27,269.09	5
Dollard Construction	11,601.38	8
J.U. Houle	10,109.7	7
Les Industries Fortier Ltée	29,118.88	8
Canron Ltée	9,894.60	0
Equipement Sécurité Poulin	Ltée 841.2	7
P.E. Perreault Enrg.	51.00	0
Sawyer & Leblanc	384.00	0
Conseil Régional de Dév. de	la Région	
Administrative de TR. ((No. 4) 3,383.28	8
Ashrae Publications S. Dept	163.00	0
Jacques St-Laurent	49.85	5
H H	50.00	0
Jean-Louis Goneau	50.2	5
Réal Ayotte	110.80	0
Le Nouvelliste	726.70	0

Rousseau & Frères \$ 30.00 Charles-Edouard Provencher 46.94 Réjean Boucher 65.70 Rolland Gagnon 86.60

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

69-76 Contrat Infact Enrg.-Système électronique pour cheur alphanumérique, Piste de courses. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et M. Réal MENARD, faisant affaires sous les nom et raison sociale de INFACT ENRG., relativement à la mise sur pied et la mise commander affi- en opération d'un système électronique pour commander l'afficheur alphanumérique installé à la Piste de courses municipale de Trois-Rivières, pour le prix de \$2,500.00 payable \$100.00 par semaine à compter de la signature du contrat, jusqu'au 24 avril 1976 et la balance 30 jours après le premier programme de courses prévu le 25 avril 1976.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

70-76 Cession à la Ville par. 1'Off. Mun. d'Habitation, lot 167-144. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, le lot No. 167-144 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à charge de l'utiliser comme rue.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

· IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

71-76 Nouveaux tarifs pour la délivrance des documents, eff. 1/3/76. Adoption.

Que les nouveaux tarifs d'honoraires exigibles pour la délivrance des documents faisant partie des archives de la Ville de Trois-Rivières, établis par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Environnement, en vertu des articles 87 et 99 de la Loi des Cités et Villes, sont par les présentes approuvés, devant être effectifs à compter du ler mars 1976.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Helles Beaudour

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le ler jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire: Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston VALLIERES Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 février 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 novembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Amendement au règlement No. 191 re: Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- e) Règlement établissant un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 16 février 1976.
- Règlement d'emprunt Construction d'un égout collecteur pluvial sur la rue Léger, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 16 février 1976.

Règlement d'emprunt pour travaux au Colisée, à la g) W Piste de courses et autres, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 16 février 1976.

h) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.

Avis motion. pour prohiber stationnement sur certaines

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Règl. 186 am.- une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber le stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce ler jour de mars 1976.

Signé: Léopold Alarie.

Avis motion. sier, Terr. Gouverneur. Règl. emprunt.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Travaux divers june prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux rue Le Corbu- †d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine sur une partie de la rue Le de l'Intendant Corbusier, la Terrasse de l'Intendant et la Terrasse du Gouverneur et et Terr. du autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce ler jour de mars 1976.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion. fications au réseau d'aqueduc.

Emprunt.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Règlement tra- une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux vaux à l'usine de modifications, d'installation de certains équipements à l'usine de de traitement d'eau et de modifications au réseau de distribution d'aqued'eau et modi- duc et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce ler jour de mars 1976.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion. constr. de tation jumelées dans le secteur Le Corbusier.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une Règl. 191 am., prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour permettre la construction de maisons d'habitation jumelées dans le maisons d'habi- secteur Le Corbusier.

Lu en Conseil, ce ler jour de mars 1976.

Signé: Gaston Vallières.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

72-76 Compte rendu, 23/2/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 23 février 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

73-76
Services de
la firme Vézina, Fortier et
Ass. retenusPréparation
plans et devis
travaux à l'usine de traitement d'eau.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes M. Jacques Charette, C.A., Gérant Municipal, à retenir les services de la firme VEZINA, FORTIER & ASSOCIES, Ingénieursconseils, en vue de la préparation de plans et devis pour l'exécution de travaux à l'usine de traitement d'eau et décrits comme suit:

> a) Construction d'une chambre pour l'entreposage des contenants de chlore, au coût estimé de:

> > \$ 70,000.00

b) Installation d'un système pour l'application de silicate de soude et pour la production de silice activée, au coût estimé de:

\$ 36,000.00

c) Installation d'un PH mètre pour le contrôle de l'application de l'alun, au coût estimé de:

\$ 15,000.00

d) Installation de deux pompes avec compteur pour l'alimentation de soude caustique, au coût estimé de:

\$ 5,000.00

e) Installation d'un système automatique de purge des décanteurs proportionnel au débit d'eau traitée, au coût estimé de:

\$ 6,000.00

f) Amélioration du système de drainage des floculateurs à lame métallique et des décanteurs Degrémont, au coût estimé de:

\$ 11,000.00

g) Installation d'un système de ventilation dans la chambre d'entrée d'eau brute, au coût estimé de:

\$ <u>10,000.00</u>

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

74-76 Vente à Mme Audy Mailhot-Lots P.544 et P.545 -

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à Mme Marie-Paule AUDY MAILHOT un emplacement connu

Paroisse de la Visitation Pte du Lac. Dem. approb. de la Comm. Municipale. Adoption.

et désigné comme étant une partie des lots 544 et 545 (P.544 et P.545) du cadastre de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, pour le prix de \$1,559.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipales du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Bail location de M. A. Robichaud - Espace dans sa tour Boul. St-Michel re: Install. d'un pour la radiocommunication. Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières bue de M. André ROBICHAUD un espace dans sa tour située sur le terrain de M. Roger Baribeau donnant sur le Boulevard St-Michel, en vue de l'installation d'un "voting system" pour la radio-communication du service de la Police et des services municipaux. Le dit bail étant fait pour une pé-"Voting System" riode de cinq (5) ans, au prix de \$120.00 par année, payable au début de chaque année.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

76-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Hydro Mécanique	\$	151,503.86
Bouillé Ajustage Mécanique	Enr.	684.72
Armand Rou & Fils		495.00
Jean De Charette		147.50
Pouliot, Guérard, Ass.		865.00
American Public Works Ass.		35.00
Marcel Allaire		28.75
Fleuriste Laviolette		20.00
Hebdo de Trois-Rivières		100.00
Marché St-Louis		26.95
Marché Victoria		137.92
Rapid Bar B.Q.		40.50
Le Nouvelliste		316.05
N.C.R.		79.00
Roland Lemire		40.00
Ebacher & Massicotte		190.35
C.T.C.U.M.		15,432.87
Nettoyeurs Modernes	•	200.00
H. H		160.00
11 11		400.00
11 11		317.50
Lorraine Marcouiller	4*	32.00
Marius Cormier		60.00
Association des Arbiyres de	Hockey-Mauricie	2,500.00
Jean-Charles Gaudreault		48.00

Jean-Louis Levasseur	\$ 100.00
Pavillon Mgr St-Arnaud Inc.	20.00
Ass. des Handicapés de la Mauricie	1,100.00
Ass. des Expositions du Canada	800.00
Ass. des Expositions du Québec	65.00
International Ass. of Fairs Exposition	50.00
ARMA	45.00
Jean Alarie	102.20
Roger Rompré	54.80
, ii ii	20.00
Robert Rousseau	114.80

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

77-76 Acc. offre d'achat de M. Lionel Deshaies -Lot P.22 zone ind. No. 1. Adoption.

que l'offre de M. Lionel DESHAIES relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 22 (P.22) situé dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 27,500 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$4,125.00.

Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

78-76 Approb. plan subdiv. lots 26-111 et et app. à Mme L. Olivier Milot. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 9 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 26 et 27 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant Boul. D. Forges les lots 26-111 et 27-91 situés Boulevard Des Forges et appartenant à Mme Lucienne OLIVIER MILOT.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

79-76 Approb. plan subdiv. lots 194-81(rue), 194-82(rue), 194-83(rue), (Hydro-Québec) 194-84 (rue), (M.M. Grondin). Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 2 février 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 194-81 (rue), 194-82 (rue) et 194-83 (rue) appartenant à la Compagnie d'Electricité Shawinigan (HYDRO-QUEBEC) et le lot 194-84 (rue) appartenant à M. Martial GRONDIN.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

80-76 Approb. plan subdiv. lot 21-1, Boul. Des Forges et app. à M. R. Rathier. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 21 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 21 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot 21-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. René RATHIER.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

81 - 76Acc. plans install. col-"N.-D. de la Paix" -Dem. approb. des Serv. de Protection de 1. Environnement. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, ayant pris connaissance des plans et estimation préparés par le Service des lecteur pluvial Travaux Publics, pour l'installation du collecteur pluvial "Notre-Dame de la Paix", accepte ces plans et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

ATTENDU que la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et la Ville de Trois-Rivières ont l'opportunité de négocier un protocole d'entente en vue de la construction d'une piscine intérieure;

ATTENDU que ce projet conjoint rejoint une politique de mise en commun et de partage des institutions récréatives et sportives ¿au bénéfice de la population;

ATTENDU que ladite piscine serait construite dans l'optique d'un réseau d'équipements conformes aux recommandations du plan de développement des Loisirs de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Protocole d'entente avec la Comm. Scol. Rég. des V. Forges - re: construction d'une piscine intérieure. Adoption.

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte en Sprincipe le protocole d'entente annexé à la présente résolution en vue de la construction éventuelle d'une piscine intérieure située sur le grain de la polyvalente De La Salle dans les limites de la Ville de Trois-Rivières et appartenant à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges. Ce protocole d'entente demeure sujet à revision de tla part des deux parties en cause.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

83-76 a) Que le Cahier des charges préparé par le Ministère des Cahier des Affaires Culturelles du Québec, Direction du développement régional, charges du Min. des Aff. et la demande de subvention soient et sont par les présentes adoptés et que Son Honneur le Maire, ou en son absence M. le Maire suppléant Culturelles soit autorisé à les signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières. et dem. de subvention.

b) Que M. Alvin Doucet, Directeur du Service de la Récréation

et des Parcs, soit autorisé à agir comme interlocuteur officiel de la Ville de Trois-Rivières à l'égard du Ministère des Affaires Culturelles dans les cadres du cahier des charges ci-haut mentionné.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

84-76
Quittance et
mainlevée
d'hypothèques
en faveur de
Porteau Inc.
aff. les lots
178-95-2,
178-101-1
etc...
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne quittance et mainlevée d'hypothèques en faveur de PORTEAU INC. pour la somme de \$49,886.00 due à la Ville en vertu d'un acte de vente en date du 2 juin 1975, passé devant Me Jean De Charette, Notaire, enregistré sous le No. 296,628 et affectant les lots Nos 178-95-2, 178-101-1, 178-102-1, 178-103, 178-104, 178-105, 178-106, 178-107, 178-108, 178-109-1, 178-110, 178-111, 178-112, 178-113-2, 178-114-2, 178-115-2, 178-116, 178-117, 178-118, 178-119-1, 178-120-1 et 178-121-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et contenant une superficie de 99,772 pieds carrés.

Par la présente, la Ville de Trois-Rivières consent à la vente des dits lots par PORTEAU INC. à PAUL PERRAULT CONSTRUCTION LTEE.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

85-76
Jeux Olympiques Internationaux Montréal Reconnaissance aux athlètes trifluviens.
Adoption.

Qu'en vue de commémorer la tenue des Jeux Olympiques Internationaux qui se dérouleront à Montréal en juillet 1976, la Ville de Trois-Rivières honore, chaque année, d'une façon particulière, l'athlète féminin et masculin, amateurs résidant à Trois-Rivières, et qui se seront signalés lors de la présentation de diverses disciplines sportives.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

GB/ho

MAIRE

Julo Jul wow

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 8ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire suppléant: Messieurs les conseillers: Jean-Guy LAFERTE
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Fernand COLBERT
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procèsverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le ler mars 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 novembre 1975.
- c) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Amendement au règlement No. 191 re: Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- e) Règlement établissant un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 16 février 1976.
- Règlement d'emprunt pour travaux au Colisée, à la Piste de courses et autres,
 avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 16 février 1976,
 maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

g) Amendement au règlement No. 4 - Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.

Amendement au règlement No. 186 pour prohiber le h) stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du ler mars 1976.

Avis motion. Règl. 191 am.-Constr. de maisons d'habitation jumelées dans la Zone CC.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour permettre la construction de maisons d'habitation jumelées dans la Zone CC délimitée par la rivière St-Maurice, par une ligne passant approximativement dans le prolongement de l'axe du Boulevard Des Récollets, par la limite nord des lignes de transmission de l'Hydro-Québec (au sud de la rue Des Chenaux), par une ligne passant de la limite nord des lignes de l'Hydro-Québec à la rivière St-Maurice, en passant par l'axe central d'une partie de la rue Le Corbusier.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de mars 1976.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion. re: Constr. d'une piscine intérieure terrain de la polyvalente De la Salle. Adoption.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Règl. d'emprunt une prochaine assemblée un règlement décrétant la construction d'une piscine intérieure sur le terrain de la polyvalente De La Salle et autorisant un emprunt sur obligations au montant de \$200,000.00 remboursable sur une période de 20 ans en vue de couvrir le coût des intérêts pendant la période de construction et jusque deux (2) ans après, ainsi qu'un emprunt temporaire au montant de \$767,000.00 pour financer le coût des travaux.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de mars 1976.

Signé: Léopold Alarie.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

86 - 76Procès-verbal du Greffier - Règl. No. 591. Adoption.

Adoption.

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 591 (1976) tenue à l'Hôtel de Ville les 3 et 4 mars 1976, soit adopté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 584 décrétant l'exécution de tra-Règl. 584 vaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et Travaux rue Le d'éclairage à canalisation souterraine sur une partie de la rue Le Cor-Terr. de l'In- busier, la Terrasse de l'Intendant et la Terrasse du Gouverneur et autotendant et Terr.risant un emprunt au montant de \$290,000.00 pour en payer le coût, du Gouverneur. soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil. Emprunt.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

88-76 Règl. 592 -Collecteur d'égout pluvial rue Léger. Emprunt. Adoption.

Que le règlement No. 592, décrétant la construction d'un collecteur d'égout pluvial sur la rue Léger et autorisant un emprunt n'excédant pas \$658,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

89 - 76Règl. 593 -Travaux à l'usine de traitement d'eau - Modiseau d'aqueduc.

Emprunt. Adoption.

Que le règlement No. 593, décrétant l'exécution de travaux de modification et d'installation de certains équipements à l'usine de traitement d'eau et de modification au réseau de distribution d'aqueduc et autorisant un emprunt au montant de \$325,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les fication au ré- membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

90-76 Compte rendu, ler/3/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le ler mars 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

91 - 76Requête - forciation "L'Ensemble". Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son mation en asso- approbation à la requête de Mmes Henriette St-Pierre, Suzanne Beaumont, Madeleine Nadeau, Suzanne Comtois, Sylvie Gervais, Francine Bettez Bilodeau, Monique St-Amant Jacob, MM. Bobby Veillette et André Bilodeau désirant se former en association sous le nom de "L'ENSEMBLE", conformément au Chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

92-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

> Laurentide Ready-Mix L.B. Néon Inc. Le Nouvelliste Ronald Dubé

\$ 16,480.00 100.00 322.75 3.00

Jacques Trudel	\$	160.00
Roger Provencher		53.85
Marcel Métivier		44.80
Anatole Houle		195.60
Gaston Boudreault		192.60
Mme Guy Roussel		255.50

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

93-76 Comptes payés, février 1976. Adoption.

Que les comptes au montant total de \$1,497,971.76 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de février 1976 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

94-76
Approb. plans
égout collecteur "Léger"Dem. approb.
des Serv. de
Protection de
1'Environnement.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution des travaux de construction d'un égout collecteur pluvial sur la rue Léger, tels que décrits dans le règlement No. 592, accepte les plans et devis préparés par le Service des Travaux Publics et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

GB/ho

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 15ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. Le Maire suppléant: Messieurs les conseillers: Jean-Guy LAFERTE
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIÈRES
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 8 mars 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement d'emprunt Travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 novembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueducet d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Amendement au règlement No. 191 re: Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- e) Règlement établissant un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 16 février 1976.

- f)
 Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- g) Amendement au Règlement No. 191 pour permettre la construction de maisons jumelées dans la zone CC. Avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 8 mars 1976.

Avis de motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai Résol.No.82-76 à une prochaine assemblée, une résolution pour rescinder à rescinder. La résolution No. 82-76, adoptée par le Conseil le 8 mars 1976, concernant la signature d'un protocole d'entente en vue de la construction d'une piscine intérieure.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de mars 1976.

Signé: Lionel Julien.

Avis de motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai Règl. No.186 à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement circulation No. 186, pour prohiber la circulation des motocyclettes sur des motos. Le territoire de la Ville après 11:00 heures P-M, sauf sur Prohiber. certaines artères principales.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de mars 1976.

Signé: Gaston Vallières.

Avis de motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai Règl. No.35 à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement règlementationNo. 35 concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité de la viande. publique, pour règlementer la composition du boeuf haché,

l'installation de thermomètres dans les chambres froides, la date de fabrication des produits, la hauteur des tablettes dans les épiceries-boucheries et le transport de la viande.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de mars 1976.

Signé: Léopold Alarie.

Avis de motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai Taxe d'amé- à une prochaine réunion un règlement amendant le règlement lioration lo- No. 25, en ce qui a trait aux terrains qui seront assujet-cale. tis à la taxe d'amélioration locale et également en ce qui a trait aux taux des taxes d'améliorations locales.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de mars 1976.

Signé: Gaston Vallières.

Règ.d'emprunt.

De donne avis par les présentes que je présenterai Travaux colisée, à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécupiste de courses, tion de travaux au Colisée, la reconstruction du paddock de la piste de courses, la construction d'une écurie, la imes réfection du tableau du pari-mutuel, la climatisation des bureaux à l'Edifice des Travaux Publics, la construction d'un abri au poste de pompage sur la rue Tebbutt, la construction d'un enclos en béton à l'édifice des Travaux Publics et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de mars 1976.

Signé: Gaston Vallières.

95 - 76Regl.No.594 Piscine intérieure.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 594, décrétant la construction d'une piscine intérieure sur le terrain de la polyvalente De La Salle et autorisant un emprunt sur obligations au montant de \$200,000.00 remboursable sur une période de 20 ans en vue de couvrir le coût des intérêts pendant la période de construction et jusque deux (2) ans après, ainsi qu'un emprunt temporaire au montant de \$767,000.00 pour financer le coût des travaux, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

96-76 Regl.No.186-Z-31 Station.prohiber, certaines rues.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 186-Z-31 amendant le règlement, No. 186, pour prohiber le stationnement sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

97 - 76Compte rendu. séance 8 mars 1976.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 8 mars 1976, soit reçu adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

98-76
Approbation
Plan dubd.
lot 22-50 rue
Médéric Dufres-

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par Monsieur Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 10 février 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 22 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 22-50 situé sur la rue Médéric Dufresne et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

99-76
Maire autorisé, signé
plan et livre
renvoi.
Lot 22-50

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire, ou en son absence Monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plans et livres de renvoi préparés par Monsieur Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 10 février 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 22 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot 22-50 situé sur la rue Médéric Dufresne et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

100-76 Construction Piscine intérieure. ATTENDU que, la Ville de Trois-Rivières désire participer à la construction d'une piscine intérieure de vingt-cinq (25) mètres, quatre (4) corridors, à la poly-valente de La Salle, en collaboration avec la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, le tout conformément aux exigences du Ministère de l'Education du Québec;

ATTENDU que, la Ville de Trois-Rivières pourra être appelée à financer le coût total de ce projet et jusqu'à concurrence d'un montant de \$767,000.00 qui lui sera remboursé par la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges le ou vers le ler avril 1979, la Ville devant assumer ellemême le coût des intérêts et du financement;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'un protocole d'entente relatif à la construction et à l'utilisation d'une piscine intérieure, telle que mentionnée au préambule de la présente résolution, soit préparé, signé par les parties en cause et approuvé par le Ministre de l'Education et le Ministre des Affaires Municipales du Québec, avant de procéder à la préparation des esquisses du projet.

101-76
Autori.Gouv.
du Québec,
Travaux C.
Culturel.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes le Gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du Ministère des Travaux Publics et de l'approvisionnement, à procéder par voie d'appel d'offres publiques en vue de l'exécution de travaux d'aménagement au Centre Culturel de Trois-Rivières, pour l'utilisation par le Conservatoire de Musique.

ADOPTE.

102-76 Comptes à Payer.

PROPOSE PAR: M. le conseilder Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

### C214	des comptes suivants:	re paremen
Entrée de service - Place Boland Malbeuf Equipement: 2 tracteurs CASE Equipement Sécurité Poulin: 2 adapteurs Vallée Maintenance: Vérification et réparation sur computer de pompe - Police Ben Vanasse Inc.: Achat de bois et massonite Nettoyeurs Modernes: Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse André Marcil: Remboursement de petite-caisse Armand Allard: Remboursement de petite-caisse Armand Allard: Remboursement de petite-caisse Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) P.A. Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A. Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	Clément Ricard et Fils:	• •
Malbeuf Equipement: 2 tracteurs CASE Equipement Sécurité Poulin: 2 adapteurs Vallée Maintenance: Vérification et réparation sur computer de pompe - Police Ben Vanasse Inc.: Achat de bois et massonite Nettoyeurs Modernes: Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Poste nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Poste nos.5 (200.00 200.00 200.00 Entretien - Poste nos.6 (200.00 200		\$ 4 600 00
2 tracteurs CASE Equipement Sécurité Poulin: 2 adapteurs Vallée Maintenance: Vérification et réparation sur computer de pompe - Police Ben Vanasse Inc.: Achat de bois et massonite Nettoyeurs Modernes: Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse André Marcil: Remboursement de petite-caisse André Gingras: Remboursement de petite-caisse Armand Allard: Remboursement de petite-caisse Armand Egendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1994 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		Ψ +,000,00
Equipement Sécurité Poulin: 2 adapteurs Vallée Maintenance: Vérification et réparation sur computer de pompe - Police Ben Vanasse Inc.: Achat de bois et massonite Nettoyeurs Modernes: Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 160.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,000lvres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse 179.32 André Marcil: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) 268.20 A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) 51.00 P.A. Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		29.766.39
Vallée Maintenance: Vérification et réparation sur computer de pompe - Police Ben Vanasse Inc.: Achat de bois et massonite Nétroyeurs Modernes: Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 160.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) 268.20 A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) 71.00 P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) 51.00 Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 151.00 Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 15.20 Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 15.20		23,700.03
Vallée Maintenance: Vérification et réparation sur computer de pompe - Police Ben Vanasse Inc.: Achat de bois et massonite Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 160.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie 951.06 Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse 179.32 André Marcil: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 78 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) 268.20 A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) 374.10 P.A. Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		118.75
pompe - Police Ben Vanasse Inc.: Achat de bois et massonite Nettoyeurs Modernes: Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 160.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,000lvres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie 951.06 Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse 179.32 André Marcil: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		220,70
pompe - Police Ben Vanasse Inc.: Achat de bois et massonite Nettoyeurs Modernes: Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 160.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,000lvres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie 951.06 Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse 179.32 André Marcil: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	Vérification et réparation sur computer de	
Achat de bois et massonite Nettoyeurs Modernes: Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 160.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie 951.06 Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse 179.32 André Marcil: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) 268.20 A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) 374.10 P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 51.00 Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 115.20 Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	pompe - Police	35.25
Nettoyeurs Modernes: Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 160.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie 951.06 Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse 179.32 André Marcil: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) 268.20 A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) 374.10 P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) 51.00 Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 115.20 Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		
Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00 Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 160.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie 951.06 Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse 179.32 André Marcil: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) 268.20 A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) 374.10 P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) 51.00 Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 115.20 Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	Achat de bois et massonite	104.72
Entretien - Postes nos.2 et 3 (du 23 au 28 février 1976) 160.00 Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) 16,721.35 Remise de dépôt en garantie 951.06 Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse 179.32 André Marcil: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) 268.20 A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) 374.10 P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) 51.00 Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 115.20 Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
février 1976) Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) Remise de dépôt en garantie Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse Armand Allard: Remboursement de petite-caisse Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	Entretien - Poste no.1 (du 23 au 28 février 1976) 200.00
Mich-O-Tomobiles: Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) Remise de dépôt en garantie Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse André Marcil: Remboursement de petite-caisse Armand Allard: Remboursement de petite-caisse André Gingras: Remboursement de petite-caisse André Gingras: Remboursement de petite-caisse Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		
Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres) Remise de dépôt en garantie Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse André Marcil: Remboursement de petite-caisse Armand Allard: Remboursement de petite-caisse Armand Gingras: Remboursement de petite-caisse Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		160.00
Remise de dépôt en garantie Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse André Marcil: Remboursement de petite-caisse Armand Allard: Remboursement de petite-caisse André Gingras: Remboursement de petite-caisse Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		
Guy-Paul Simard: Remboursement de petite-caisse André Marcil: Remboursement de petite-caisse Armand Allard: Remboursement de petite-caisse Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 115.20 Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30)	Achat de camion - Modèle 1975 (27,0001vres)	
Remboursement de petite-caisse André Marcil: Remboursement de petite-caisse Armand Allard: Remboursement de petite-caisse Remboursement de petite-caisse André Gingras: Remboursement de petite-caisse Remboursement de petite-caisse Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	Remise de depot en garantie	951.06
André Marcil: Remboursement de petite-caisse 66.64 Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) 268.20 A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) 374.10 P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) 51.00 Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 115.20 Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 115.20		·
Armand Allard: Remboursement de petite-caisse Remboursement de petite-caisse André Gingras: Remboursement de petite-caisse Remboursement de petite-caisse Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		179.32
Armand Allard: Remboursement de petite-caisse 65.37 André Gingras: Remboursement de petite-caisse 28.98 Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) 268.20 A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) 374.10 P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) 51.00 Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 115.20 Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) 115.20		
Remboursement de petite-caisse André Gingras: Remboursement de petite-caisse Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		66.64
André Gingras: Remboursement de petite-caisse Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		65 07
Remboursement de petite-caisse Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		65.37
Armand Legendre: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		20 00
Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour:	Armand Legendre:	20.90
1975 (894 X \$0.30) A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30)		
A. Laferté: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30)	1975 (894 X \$0.30)	268.20
1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		200.20
1975 (1,247 X \$0.30) P.A.Gouin: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	Commission sur vente de licences de bicyclettes	
Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (170 X \$0.30) Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	1975 (1,247 X \$0.30)	374.10
Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		*
Armand Gagné: Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	Commission sur vente de licences de bicyclettes	
Commission sur vente de licences de bicyclettes 1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	1975 (170 X \$0.30)	51.00
1975 (384 X \$0.30) Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes		
Claude Dufour: Commission sur vente de licences de bicyclettes	Commission sur vente de licences de bicyclettes	
Commission sur vente de licences de bicyclettes		115.20
1075 (000 11 40 00)		
	1975 (883 X \$0.30)	001: 00
201.00	Roger Caron:	264.90
Examens médicaux - Février 1976 88200		22200

Jean-Charles Gaudreault: Entretien de salle après location - 21 février	•
· Carrier and the contract of	48.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix:	
Surveillance et entretien de patinoires - 3e et	
dernier versement - Parc Lambert et Ecole Cardinal	
Roy - Entente S.D.L.	1,080.00
Loisirs St-Sacrement:	
Surveillance et entretien de patinoire - 3e et	yan
dernier versement - Entente S.D.L.	540.00
Loisirs des Vieilles Forges:	
Surveillance et entretien de patinoires - 3e et	
dernier versement - Parc Isabeau et Ecole St-Michel	
Entente S.D.L.	1,080.00
Loisirs Ste-Thérèse:	
Surveillance et entretien de patinoire - 3e et	
dernier versement - Entente S.D.L.	540.00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Surveillance et entretien de patinoire - 3e et	5.4 4.
dernier versement - Entente S.D.L.	540.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf:	
Surveillance et entretien de patinoire - 3e et dernier versement - Entente S.D.L.	5 110 00
Centre Landry:	540.00
Surveillance et entretien de patinoire - 3e et	
dernier versement - Entente S.D.L.	EUO 00
Loisirs Ste-Cécile:	540.00
Surveillance et entretien de patinoire - 3e et	
dernier versement - Entente S.D.L.	200.00
Loisirs St-Philippe:	200.00
Surveillance et entretien de patinoire - 3e et	
dernier versement - Entente S.D.L.	540.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle:	0.0.00
Surveillance et entretien de patinoire - 3e et	
dernier versement - Entente S.D.L.	540.00
Loisirs de Normanville:	
Surveillance et entretien de patinoire - 3e et	
dernier versement - Entente S.D.L.	540.00
Loisirs des Vieilles Forges:	
Entretien de la salle - Mars 1976	50.00
Louise Laperrière:	
Animation - Atelier de macramé - ler et 2e ver-	
sementsEntente S.D.L.	152.00
Pierre Gélinas:	
Animation - Atelier de Théâtre - ler et 2e	•
versements - Entente S.D.L.	120.00
Odile Dugré:	
Animation - Atelier de tapisserie - ler et 2e	
versements - Entente S.D.L.	160.00
Lorraine Dubois: Animation - Atelier de peinture - ler et 2e	
versements Entente S.D.L.	110.00
Michel Deschamps:	112.00
Animation - Atelier de ballet-jazz et de fol-	
klore- ler et 2e versements - Entente S.D.L.	208.00
Margot Bourassa:	200.00
Animation - Atelier de tapisserie - ler et 2e	
versements - Entente S.D.L.	160.00

102-76	Charles-Edouard Provencher - 255.8 milles	\$ 51.16
	Dany Hamel - 41 milles (à \$0.15)	6.15
Alloc.Automob.	Roland Gagnon - 405 milles	81.00
•	Réjean Boucher - 363.5 milles	72.70
	Réal Ayotte - 544 milles	108.80
	Jean-Paul Poisson - 202 milles	40.40
•	Guy Roussel - 759 milles	151.80
	Robert Rousseau - 569 milles	113.80
	Yvon Ratelle - 392 milles	78.40
	Transport des hommes	20.00
	Gilles Pothier - 622 milles	124.40
	Yvon Poirier - 271 milles	54.20
	Fernand Pellerin - 701 milles	140.20
	Gilles Grenier - 178 milles	35.60
	Maurice Massicotte - 671 milles	134.20
•	Roger Loisel - 990 milles	198.00
	Guy Larivière - 729 milles	145.80
	Jean-Louis Goneau - 455 milles	91.00
	Fernand Gendron - 581 milles	116,20
	Romain Frigon - 248 milles	49.60
	Rosaire Francoeur - 255 milles	51.00
	Jean-Paul Duguay - 48 milles	9.60
	Alvin Doucet - 209 milles	41.80
	Germain Déziel - 63 milles	12.60
	Gaston Desaulniers- 626 milles	125.20
	André Daviau - 643 milles	128.60
	Léo Bellerose - 1,063 milles	212.60
	Raoul Bellavance - 128 milles	25.60
	Transport des hommes	15.00
	Maurice Galarneau - 589 milles	117.80
	Transport des hommes	20.00
	Billet d'infraction	5.00
•	Jean-Paul Dorion - 400 milles	80.00
e .	Jacques St-Laurent - 167 milles	33.40
• •	Remboursement de petite-caisse	59.52
	Origène Bellemare - 73 milles	14.60
	Frais d'inscription - Association des Constructeurs	
	de Routes	15.00
	ADOPTE.	

103-76 Coût construction trottoirs et chaînes.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que, conformément à un rapport du Trésorier de la Ville, en date du 8 mars 1976, le coût de construction des trottoirs neufs pour l'année 1975, soit établi à \$9.66 la verge carrée et à \$4.55 le pied linéaire pour les chaînes de rues.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

GB/hl

FFIER

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 22ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers: Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Jean-Guy LAFERTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procèsverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 mars 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- b) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges,
 avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 16 février 1976,
 maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- e) Amendement au règlement No. 191 Pour permettre la construction de maisons jumelées dans la Zone CC, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 8 mars 1976.

Avis motion. Règl. d'emprunt - ElarJe donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement d'emprunt pour défrayer les coûts d'acquisition et de démolition de propriétés en vue de l'élargissement

gissement rue Des Forges et autres rues secteur Hertel, réaménagement inters. Ste-Marie et Bonaven-

ture.

d'une partie de la rue Des Forges, de l'élargissement de rues et de terrains de stationnement dans le secteur Hertel et pour le réaménagement de l'intersection Ste-Marie et Bonaventure.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de mars 1976.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion. Règl. d'emprunt - achat équip. pour le Serv. des T. Publics.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour défrayer le coût d'achat de machineries et d'équipements pour le Service des Travaux Pumachineries et blics de la Ville.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de mars 1976.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Les Plateaux Verts.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une Règl. am. règl. prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 afin 191 - Nouvelles de créer de nouvelles zones résidentielles dans le secteur appelé "LES PLATEAUX VERTS".

Lu en Conseil, ce 22ième jour de mars 1976.

Signé: Antoine Gauthier.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

104 - 76Procès-verbaux du Greffier, règl. 584, 592 et 593. Adoption.

Que les procès-verbaux du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos 584, 592 et 593 tenue à l'Hôtel de Ville, les 17 et 18 mars 1976, soient adoptés.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

105-76 Résolution No. piscine intérieure rescindée. Adoption.

Que la résolution No. 82-76, adoptée par le Conseil le 82-76 - constr. ler mars 1976, concernant la signature d'un protocole d'entente en vue de la construction d'une piscine intérieure, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

106-76 Règl. 596 -Travaux au Colisée, à la Piste de Courfice des T. Publics. Emprunt. Adoption.

Que le règlement No. 596 décrétant l'exécution de travaux au Colisée, la reconstruction du paddock de la piste de courses, la construction d'une écurie, la réfection du tableau du pari-mutuel, la climatisation des bureaux à l'Edifice des Travaux Publics, la ses et à l'Edi- construction d'un abri au poste de pompage sur la rue Tebbutt, la construction d'un enclos en béton à l'Edifice des Travaux Publics et autorisant un emprunt au montant de \$586, 00.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

107-76 Règl. 597 quisition de

Que le règlement No. 597, établissant un programme d'ac-Programme d'ac- quisition et d'aménagement de terrains au nord-ouest du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle, soit adopté tel que lu et soumis à tous

secteur St-Jean Baptiste de la

les membres du Conseil.

ADOPTE.

Salle. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

108-76

Règl. 25-J, Que le règlement No. 25-J, modifiant le règlement No. 25 terrains assu- en ce qui a trait aux terrains qui seront assujettis à la taxe d'améjettis à la lioration locale et également en ce qui a trait aux taux des taxes taxe d'am. loca-d'améliorations locales, soit adopté tel que lu et soumis à tous les les - taux membres du Conseil.

de la taxe. Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

109-76 Règl. 35-B, de la viande. Adoption.

Que le règlement No. 35-B, modifiant le règlement No. 35 règlementation en ce qui a trait aux normes de fabrication des viandes, à la manutention, aux chambres froides, aux tablettes et aux dates de fabrication des produits, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

110-76 Règl. No. 186-Z-32 -Circulation des motocyclettes. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-32, amendant le règlement No. 186 en ce qui a trait à la circulation des motocyclettes sur une partie du territoire de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

111-76 Compte rendu, 15/3/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 15 mars 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

112-76 Approb. plan subdiv. lot 15-15-3. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, 15-15-3, en date du 12 février 1976, montrant la subdivision d'une partie du zone ind. No. 1.lot 15-15 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot 15-15-3 situé dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

113-76 Autor. sign. plan et livre de renvoi subdiv. lot 15-15-3, Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 12 février 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 15-15 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot 15-15-3 situé dans zone ind. No.1. la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

ATTENDU que le Pont Duplessis, entre Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine, a présentement seize (16) lampadaires sans éclairage sur un total de vingt-sept (27);

ATTENDU que l'éclairage du Pont Duplessis relève de la responsabilité du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que les fonctionnaires du Ministère sont d'avis que les fils des dits lampadaires doivent être remplacés, sans quoi les réparations et l'éclairage ne durent pas;

CONSIDERANT que le Pont Duplessis est l'endroit où il y a le plus de collisions véhiculaires à chaque mois dans toute la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDERANT qu'il est prouvé que le mauvais éclairage est un facteur conributoire aux collisions véhiculaires; et par conséquent, aux dommages matériels et ralentissement de la circulation, sans parler du risque des pertes de vie;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Dem. au Ministère des Tr. du Québec plaintes concernant mauvais éclairage Adoption.

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières, réuni en séance régulière, sur la recommandation du Directeur de Police et d'Incendie de la Ville de Trois-Rivières, prie instamment les autorités du Ministère des Transports du Québec de prendre sans tarder toutes les mesures nécessaires pour fournir un éclairage adéquat sur le Pont Duplessis, reliant les Villes de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, Pont Duplessis. et absorbant une très grande quantité de circulation quotidienne de véhicules et de piétons, en tant que partie de la Route Nationale No. 138.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

115-76 Retro-cession à la Corp. Episcopale Catholique Romaine, ptie rue De l'Evêque-Vente lots: P.1672-1, P.1669 et lot 1671. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel la Ville retro-cède à la CORPORATION EPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE TROIS-RIVIERES, l'assiette d'une partie de la rue De l'Evêque étant une partie du lot 2317 et le lot 1623-3 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 comptant, en vertu duquel également, la Ville vend à ladite CORPORATION EPISCOPALE, les emplacements connus et désignés comme étant a) une partie du lot No. 1672-1, b) une partie du lot 1669 et c) le lot 1671 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de \$31,170.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

116 - 76Contrat achat B.D.T. Inc., 58 totalisa≎ me de contrôle paris - courses. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat d'achat sous seing privé par lequel la Ville achète de la compagnie B.D.T. INC., 58 totalisateurs (machines teurs et systè- à mutuel) avec, en plus, le système de contrôle de la compilation des paris, pour un montant de \$100,000.00 reporté sur deux ans et autres compilation des considérations contenues au contrat qui vient d'être lu au Conseil.

> Que la somme de \$50,000.00 soit prélevée annuellement sur les budgets 1976 et 1977 de la Ville, à même les revenus de location de la Piste de courses, pour payer lesdits équipements.

La présente vente devra être soumise à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PARE M. le conseiller Fernand Goneau

117-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Yvan Godin	\$ 1,360.00
Daniel Villemure	133.00
Ronald Dubé	12.00
H.G. Gauthier	40.00
Nettoyeurs Modernes	200.00
11 11	157.50
J.C. Papillon	300.00
Robert Racine	112.00
Armand Roy & Fils	140.00
Le Nouvelliste	43.00
Hebdo de Trois-Rivières	79.20
Institut de Police du Québec	75.00
Association des Arbitres de Hockey	2,500.00

Jean-Charles Goudreault	\$ 48.00
Théâtre Equilibre Inc.	500.00
Restaurant Aux Copains	37.45
Alvin Doucet	165.31
Guy-Paul Simard	98.49
11	33.19
René Monfette	148.12
11 ,11	242.25
Alvin Doucet	107.00
Réal Fleury	69.90

Allocations d'automobiles - février 1976:

André VErville			103.80
Rosaire Pouliot			189.00
Roland Bacon	• •		112.00
Jean Alarie		100	84.20
Roger Rompré			45.80
II II			 20.00
Clément St-Cyr			24.00

ADOPTE .

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

118-76 Vente par la Succ. R.A. Roy - lots 627-2 et 628-2. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J. Cyprien Sawyer, Notaire, en vertu duquel la SUCCESSION R.A. ROY vend à la Ville de Trois-Rivières un immeuble connu et désigné comme étant les lots 627-2 et 628-2 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de \$23,500.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

119-76 Vente à Les Entreprises Elkel Ltée, lot 19-8-5, Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à LES ENTREPRISES ELKEL LIMITEE un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 5 de la resubdivision officielle du zone ind. No.1. lot numéro 8 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 19 (19-8-5) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 50,121 pieds carrés, à \$0.13 le pi. car. pour un total de \$6,515.73 payable comptant.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

120-76
Règl. 595 Travaux dans
le prolongement du secteur Isabeau.
Emprunt.
Adoption.

Que le règlement No. 595, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement du secteur Isabeau et autorisant un emprunt au montant de \$895,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

Helles Beaudoin

La séance est ensuite levée.

GB/ho

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 29ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers: Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Jean-Guy LAFERTE

Procèsverbal.

Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 22 mars 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- b) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- c) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976, maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.
- d) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975, maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.
- e) Règlement d'emprunt Acquisition et démolition de propriétés re: élargissement d'une partie de la rue Des Forges, élargissement de rues et aménagement de terrains de stationnement dans le secteur Hertel et arrondissement de l'intersection Ste-Marie-Bonaventure, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 22 mars 1976.
- f)

 Règlement d'emprunt Achat de machinerie et d'équipement pour le Service des travaux publics,
 avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
 à la séance du 22 mars 1976.

g) Amendement au règlement No. 191 - Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts". avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,

à la séance du 22 mars 1976.

Avis motion. Rémunération annuelle du Maire et des Conseillers.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour fixer la rémunération an-nuelle du Maire et des Conseillers de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de mars 1976.

Signé: Fernand Goneau.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

121-76 Procès-verbal du Greffier - règl. 594. Adoption.

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 594, tenue à l'Hôtel de Ville, les 24 et 25 mars 1976, soit adopté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

122 - 76Règl. 191-51, busier. Adoption.

Que le règlement No. 191-51, amendant le règlement No. 191 établissant dans le secteur adjacent à la rue Le Corbusier, déjà zoné RB-1, sect. 15, sous l'appellation de Zone "CC", une nouvelle zone qui sera appelée secteur Le Cor- Zone RB-1, secteur 15, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

123-76 Compte rendu, 22/3/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 22 mars 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

124-76 Vente à M. Guy Richard lot 1120-296. Dem. approb. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Guy RICHARD le lot No. 296 de la subdivision officielle du lot No. 1120 (1120-296) du cadastre offi-Comm. Municipa- ciel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 7,896 le. pieds carrés, pour le prix de \$0.25 le pied carré, représentant une somme de \$1,974.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec, conformément à l'article 26 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Approb. plan subdiv. lots 196-46 à 196-81 et 198-76 app. à M. E. Hamelin,

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 15 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 196, 198 et 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 196-45 et 198-75 appartenant à la Ville de Trois-Rivières, 196-46 à 196-81 inclusivement, 198-76 à 198-114 inclusivement et 199-100 à 199-139 inclusivement, appartenant à M. Etienne HAMELIN secteur Isabeau.et situés dans le prolongement du secteur Isabeau.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 29 mars 1976, a donné son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 15 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 196, 198 et 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les rues portant les numéros 196-78, 196-80 et 196-81, 198-76, 198-77 et 198-80, 199-101 et 199-102 ont une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

126-76 Dem. approb. Mun. - plan subdiv. rues de moins de 66 pieds. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite resdu Min. des Af. pectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne les rues cihaut mentionnées, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

127-76 Comptes à payer, Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dollard Construction	\$ 35,430.24
Fred Poliquin	634.20
Canron Ltée	5,183.65
Industries Fortier Ltée	18,521.24
Clément Ricard	11,831.41
J.U. Houle Ltée	895.01
Guimond Electrique	77,783.22
C.T.C.U.M.	14,250.33

270.00

LUNDI, LE 29ième JOUR DE MARS 1976.

Laboratoires de Cons	struction	Inc.	•	\$	395.00
" #	**	11			341.34
••					582.75
Michel Mathieu					63.80
Jules Héon					17.00
Rodrigue Lemire					20.00
Yvon Doucet		* * *			255.00
André Veillette					255.00
Jacques Marquis					687.50
C.A.P.A.C.					14.25
Fédération des Centi	res Cultu	rels			50.00
Nettoyeurs Modernes					200.00
' 11 11	,				160.00
Hebdo de Trois-Rivie	ères				96.00
Le Nouvel Lib					48.00
Service de Gestion 1		lle			52.80
St-Maurice Aéro Club)		•	•	390.00
Marché Victoria			•		20.64
Claude Cabana					304.00
Lorraine Dubois	•				112.00
Pierre Gélinas					48.00
Mme Johanne R. Merci	ier				112.00
Robert Corbeil					69.71
René Monfette		*			260.92
Henri-Paul Durand					11.60
			· _		
ler versement - opén		clubs	sportifs		
re: Subvention du H.	.C.J.L.A.				
Barla de Chi Maret Co			• • •		070 00
Ecole de Ski Mont-Ca					270.00
Ecole de Ski (Jean I	-			-	270.00
Zone de Ski Mauricie	3			1	,260.00
Ecole de Boxe	7:44 m				270.00
Ligue Junior Inter-C			Dankara -1:	_	630.00
Pavillon Mgr St-Arna	and Tuc	RODert	bastarache	e	270.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite par les présentes du HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS DU QUEBEC, le versement d'une subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux équipements de loisirs, en vue de la mise en oeuvre et de la réalisation des projets suivants:

Pavillon Mgr St-Arnaud Inc.-Daniel Sarrazin

- a) Réaménagement du système de glace artificielle au Colisée et remplacement des bandes.
- b) Aménagement d'une bâtisse de service au Parc Lambert.
- c) Aménagement d'une piscine au Parc Pie Xll.
- d) Aménagement de sentiers plein-air aux parcs Pie Xll et Lambert.
- e) Réaménagement du système de lumières au parc Albert Gaucher.

ADOPTE.

128-76
Demande de
subvention
au Haut Comm.
à la Jeunesse,
aux Loisirs
et aux Sports
du Qué. réalisation de
divers projets.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

129-76 Corrections apportées au règl. 594 re: Constr. d'une piscine intérieure. Adoption.

Que le règlement No. 594, décrétant la construction d'une piscine intérieure, adopté par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 15 mars 1976, soit et est par les présentes modifié comme suit:

a) En changeant l'article l par le suivant:

"ART. 1.- La Ville de Trois-Rivières es t autorisée à dépenser la somme de \$200,000.00 aux fins d'acquitter sa part contributive dans la construction d'une piscine intérieure de 25 mètres, 4 corridors et ce, conformément à une entente avec la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges. Pour se procurer cette somme, la Ville est également autorisée à emprunter ladite somme de \$200,000.00 au moyen d'une émission d'obligations remboursable sur une période de 20 ans."

b) En retranchant les articles 12 et 14 du dit règlement.

ADOPTE .

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières désire participer à la construction d'une piscine intérieure de 25 mètres, quatre (4) corridors, en collaboration avec la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et conformément aux exigences du Ministère de l'Education du Québec;

ATTENDU que le coût total de la construction de la dite piscine est estimé à la somme de \$767,000.00 et que la Ville de Trois-Rivières devra procéder par voie d'emprunt temporaire pour financer le coût de ces travaux;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

130 - 76Emprunt temporaire de \$767,000. re: constr. d'une piscine intérieure. Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes autorisée à emprunter temporairement la somme de \$767,000.00 au taux d'intérêt en vigueur pour financer le coût de construction de la piscine intérieure mentionnée au préambule de la présente résolution; cette somme devant être remboursée par la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges deux (2) ans après la fin de la construction de la dite piscine, soit le ou vers le ler avril 1979.

Le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

131-76 Achat de M. André Veillette lot P.222, Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de M. André VEILLETTE un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lct No. 222 zone ind. No.2. (P.222) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 15,000 pieds carrés, pour le prix de \$1,975.00 payable

comptant, aux fins de l'agrandissement de la Zone industrielle No. 2.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

132-76 Achat de M. Yvon Doucet, lot P.222, Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Yvon Zone ind. No.2. DOUCET un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 222 (P.222) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 15,000 pieds carrés, pour le prix de \$1,975.00 payable comptant, aux fins de l'agrandissement de la Zone industrielle No. 2.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

> > ADOPTE.

Hilles Beaudoin

La séance est ensuite levée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 5ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers: Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Antoine GAUTHIER
Léopold ALARIE
Gaston VALLIERES
Fernand COLBERT

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Proces-verbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 mars 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975 maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- c)
 Amendement au règlement No. 191- Zonage du Village des Forges,
 avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 16 février 1976.
- d) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- Règlement d'emprunt Acquisition et démolition de propriétés re: élargissement d'une partie de la rue Des Forges, élargissement de rues et aménagement de terrains de stationnement dans le secteur Hertel et arrondissement de l'intersection Ste-Marie-Bonaventure, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 22 mars 1976.
- Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976.

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai à Règl. d'emprunt-une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de tra-Travaux d'élar- vaux d'élargissement et de réaménagement de rues, de pavage en béton gissement de bitumineux, de traversées de conduits électriques, d'installation de rues, etc... feux de circulation et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 5ième jour d'avril 1976.

Signé: Fernand Goneau.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

133-76
Procès-verbaux du
Greffier Règl. 595 et
596.
Adoption.

Que les procès-verbaux de l'Assistant-Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos 595 et 596, tenue à l'Hôtel de Ville, les 31 mars et ler avril 1976, soient adoptés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

134-76
Règl. 599 Achat de machineries et
d'équipements,
Serv. des T.
Publics.
Adoption.

Que le règlement No. 599, décrétant l'achat de machineries et équipements pour le Service des Travaux Publics et autorisant un emprunt au montant de \$220,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

135-76 Compte rendu, 29/3/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 29 mars 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

136-76
Approb. plans
travaux parc
Isabeau Dem. approb.
des Services
de Protection
de l'Environn.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout dans le parc ISABEAU, tel que décrit par le règlement No. 595, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de co règlement et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

137-76 Approb. plans subdiv. lots 170-136 et 171-199 -Les Jardins Laviolette Inc. TE INC. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 170 et 171 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 170-136 et 171-199 appartenant à LES JARDINS LAVIOLET-170-145 111-216-Suivant Service du Cadastre-Dossile no. 20984 de Rayer Gelinar.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

138-76 Sign. plan et livre renvoi - subdiv. lots 196-45 et 198-75 app. à la Ville -196-46 à 196-81..... app. à M. E. Hamelin secteur Isabeau. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 15 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 196, 198 et 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 196-45 et 198-75 appartenant à la Ville de Trois-Rivières, 196-46 à 196-81 inclusivement, 198-76 à 198-114 inclusivement et 199-100 à 199-139 inclusivement, appartenant à M. Etienne HAMELIN et situés dans le prolongement du secteur ISABEAU.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Quittance et pothèques en faveur de M. Michel Lacoursière - lots 181-773, 181-774 et 181-778. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et mainlevée d'hy- au nom de la Ville de Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèques préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Michel LACOURSIERE pour toutes sommes dues à la Ville en vertu d'un acte de vente en date du 12 septembre 1975 affectant les lots 181-773, 181-774 et 181-778, passé devant Me François St-Arnaud, Notaire, et enregistré sous le numéro 298-713.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

140-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Guy-Paul Simard		\$ 141.88
Andor Ltée		120.00
Robert Buist		25.00
Roland Lemire		9.00
Jean-Louis Levasseur		100.00
Palais du Dragon	,	32.65
Mme Maurice Quessy		9.80
Marché St-Louis		61.95

Régie des Loteries Studio St-Cyr Antonio Girard Jacques St-Laurent	et Courses du C	uébec \$	680.00 9.95 21.00 70.61
Comité de Loisirs			50.00
Le Nouvel Lib			45.00 261.00
Service de Gestion	Industrialla		50.60
Jacques Trudel	Industrierre		15.00
Francine Généreux			27.00
Nettoyeurs Modernes			200.00
ii ii			160.00
Pitney Bowes	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		63.00
Hôpital Ste-Marie			35.20
Assoc. Educative et	Récréative des	Aveugles	250.00
U.Q.T.R.			10.36
Lucien Rouette	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *		127.20
Anatole Houle		,	210.80
ii ii			44.75
Réal Ayotte			143.20
n ji			5.25
Denis Martin	•		20.20

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

141-76
Services MM.
Bigué et Lord,
Architectes,
retenus - re:
Programme d'amélioration de
quartiers secteur Hertel.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières retient les services professionnels de MM. Michel BIGUE et Marcel LORD, Architectes, représentés par M. Michel BIGUE, consultant, pour l'exécution des travaux faisant l'objet du programme d'amélioration de quartiers, pour le secteur HERTEL, tels que mentionnés au dit contrat et plus amplement décrits aux devis.

ADOPTE.

ATTENDU que suivant la Loi de l'Evaluation foncière, le Conseil doit nommer les membres du bureau de revision;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE le bureau de revision des plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1976 soit composé comme suit:

Me Jules PROVENCHER, C.R., Juge de la Cour Municipale, président du Bureau de Revision;

- M. Maurice LAMIRANDE, Greffier de la Cour Municipale, secrétaire du Bureau de Revision;
- M. Maurice LANGLOIS, Ing., vice-président du Bureau de Revision;
- L'Ingénieur de la Ville ou son représentant, membre du Bureau de Revision;

Nomination des membres du bureau de revision des plaintes au rôle d'évaluation 1976. Adoption.

M. Pierre LACOURSIERE, Ing., membre suppléant pour M. Maurice Langlois.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

June Contract

MAIRE

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le l2ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN Fernand **GONE AU** Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston **VALLIERES** Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 avril 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975 maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- d) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- Règlement d'emprunt Acquisition et démolition de propriétés Elargissement d'une partie de la rue Des Forges, élargissement de rues et aménagement de terrains de stationnement dans le secteur Hertel et arrondissement de l'intersection Ste-Marie-Bonaventure, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 22 mars 1976.
- Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976.

g)

Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976.

Avis motion. Règl. No. 13 am. noms à certaines rues.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, pour donner des noms à pour donner des certaines rues.

Lu en Conseil, ce l2ième jour d'avril 1976.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion. 186-Z-32 -Circ. des motocyclettes.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Règl. pour une prochaine assemblée un règlement pour modifier le règlement No. modifier règl. 186-Z-32 concernant la circulation des motocyclettes.

Lu en Conseil, ce 12ième jour d'avril 1976.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion. Résol. pour rescinder rés. 3/11/75 approb. plan
subdiv. lot 207.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une ↓ prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution No. 428-75 adoptée le 3 novembre 1975 concernant l'approbation du plan de subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce l2ième jour d'avril 1976.

Signé: Fernand Colbert.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

143-76 Procès-verbal du Greffier -Règl. 191-51. Adoption.

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 191-51, tenue à l'Hôtel de Ville, les 7 et 8 avril 1976, soit adopté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

144-76 Règl. No. 600. Emprunt -Elargissement de rues, pavage, etc... Adoption.

Que le règlement No. 600, décrétant l'exécution de travaux d'élargissement et de réaménagement de rues, de pavage en béton bitumineux, de traversées de conduits électriques, d'installation de feux de circulation et autorisant un emprunt au montant de \$372,100.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

145-76
Règl. No. 592Egout pluvial
rue Léger Ajouter article 3-A.
Adoption.

Que le règlement No. 592, décrétant la construction d'un collecteur d'égout pluvial sur la rue Léger, adopté par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 8 mars 1976, soit et est par les présentes modifié en ajoutant après l'article 3 dudit règlement l'article suivant:

"ART. 3-A. - Le Conseil est autorisé à dépenser la somme de \$658,000.00 pour les fins du présent règlement, et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par émission d'obligations jusqu'à concurrence du même montant."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

146-76 Compte rendu, 5/4/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 avril 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

147-76
Approb. plan
subdiv. lot
210-10, Boul.
Des Forges app.
à M. G. Bourassa.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 18 novembre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 210-10 situé Boulevard DES FORGES et appartenant à M. Gaston BOU-RASSA.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

148-76 Comptes payés, mars 1976. Adoption.

Que les comptes au montant total de \$1,453,781.65 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de mars 1976 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

149-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Labrecque, Vézina & Ass.

\$ 4,071.05

Yvon Fournier Ltée Association des Archivistes du Québec Roger Caron Ligue Sécurité du Québec Sawyer, Leblanc & Leblanc Nettoyeurs Modernes Enr.	\$ 275.00 25.00 220.00 36.00 235.00 200.00 160.00
Marché Victoria Inc. Pierre Désilets Ateliers Sirois Ltée Cité de Shawinigan	116.58 160.00 92.96 150.00
Le Nouvel Lib Hebdo de Trois-Rivières Service de Gestion Industrielle Photo Pierre Wibaut	46.50 36.00 77.00 7.50
Jules Héon Roger Provencher Jacques Trudel Ronald Dubé	30.00 63.50 128.00 15.50
Gamma Electronique Ltée Jean Alarie Armand Allard René Monfette	2,728.30 542.51 22.54 255.25
François Lahaye Guy-Paul Simard Allocations d'automobiles - Mars 1976:	30.37 158.75
Roger Paillé Roland Bacon Gaston Boudreault Fernand Gendron Guy Larivière Jean-Maurice Massicotte	10.20 115.00 213.00 141.60 195.60 102.20
Marcel Métivier Fernand Pellerin Gilles Pothier Rosaire Pouliot Roger Rompré """	75.00 172.60 133.40 201.20 75.00 23.00
Guy Roussel André Verville Jean-Paul Duguay Yvon Poirier Germain Déziel Jean-Louis Goneau Roger Loisel	153.80 115.80 5.80 57.20 22.28 81.60 213.80
Rosaire Francoeur Léo Bellerose Robert Rousseau Gaston Desaulniers	55.00 213.60 129.40 151.20 58.43
Roger Baril Raoul Bellavance	29.40 37.00 10.00
André Daviau Jacques St-Laurent Yvon Ratelle	153.00 40.10 65.40 15.00
Jean-Paul Poisson Gilles Grenier Maurice Galarneau	46.80 38.20 142.20 25.00
Romain Frigon Réjean Boucher	 39.20 53.20

Jean-Paul Dorion \$	71.50
Alvin Doucet	56.50
Roger Montplaisir	40.50
Bernard Beaubien	61.50
François Langlois	25.45
Jean-Charles Gaudreault	48.00
Les Casteliers	175.00
Association Récréative de Normanville	89.30
Association Récréative St-JBaptiste de la S.	56.25
Association Sportive St-Philippe	42.20
Association Sportive Ste-Cécile	43.20
Centre Landry	104.40
Loisirs St-Jean de Brébeuf	86.30
Draveurs Inter-Cité	65.30
Loisirs Notre-Dane de la Paix	60.40
Loisirs St-Louis	20.10
Loisirs Ste-Marguerite	111.30
Loisirs Ste-Thérèse	49.25
Loisirs St-Sacrement	96.40
Loisirs des Vieilles Forges	90.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

150-76 Approb. plan subdiv. lots 207-17 et 207-18, rue Tebbutt app. à M. R. Langevin. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, Arpenteur-géomètre, en date du 19 août 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-17 et 207-18 situés rue TEBBUTT et appartenant à M. Raymond LANGEVIN.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE.

151-76 Demande faite des Aigles Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avise par à la Direction les présentes la direction des Aigles de Trois-Rivières et celle des Reds de Cincinnati qu'il désire que les amateurs de baseball de Troisde T.-Rivières. Rivières obtiennent justice et à ces fins il demande:

- a) Lorsqu'une équipe de l'extérieur rencontre les Aigles avec un frappeur désigné dans son alignement, les Aigles devraient aussi avoir le même privilège.
- b) Qu'en vue de rendre justice à tous les spectateurs, ainsi qu'aux joueurs, les équipes en présence se disputent un match sur un pied d'égalité, évitant ainsi de donner un caractère d'exhibition à la joute, et ce, pour le plus grand bien du baseball et de la ligue

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

152-76
Nomination de
Me Jean Lamy
comme Greffier
de la Ville.
Adoption.

Que Me Jean LAMY, B.A., LL.L., Assistant au Contentieux et Assistant-Greffier, soit et est par les présentes nommé en qualité de GREFFIER de la Ville de Trois-Rivières à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTE.

153-76
Nomination de
M. Georges
Beaumier comme
Conseil au
Greffier.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que, suite à la nomination de Me Jean Lamy en qualité de Greffier de la Ville, M. Georges BEAUMIER soit et est par les présentes nommé au poste de CONSEIL AU GREFFIER, tout en conservant les devoirs et attributions définis par la Loi des Cités et Villes, la Charte de la Ville et les règlements municipaux et se rapportant à la fonction de Greffier.

ADOPTE.

Tilles Beaudoin

La séance est ensuite levée.

GB/ho

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 26ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Léopold .	ALARIE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procèsverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 avril 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975.
- c) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- d) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- e)
 Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts",
 avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
 à la séance du 22 mars 1976.
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

154-76 Procès-verbal du Greffier, règl. 599. Adoption.

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 599, tenue à l'Hôtel de Ville, les 13 et 14 avril 1976, soit adopté.

ADOPTE.

155-76 Procès-verbal du Conseil au Greffier, règl. 600.

Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal du Conseil au Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 600, tenue à l'Hôtel de Ville, les 21 et 22 avril 1976, soit adopté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

156-76 Regl. No. 13-AAZ-259, nes rues. Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-259, amendant le règlement No. 13 concernant les rues et les places publiques, pour donner des pour donner des noms à certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les noms à certai- membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

157-76 Règl. No. 186-Z-33, circulation des motocyclettes. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-33, amendant le règlement No. 186 en ce qui concerne la circulation des motocyclettes sur une partie du territoire de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

158-76 Règl. No.601, **élargissement** de rues, etc... Emprunt. Adoption.

Que le règlement No. 601, décrétant l'acquisition de propriétés en vue de l'élargissement d'une partie de la rue Des Forges, de l'élargissement de rues et d'aménagement de terrains de stationnement dans le secteur Hertel, l'acquisition de terrains en vue de l'élargissement de la rue Des Chenaux et autorisant un emprunt au montant de \$72,400.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

159-76 Résolution No. 428-75 -

Que la résolution No. 428-75, adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 3 novembre 1975, concernant l'approbation

3/11/75, subdiv. lot 207, rescindée. Adoption.

du plan de subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières préparé par M. Edouard Lair, Arpenteur-géomètre, en date du 19 août 1975, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

160-76 Compte rendu, 12/4/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 12 avril 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

161-76 Réserve pour Elargiss. rue Ste-Marie. Lot P-1570-2. Adoption.

Que la Ville impose une réserve pour fins publiques sur fins publiques. le lot P-1570-2 du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières, tel que décrit au plan No. 100-68 de M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, et ce, en vue de l'élargissement de la rue Ste-Marie, vis-à-vis ce lot;

> Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à préparer l'avis d'imposition de cette réserve et à poursuivre toutes les procédures utiles et nécessaires pour que telle réserve soit et demeure bonne et valable.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

162-76 Réserve pour Lot P-1569-3. Elargiss. rue Ste-Marie. Adoption.

Que la Ville impose une réserve pour fins publiques sur fins publiques. le lot P-1569-3 du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières, tel que décrit au plan No. 100-67 de M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en vue de l'élargissement de la rue Ste-Marie vis-à-vis ce lot;

> Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à préparer l'avis d'imposition de cette réserve et à poursuivre toutes les procédures utiles et nécessaires pour que telle réserve soit et demeure bonne et valable.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

163-76 Réserve pour Lots P-1571-1, P-1571-2 et P-1572-3.

Que la Ville impose une réserve pour fins publiques sur fins publiques. les lots P-1571-1, P-1571-2 et P-1572-3 du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières, tel que décrit au plan No. 100-69 de M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, et ce, en vue de l'élargissement de la rue Ste-Marie, vis-à-vis ces lots;

Elargiss. rue Ste-Marie. Adoption. Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à préparer l'avis d'imposition de cette réserve et à poursuivre toutes les procédures utiles et nécessaires pour que telle réserve soit et demeure bonne et valable.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

164-76
Contrat avec
la Comm. Scolaire de T.-R.
re: entretien
ménager dans
les parcs-écoles, 1976.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé scellant une entente entre la Ville et la COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIERES, concernant l'entretien ménager dans les parcs-écoles pour la saison 1976, suivant les termes et conditions contenus dans le contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a signé, le 25 mars 1970 un contrat avec la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC prévoyant un emprunt de \$663,694.00 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "ZONE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX" ratifié par l'arrêté en conseil numéro 859 du 4 mars 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le ler juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$5,094.74 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 408 dûment approuvé.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE;

Une émission d'obligations datées du ler juillet 1975 pour un montant en capital de \$5,094.74 est émise en faveur de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 859 du 4 mars 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 7 7/8% l'an.

Le ler juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1976 et la dernière en 1990.

Ces obligations seront payables à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Ces obligations avec le consentement de la SOCIETE D'HA-BITATION DU QUEBEC, seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps.

Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier. Un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE.

165-76
Emission d'obligations en faveur de la Société d'Habitation du Québec.
Adoption.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a signé, le 25 mars 1970 un contrat avec la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC prévoyant un emprunt de \$302,183.75 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "CENTRE-VILLE, PARTIE NORD" ratifié par l'arrêté en conseil numéro 670 du 18 février 1970 tel que modifié par l'arrêté en conseil 1467-73 du 17 avril 1973:

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le ler juillet de chaque année en faveur de la SOCIETE D'HA-BITATION DU QUEBEC pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au ler juillet 1975, la SOCIETE D'HABIRATION DU QUEBEC avait avancé une somme nette de \$4,445.80 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$4,445.80 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 407 dûment approuvé.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

166-76
Emission d'obligations en faveur de la Société d'Habitation du Québec.
Adoption.

Une émission d'obligations datée du ler juillet 1975 pour un montant en capital de \$4,445.80 est émise en faveur de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 670 du 18 février 1970 tel que modifié.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 6 7/8% l'an.

Le lerjuillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1976 et la dernière en 1990.

Ces obligations seront payables à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Ces obligations avec le consentement de la SOCIETE D'HA-BITATION DU QUEBEC, seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps.

Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier. Un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE.

ATTENDU que MM. Michel Pratte, Claude Charette, Clément Riopel, Jean-Louis Goneau, Mme Louise G. Laperrière, Paul-Emile Guy, Réjean Pronovost, Gérard Beauchesne, Normand Rivard, Jean-Guy Arseneault et Mme Suzanne D. Charette désirent se constituer en corporation sous le nom de:

"ASSOCIATION DES LOISIRS LES RIVIERES INC.";

ATTENDU que le Conseil de Ville favorise la création de clubs de récréation et de loisirs;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

167-76
Requête - formation en association "Association des Loisirs Les Rivières Inc."

Adoption.

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son assentiment à la formation des requérants en corporation sous le nom de

"ASSOCIATION DES LOISIRS LES RIVIERES INC.".

dans le but d'organiser et de promouvoir les loisirs culturels, sociaux,

récréatifs et sportifs du secteur environnant le Centre Commercial "Les Rivières", notamment la communauté paroissiale Notre-Dame-dela-Paix, conformément à la loi des Clubs de Récréation, ch. 298 Statuts refondus de Québec et amendements.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

168-76 Approb. plan subdiv. lot 207-16, rue Tebbutt, app. à M. S. Lafrance. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lot 207-16 situé rue Tebbutt et appartenant à M. Serge LAFRANCE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

169-76 Approb. plan subdiv. lot 207-15, rue Tebbutt, app. à M. A. Genest. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 18 mars 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 207-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Tebbutt et appartenant à M. André GENEST.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

170-76 Approb. plan subdiv. 170-144 et 171-199 à 215, rue Roméo Martel, app. à Les J. Laviolette Inc. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, lots 170-136 à en date du 25 mars 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 170 et 171 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 170-136 à 170-144, 171-199 à 171-215, situés rue Roméo Martel et appartenant à LES JARDINS LAVIOLETTE INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 5 avril 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 170- 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 170-146, 171-217 à 171-222 et 172-383 à 172-390, situés rue Roméo Martel et appartenant à LES JARDINS LAVIOLETTE INC.

171-76 Approb. plan subdiv. lots 170-146, 171-217 à 222, 172-383 à 390, rue Roméo Martel, app. à Les J. Laviolette Inc. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

172-76 Approb. plan subdiv. lots 171-223, 172-391 à 421, rue J.H. Fortier, app. à Les Jardins Laviolette Inc. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 8 avril 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 171-223 et 171-391 à 172-421 parallèles à la rue J.H. Fortier et appartenant à LES JARDINS LAVIOLETTE INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

173-76 Approb. plan subdiv. lots 194-38 à 194-73, secteur Isabeau, tial Grondin. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 30 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 194-38 à 194-73 inclusivement, situés près du Secteur Isabeau app. à M. Mar- et appartenant à M. Martial GRONDIN.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

174-76 Approb. plan subdiv. lot 227-9, Boul. St-Jean, app. à M. P. Chamberland. Adoption .

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 15 avril 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 227 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 227-9 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Paul CHAMBERLAND.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 26 avril 1976, a donné son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 30 janvier 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que les rues portant les numéros 194-39, 194-40 et 194-41 ont une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

175-76 Dem. approb. Mun. - rues de moins de 661. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite resdu Min. des Aff.pectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation du dit plan de subdivision quant à ce qui concerne les rues cihaut mentionnées, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

176-76 Contrat M. re: fauchage de talus. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer André Boisvert, pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville et Monsieur André BOISVERT, pour l'exécution des travaux de fauchage de talus en la Ville de Trois-Rivières, pour l'année 1976, pour le prix de \$13,200.00, conformément au cahier des charges et à l'annexe "A" annexés au contrat.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

177-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•
Construction St-Maurice Ltée	\$ 47,029.50
Consultants Pluritec	309.12
Canadian General Electric	587.00
Yvon Fournier Ltée	60.00
C.T.C.U.M.	15,482.22
Commission des Accidents du Travail	130,110.81
Trust Général du Canada	4,343.12
Photographic Surveys Inc.	1,949.84
Chagnon, St-Arnaud, Pellerin	213.00
Nettoyeurs Modernes	200.00
11	160.00
Equipement Sécurité Poulin Ltée	216.00
Lajoie, Deshaies Assurance	5,770.00
H.G. Gauthier	25.00
Pierre Bellemare & Fils	50.00
Service de Gestion Industrielle	63.80
Hebdo de Trois-Rivières	36.00
11	36.00
Le Nouvel Lib	105.00
	96.00
Michel Mathieu	25.00
Equipement Sécurité Poulin	1,828.13
Ministre des Finances	90.50
ıı ıı ·	605.00
H H	245.00
Alvin Doucet	93.17
René Monfette	288.89
ta di	225.76
Jean Alarie	60.63
Jean-Paul Dorion	43.49
II II	18.00
Dany Hamel	15.30
11 11	15.00
Johanne Côté	20.00
II II	83.55
Jacques St-Laurent	91.47

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

178-76 Contrat vente à M. Lionel Deshaies, lot 22-50, Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Lionel Martin, Notaire, en vertu duquel la Ville vend à Monsieur Lionel DESHAIES, un emplacement connu et désigné comme étant le lot 50 de zone ind. No.1. la subdivision du lot 22 (lot 22-50) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, (zone industrielle No. 1), pour le prix de

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

179-76 Entente avec Gamma Electronique Ltéere: contrat fourniture de matériaux cancellé. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et GAMMA ELECTRONIQUE LTEE, en vertu de laquelle la Ville met fin à un contrat de fourniture de matériaux pour l'afficheur alphanumérique de la piste de courses municipale, pour le prix de \$5,456.74.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

180 - 76Engagement firme Merrill, Lynch, Royal Securities Ltd - re: Placement d'obligations. Adoption.

Que la Ville retienne les services de la firme MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIED LIMITED, comme agent exclusif pour effectuer un placement privé d'obligations de la Ville pour un montant de \$3,722,000.00 (E.-U.), au taux de 9.875% par année.

Que le mandat de ladite firme se termine le ler juin 1976.

Que la commissique l'agent soit de 1% du montant total de l'émission, soit \$37,200.00/(E.-U.) payable sur réception du produit de la vente par la Ville. 20.00

Le tout sujet aux termes et conditions d'une offre de service contenue dans une lettre datée du 22 avril 1976.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

181-76 Acc. plans station de

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à la construction d'une station de pompage à l'extrépompage à l'ex- mité du collecteur Père Daniel, accepte les plans (affaire 1123) trémité du col- et le cahier des charges préparés par Vézina, Fortier & Associés, Ingé-

lecteur Père Daniel. Dem. approb. des Serv. de Protection de l'Environn. Adoption. nieurs-conseils, en rapport avec ce projet et autorise Daniel POISSON, Ingénieur, à soumettre lesdits plans et le cahier des charges et à solliciter par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

Gelles Bearedour

La séance est ensuite levée.

TT /ha

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 3ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers:

BEAUDOIN Gilles Fernand CONEAU Léo THIBEAULT GAUTHIER Antoine Léopold ALARIE Gaston **VALLIERES** Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 avril 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975.
- c) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- d) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- e)
 Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts",
 avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
 à la séance du 22 mars 1976.
- f) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

182-76 Nomination Maire suppléant. Adoption.

Que Monsieur le Conseiller Léopold Alarie soit et est par les présentes nommé Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

183-76 Compte rendu, 26/4/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 avril 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

184-76 Convention installation tour, Parc de l'Exposition. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et Télé-Communica- au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières permet à M. Louis C. Marchand, faisant affaires sous la raison sociale de "TELE-COMMUNICATION", d'installer une antenne sur une des tours situées sur le terrain de baseball du Parc de l'Exposition, pour une période de deux (2) ans, à compter du ler mai 1976, à raison de \$300.00 par année.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

185-76 Achat de Mme Félicité Martin Fortier lot 1580-1. Re: élargissement rue Bonaventure. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Félicité MARTIN FORTIER un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1580-1 du cadastre revisé de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$12,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement de la rue BONAVENTURE.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 600.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

186-76 Achat de B.D.T. Inc. -Equipements piste de cour-

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'achat sous seing privé par lequel la Ville achète de la compagnie B.D.T. INC., divers équipements en place à la piste de courses de Trois-Rivières, suivant la liste an-

ses. Adoption. nexée à la présente, le tout pour un montant de \$28,500.00, suivant les termes et conditions contenus au contrat qui vient d'être lu au Conseil.

Que la somme de \$28,500.00 soit prélevée sur le budget 1976 de la Ville, à même les revenus de location de la piste de courses, pour payer lesdits équipements.

La présente vente devra être soumise à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

187-76 Acc. offre de Merrill Lynch, Royal sion d'obligations - marché américain. Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de la compagnie MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIES LIMITED, par laquelle la compagnie AETNA LIFE AND CASUALTY COMPANY, de Hartford, Connecticut, Securities Ltd, s'engage à acheter à sa valeur nominale, plus l'intérêt couru, la noure: achat émis- velle émission d'obligations de la Ville au montant de \$3,722,000.00 (E.-U.) datée du ler juin 1976 et portant intérêt semestriellement au taux de 9 7/8% l'an. Cette émission d'obligations viendra à échéance en série du ler juin 1977 au ler juin 1996 inclusivement et ne sera pas rachetable par anticipation. Ces obligations porteront le certificat de validité du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

> Que la Ville accepte de payer à la compagnie MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIES LIMITED une commission de \$37,220.00 (E.-U.), payable à la date à laquelle la Ville recevra le produit de la vente d'obliga-

Que la Ville accepte de payer les honoraires des conseillers juridiques américains et canadiens, de même que l'impression et la livraison des titres.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

188-76 Autorisation dem. au Min. des Aff. Mun.re: vente de gré à gré émission d'obligations du ler juin'76. Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite l'autorisation de l'HONORABLE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES de vendre de gré à gré une émission d'obligations, datée du ler juin 1976 et portant intérêts au taux de 9 7/8% l'an. La Ville entend placer ces obligations sur le marché américain par l'entremise de la compagnie MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIES LIMITED.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

189-76 Autorisation

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite l'autorisation du LIEUTENANT-GOUVERNEUR de négocier un emprunt de l'ordre de tenant-Gouvern. \$3,722,000.00, par voie d'émission d'obligations sur le marché amérinégocier em- cain, remboursable en fonds américains (E.-U.). Cette émission datée prunt par voie du ler juin 1976, portera intérêt semestriellement au taux de 9 7/8% d'émission d'o- l'an et sera négociable par l'entremise de la compagnie Merrill Lynch,

bligations marché américain. Adoption.

Royal Securities Limited.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

190-76 Comptes .a payer. Liste hebdomadaire.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dollard Construction Ltée	\$	23,704.16
Ajustage Mécanique Bouillé		660.00
Poulin Distribution		1,316.90
Carreaux Ramca Ltée		2,000.00
Guy David		7,165.00
Cirtech Inc.		721.03
Infact Enrg.		1,000.00
Télécommunication		147.10
Poterie Des Forges		92.50
Hydro-Québec		103.81
Jean De Charette		160.00
Le Nouvel Lib		150.00
Yvon Boulanger Limitée		308.00
11 11 11		308.00
Nettoyeurs Modernes		400.00
11 11		320.00
Martel Express	*	231.25
Marché Victoria		17.53
Hebdo de Trois-Rivières		84.00
Jacques Trudel		9.00
Trois-Rivières Location Enrg.		315.00
St-Maurice Aéro Club		390.00
Service de Gestion Industrielle		102.30
Restaurant Chez Louise		78.23
Léopold Pleau		143.00
Congrès A.Q.T.L.		100.00
Jean Lamy		78.75
Guy-Paul Simard		219.86
René Monfette		176.00
Michel Piché		100.00
Mme Cécile Angers		100.00
Mme Jacqueline Charette		30.00
Michelle Deschamps		30.00
Marcel Dumont		100.00
Andrée Duplessis		30.00
Daniel Hubert		100.00
Mme Louise Laperrière		100.00
Pavillon St-Arnaud Inc.		1,375.00
La Bebelle		300.00
		000.00

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de \$3,722,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Re	glement numéro			Pour	un	montant	de
	197	-	•	\$	110	,000.00	
	270-12				125	,000.00	
	270-14				250	,000.00	
	520				76	100.00	

545	. 4	\$	610,900.00
548-A			74,000.00
550			683,000.00
554			55,000.00
555			210,000.00
562	:		252,000.00
567	·	•	113,000.00
569 (1975)			400,000.00
574			300,000.00
57 6			267,000.00
577 (1975)			45,000.00
585			123,000.00
1-AL-2		_	28,000.00

\$ 3,722.000.00

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$3,722,000;

- 1.- Les obligations seront datées du ler juin 1976;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la "Bank of Montreal Trust Company", 2 Wall Street, New York;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9 7/8% l'an sera payé semi-annuellement le <u>ler décembre</u> et le <u>ler juin</u> de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$1,000.00 ou de multiples de \$1,000.00;
- 6.- Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fax-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations;
- 7.- Le tableau d'amortissement original du règlement 585 est modifié de la façon suivante:

1	\$ 1,700.00	11 \$ 5,600.00
2	2,300.00	12 5,600.00
3	2,500.00	13 7,300.00
4	3,100.00	14 7,500.00
5	2,900.00	15 7,900.00
6	4,100.00	16 9,100.00
7	3,300.00	17 9,300.00
8	4,500.00	18 11,200.00
9	4,200.00	19 12,300.00
10	5,300.00	20 13,300.00
		\$ <u>123,000.00</u>

191-76
Amendements à divers règl.
re: Emission d'obligations
\$3,722,000.00.
Adoption.

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, avait, le ler novembre 1974, un montant de \$125,000.00 à renouveler en vertu du règlement numéro 197;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du <u>ler juin 1976</u>;

ATTENDU qu'un montant de \$5,000.00 a été racheté par anticipation et que l'échéance de \$10,000.00 prévue le ler novembre 1975 a été payée à même le budget, laissant ainsi un solde net à renouveler de \$110,000.00;

CONSIDERANT que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (Statuts refondus 1964, chapitre 171), modifié par l'article 1, chapitre 33 des Lois 1973, qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du Ministre des Affaires Municipales;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

192-76
Autor. dem.
au Min. des
Aff. Municipales - Emission
d'oblig. de
\$110,000. - renouvellement règl. 197.
Adoption.

QUE demande soit faite à l'HONORABLE MINISTRE DES AFFAI-RES MUNICIPALES de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, à émettre les \$110,000.00 d'obligations de renouvellement en vertu du règlement <u>numéro 197</u>, pour un terme additionnel de 1 mois au terme original du règlement.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

193-76
Demande autor.
émission d'obligations pour
un terme plus
court - règl.
548-A
Adoption.

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$3,722,000.00, fait en vertu des règlements suivants:

Règlements numéros: 197, 270-12, 270-14, 520, 545, 548-A, 550, 554, 555, 562, 567, 569 (1975), 574, 576, 577 (1975), 585 et 1-AL-2,

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt No. 548-A, c'est-à-dire pour un terme de

- 20 ans, à compter du <u>ler juin 1976</u>, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 21 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par ce règlement.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

194-76
Réserves pour Que la Ville de Trois-Ri
fins publiques. fins publiques sur les lots suivants:

Que la Ville de Trois-Rivières impose des réserves pour ues sur les lors suivants:

Re: élargisse- ment de la rue	•		Lots			· <u>]</u>	Numéro plan
Des Forges,	• .		623-2				100-70
côté Sud, entre							
Royale et St-Denis.			619-4		,		100-71
Adoption.			617-4				
dop trom.			618-2	,			• • •
			624				100-72
			٠.			. ;	
•		,	613-3				
			629				
			630				100-73
			631-2				100-74
*			631-1				
			632-2				100-75
			632-1		• •		100-76
. •			G02-1				100-70
			633				100-77
4			613-6				
			635				100-78
			637-2				
	•		638-9-2				
			637-1				•
	•		638-9-1				100-79
·.			638-15				100-80

Ces lots font partie du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, et les plans sont tirés des minutes de M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, et ce, en vue de l'élargissement de la rue Des Forges, côté sud, entre les rues Royale et St-Denis.

Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à préparer les avis d'imposition de ces réserves et à poursuivre toutes les procédures utiles et nécessaires pour que telles réserves soient et demeurent bonnes et valables.

ADOPTE.

ATTENDU que LES JEUX OLYMPIQUES de la XXlième Olympiade de Montréal se dérouleront du 17 juillet au ler août 1976 et que la population canadienne se doit de refléter l'esprit olympique;

ATTENDU que l'un des objectifs principaux visés par la tenue des Jeux Olympiques est de mettre le sport à la portée de tous;

ATTENDU que la tenue des Jeux Olympiques aura un effet d'entraînement indiscutable sur la condition physique, non seulement de nos athlètes, mais également sur l'ensemble de la population en général, dans le cadre du vaste mouvement olympique;

ATTENDU que les Jeux Olympiques, en plus d'être un lieu de rendez-vous pour la jeunesse et les athlètes du monde entier, contribueront à resserrer les liens entre tous les peuples;

ATTENDU que le succès des Jeux Olympiques est l'affaire de tous et qu'il est du devoir de chacun de faire tout en son pouvoir pour qu'il en soit ainsi;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est favorable à l'idée d'arborer les couleurs olympiques, témoignant son désir et sa volonté de participer au succès des Jeux Olympiques;

ATTENDU que le fait d'arborer le drapeau aux couleurs olympiques constitue un excellent moyen de démontrer la participation de l'ensemble des citoyens au mouvement olympique et de propager ainsi auprès de la population, l'esprit de compétition et l'esprit des Jeux de la XXlième Olympiade;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

195-76 Appuie mouvement olympique. Drapeau hissé sur la Place de l'Hôtel de Ville. Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières, suite aux considérations mentionnées au préambule de la présente résolution, manifeste son intention d'appuyer le mouvement olympique et de hisser le drapeau olympique sur la Place de l'Hôtel de Ville et à tout autre endroit détermi-

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

196-76 Offre à l'Association des Hommes à Chevaux. Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières offre à l'ASSOCIATION DES HOMMES A CHEVAUX, 60% de 12% des revenus du pari-mutuel, moins une somme de \$15,000.00.

ADOPTE.

MM. Thibeault, Gauthier et Julien sont contre l'adoption de cette résolution.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

197 - 76Acc. offre du Min. des Transports du priations et travaux autoroute 755. Adoption.

Que la Ville accepte l'offre de principe de la Direction de l'Expropriation du Ministère des Transports du Québec suggérant échange de terrains, cession de l'emprise du terrain du C.P.R. (St-Mau-Qué. re: expro- rice Valley) et compensations financières concernant les expropriations et les travaux de l'Autoroute 755.

ADOPTE.

Gelles Beaudoin

La séance est ensuite levée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le l0ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaientprésents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston VALLIERES Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mai 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975.
- c) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- d) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- e)
 Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts",
 avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
 à la séance du 22 mars 1976.
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976.

Avis motion.

Am. au règl.

No. 4
Construction

de bâtiments

en bordure des

boulevards.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, pour limiter la construction de bâtiments complémentaires à 500 pieds carrés sur les lots longeant les boulevards dans le territoire non zoné et restreignant leur utilisation au stationnement de voitures et au remisage des effets domestiques.

Lu en Conseil, ce loième jour de mai 1976.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Am. au règl. No. 35 -Vente d'aliments dans les rues.

Je donne avis par les présentes que je présenterai un amendement au règlement No. 35 concernant la vente d'aliments dans les rues.

Lu en Conseil, ce l0ieme jour de mai 1976.

Signé: Léopold Alarie.

198-76 Procès-verbal du Conseil au Greffier règl. 601. Adoption. IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal du Conseil au Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 601, tenue à l'Hôtel de Ville, les 5 et 6 mai 1976, soit adopté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

199-76 Compte rendu 3/5/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 3 mai 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU que des changements ont été apportés à la Loi sur l'Evaluation Foncière;

ATTENDU que lesdits changements interdisent maintenant qu'un professionnel attaché à la Ville siège sur le Bureau de Revision;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Monsieur Jean-Paul Dorion, Ing., soit et est destitué comme membre du Bureau de Revision des plaintes concernant l'Evaluation Foncière sur le territoire de la Ville.

Que Monsieur Pierre Lacoursière, Ing., soit et est nommé membre dudit Bureau de Revision pour l'année 1976.

ADOPTE.

200-76
Nomination
M. Pierre Lacoursière,
Bureau de Revision.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

201-76
Nomination
Conseil d'Administration Office Mun.
d'Habitation.
Adoption.

Que M. Léon LEMAY soit et est nommé Président du . Conseil d'Administration de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, ainsi que les personnes suivantes:

Me Pierre LEBLANC, Vice-Président;

M. Roland VIGNEAULT, Secrétaire-Trésorier;

Mme Thérèse MARION, Administratrice;

M. Origène BELLEMARE, Administrateur.

Que les démarches nécessaires soient entreprises par le Contentieux de la Ville afin de modifier la Charte de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, à l'effet de porter le nombre d'administrateurs de 5 à 10.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

202-76
Acc. rapport
des vérificateurs Office Mun.
d'Habitation.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes le rapport des vérificateurs SAMSON, BELAIR & ASSO-CIES, Comptables agréés, concernant les états financiers de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES au 31 décembre 1975.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

203-76 Comptes payés, avril 1976. Adoption.

Que les comptes au montant total de \$1,111,216.95 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'avril 1976 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

204-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Westrex			•		\$	5,263.86
Brunelle	Inc.					1,528.50
. 11	11				•	76.42
. 41	11			•		1,228.35
. 11	11					61.42
, 11	11			•		386.10
11	. , 11					19.30
Industri	es Port	ier Itée)	-		17 246 84

Fred Poliquin	\$ 1	1,269.10
Roger Caron		180.00
Nettoyeurs Modernes	٠.	360.00
H H		290 .00
Jean-Louis Levasseur		100.00
Hebdo de Trois-Rivières		
	* *	72.00
Le Nouvel Lib		109.50
Marché St-Louis		87.13
Marché Victoria		59.82
Le Nouvelliste		129.00
Roger Provencher		66.75
Ronald Dubé		10.50
Jules Héon		70.00
H.G. Gauthier		63.00
Lionel Proulx		25.50
Rapid Bar-B-Q		19.25
Grégoire Royer		7.00
U.Q.T.R.	salija a	
		12.11
Ralliement des Familles Paquin 1976		50.00
National Recreation Park Association		20.00
Allocation annuelle - utilisation des		
outils personnels:		
Roland Bélair		50.00
Gérard Boisvert		
		50.00
Denis Carignan		50.00
André Dupont		50.00
Paul Duval	S	50.00
Raymond Fortier	•	50.00
Laurent Genest		50.00
Nelson Isabel		50.00
Benoit Lefebyre		50.00
Guy L'Espérance		
Yvan Marchand		50.00
		50.00
Marcel Marcotte		50.00
Jean-Jacques St-Pierre		50.00
Jacques Simard		50.00
Suzanne Lelièvre		87.60
Ministre des Finances		24.00
Age d'Or Immaculée Conception		168.00
Age d'Or Ste-Cécile		168.00
0- 4 41 540 000410		100.00
Deuxième vencement atalians aub		* *
Deuxième versement - ateliers subven-		
tionnées par H.C.J.L.S.:	:	
Monart Daniel		
Margot Bourassa		80.00
Claude Cabana		200.00
Michelle Deschamps		44.00
u u		60.00
Lorraine Dubois		56.00
H H		56.00
Odile Dugré		80.00
Pierre Gélinas		60.00
" "		
Louise Lanenniàno		24.00
Louise Laperrière		100.00
Johanne Messier		56.00
		÷
Loisirs des Vieilles Forges		50.00
Jean Laprise		150.00
Comm. Scolaire de Trois-Rivières	2	,459.56

Allocations d'automobiles: (avril 1976)

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Origène Bellemare	\$	34.40
Jean-Paul Duguay		8.60
Roland Gagnon		20.40
Anatole Houle		192.40
Charles-Edouard Provencher		34.14
Gaston Boudreault		173.80
Roland Bacon		110.20
Germain Déziel		27.40
Gilles Grenier		34.00
Fernand Gendron		110.20
Jean-Maurice Massicotte		142.20
Guy Larivière		152.20
Marcel Métivier		44.40
Guy Roussel		155.60
André Verville		110.00
Roger Paillé		40.40
Fernand Pellerin		185.20
Jean-Paul Poisson		51.00
Gilles Pothier		117.50
Rosaire Pouliot		175.20
Roger Baril		101.20
Jean Alarie		111.20
ff ff		46.56
11 11	•	268.03

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

205-76 Approb. plan subdiv. lots 170-88-1 à 170-88-5, rue à Les Constr. J.P. Hamelin Inc. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du ler avril 1976, montrant la subdivision du lot 170-88 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 170-88-1 à 170-88-5 inclusivement situés rue Louis Pinard et appartenant Ls Pinard, app. à LES CONSTRUCTIONS J.P. HAMELIN INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par M. Jean-Paul Bérard, Notaire, par lequel la compagnie J.P. DESAULNIERS & ASSO-CIES INC., cède à la Ville de Trois-Rivières, les lots 181-624 et 388 181-624 et 388, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comme étant une partie de la rue Jeanne Crevier, pour le prix de \$1.00 et autres considérations.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

> > ADOPTE.

206-76 Cession par J.P. Desaulniers & Ass. Inc. - lots rue Jeanne Crevier. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

207-76
Acc. offre
d'achat
Tegesco Ltée,
Place Boland,
lot P.19-8.
Zone ind. No.1.
Adoption.

Que l'offre de "TEGESCO LTEE" relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot 19-8 (P.19-8) situé Place Boland dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 33,600 pieds carrés, soit accceptée pour le prix de \$4,368.00.

La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

ATTENDU que le MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUEBEC exige certaines modifications au règlement No. 595, pour son approbation;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que l'article 4 du règlement No. 595 soit modifié en ajoutant, après les mots "plans et devis", les mots suivants: "en date du 17 mars 1976".

Que l'article 7 du règlement No. 595 soit et est abrogé à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

209-76
Requête pour formation en association
"Atelier des Ages".
Adoption.

208-76

Am. au règl.

No. 595 tel que demandé

par le Min. des Aff. Mun. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Mmes Jacqueline Collins, Suzie Auclair, Madeleine Carignan, J. Langis, Line Champagne, Claire Audet, Mignonne Peterson, Florence Chartray, MM. Léo Dessureault, Marcel Lacroix et Henry Chartray désirant se former en association sous le nom de "ATELIERS DES AGES, 926 Du Manoir, Trois-Rivières", conformément à la Loi des Clubs de Récréation, Chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec et amendements.

ADOPTE.

Sille Bearedoin

La séance est ensuite levée.

JL/hgo

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 17ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN Fernand **GONE AU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston VALLIERES Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procèsverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 mai 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- b) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975.
- c) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- d) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- e) Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976.
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976.

g) Amendement au reglement No. 4 pour limiter la construction de bâtiments complémentaires à 500 pieds carrés sur les lots longeant les boulevards et restreignant leur utilisation au stationnement de voitures et au remisage d'effets domestiques, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 10 mai 1976.

h) Amendement au reglement No. 35 - Vente d'aliments dans les rues. avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 10 mai 1976.

Avis motion. Règl. No. 186 modifié -Stationnement de nuit.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement No. 186, en ce qui a trait au stationnement de nuit.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mai 1976.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. tion membres du Conseil sur les Commissions.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Résolution res- une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution cindant résol. adoptée par le Conseil le 22 octobre 1973 concernant la participation re; participa- des membres du Conseil sur les Commissions.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mai 1976.

Signé: Léopold Alarie.

Avis motion. Règl. pour modi-prochaine assemblée un règlement pour modifier l'article 17 du règlefier art. 17 du ment No. 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses Commissions, re: Procédure pour rescinder résolution.

quant à ce qui a trait à la procédure à suivre pour amender ou rescinder une résolution adoptée par le Conseil.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mai 1976.

Signé: Léopold Alarie.

Avis motion. chemin de fer. Re: piste cycliste.

Je donne avis par les présentes que je présenterai un rè-Règl. pour ac- glement en vue d'acquérir l'ancienne voie de chemin de fer se situant quisition voie du nord au sud, à l'ouest du Boulevard Des Forges en vue d'en faire une piste cyclisté.

Lu en Conseil, ce 17ieme jour de mai 1976.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Règl. re: formation de nouvelles commissions.

Je donne avis par les présentes que je présenterai un règlement pour former de nouvelles Commissions.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de mai 1976.

Signé: Fernand Colbert.

ATTENDU que le Ministre des Affaires Municipales du Québec exige certaines modifications au règlement No. 593, pour son approbation;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

210-76 Modifications au règl. No. 593. Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 593 soit et est par les présentes modifié comme suit:

- a) En remplaçant l'article 3 par le suivant:
 - "ART. 3.- Les travaux seront exécutés suivant les plans préparés par Vézina, Fortier & Associés, Ingénieurs-conseils, portant les Nos 1 et 2, 4-919 comprenant les plans Nos 1, 2, Nos M-1, M-2 et E-1 en date du mois de mai 1976, pour l'exécution des travaux mentionnés aux item 1 à 10 de l'Annexe "A" du présent règlement et 937-1, 937-2 et 937-3 préparés par M. Jean-Paul Dorion, Ing., Gérant-adjoint aux Travaux Publics, en date du mois de décembre 1975, concernant l'item 11 de l'Annexe "A" du dit règlement."
- b) En ajoutant, après l'article 3, l'article suivant:

"3-A.- Le Conseil est autorisé à dépenser la somme de \$325,000.00 pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme à en faire l'emprunt par émission d'obligations jusqu'à concurrence du même montant."

ADOPTE.

ATTENDU que le Ministre des Affaires Municipales du Québec exige certaines modifications au règlement No. 596, pour son approbation;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

211-76
Modifications
au règl. No.
596.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 596 soit et est par les présentes modifié comme suit:

- a) En remplaçant l'article 3 par le suivant:
 - "ART. 3.- Les travaux seront exécutés suivant les plans préparés par Monsieur Jean-Paul Dorion, Ing., Gérantadjoint aux Travaux Publics, portant les Nos 9-49-1 à 9-49-4 en date du 15 avril 1976, 9-48-1 à 9-48-8 en date du 15 avril 1976 et 114-70 en date du 12 mars 1976 annexés au présent règlement pour en faire partie."
- b) En ajoutant, après l'article 3, l'article suivant:
 - "ART. 3.-A.- Le Conseil est autorisé à dépenser, pour les fins du présent règlement, la somme de \$586,600.00 et à emprunter, au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence du même montant."
- c) En abrogeant l'article 14 du dit règlement.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

212-76 Compte rendu, 10/5/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 mai 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU que dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales, la Ville de Trois-Rivières a conclu une entente avec l'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC, relativement à la mise en oeuvre et le financement du projet relatif à la zone décrite "zone spéciale de Trois-Rivières" (projet numéro 64-411);

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, il a été versé à la Ville à titre de "prêt" pour le financement de ce projet, divers montants se totalisant à \$230,110.61, auquel devra s'ajouter un total de \$77,836.29 d'intérêt au ler avril 1975 sur ces montants formant une somme globale en capital à rembourser de \$307,946.90 le tout tel qu'indiqué à l'Annexe "A" ci-jointe provenant de l'Office de Planification et de Développement du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour ladite somme en capital de \$307,946.90 payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec suivant les termes et conditions de l'Entente;

ATTENDU que cette émission de \$307,946.90 d'obligations sera faite en vertu des règlements d'emprunt numéros 437 et 437-A;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

1.- Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

- 2.- Il sera fait une émission d'obligations datée du ler avril 1975 pour un montant de capital de \$307,946.90 sans la forme d'obligations entièrement nominatives;
- 3.- Lesdites obligations porteront intérêt au taux de 7.6297 l'an (taux moyen pondéré) payable annuellement en même temps que le capital;
- 4.- Les trente (30) obligations de cette émission seront remboursées en séries 30 ans, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé (Annexe "B");
- 5.- Une obligation de cette émission sera remboursable le ler avril de chaque année, la première en 1976 et la dernière en 2005, conformément au tableau d'amortissement;
- 6.- Ces obligations seront payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec, ou à tout autre détenteur enregistré;
- 7.- La Ville se réserve le droit de racheter par anticipation la totalité des obligations en cours de cette émission, en versant à l'Office de Planification et de Développement du Québec ou à tout autre détenteur enregistré desdites obligations, le montant du principal non encore

213-76
Am. aux règl.
437 et 437-A émission d'obligations,
O.P.D.Q.
Adoption.

remboursé plus les intérêts accumulés jusqu'à la date de remboursement. Un avis de tel rachat devra être donné par la Ville, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur enregistré d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné;

- 8.- Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier. La signature du Maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations;
- 9.- Les règlements d'emprunt 437 et 437-A sont amendés en conséquence s'il y a lieu afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-haut et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard dudit règlement et compris dans l'émission de \$307,946.90.

Que, de plus, l'emprunt de \$307,946.90, décrété par les règlements 437 et 437-A, soit remboursé conformément au tableau annexé à la présente.

ADOPTE.

ATTENDU que dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales, la Ville de Trois-Rivières a conclu une entente avec l'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DU QUEBEC, relativement à la mise en oeuvre et le financement du projet relatif à l'infrastructure et les fondations du prolongement du Boulevard Parent ainsi qu'une voie de raccordement de la Transquébécoise au Boulevard Parent (projet numéro 64-420);

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, il a été versé à la Ville, à titre de "prêt" pour le financement de ce projet, divers montants se totalisant à \$68,999.62, auquel devra s'ajouter un total de \$13,132.87 d'intérêt au ler avril 1975 sur ces montants formant une somme globale en capital à rembourser de \$82,132.49, le tout tel qu'indiqué à l'Annexe "A" ci-jointe provenant de l'Office de Planification et de Développement du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour ladite somme en capital de \$82,132.49 payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec suivant les termes et conditions de l'Entente;

ATTENDU que cette émission de \$82,132.49 d'obligations sera faite en vertu des règlements d'emprunt numéros 478 et 478-A;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- 1.- Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2.- Il sera fait une émission d'obligations datée du ler avril 1975 pour un montant de capital de \$82,132.49 sans la forme d'obligations entièrement nominatives;
- 3.- Lesdites obligations porteront intérêt au taux de 6.3008 l'an (taux moyen pondéré) payable annuellement en même temps que le capital;
- 4.- Les trente (30) obligations de cette émission seront remboursées en séries 30 ans, conformément au tablesu d'amortissement ci-annexé (Annexe "B");

214-76
Am. aux règl.
478 et 478Aémission d'obligations,
O.P.D.Q.
Adoption.

- 5.- Une obligation de cette émission sera remboursable le ler avril de chaque année, la première en 1976 et la dernière en 2005, conformément au tableau d'amortissement;
- 6.- Ces obligations seront payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec, ou à tout autre détenteur enregistré;
- 7.- La Ville se réserve le droit de racheter par anticipation la totalité des obligations en cours de cette émission, en versant à l'Office de Planification et de Développement du Québec ou à tout autre détenteur enregistré desdites obligations, le montant du principal non encore remboursé plus les intérêts accumulés jusqu'à la date de remboursement. Un avis de tel rachat devra être donné par la Ville, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur enregistré d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné;
- 8.- Les obligations seront signées par le Maire et par le Trésorier. La signature du Maire pourra être imprimée, gravée et lithographiée sur les obligations;
- 9.- Les règlements d'emprunt 478 et 478-A sont amendés en conséquence s'il y a lieu afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-haut et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard dudit règlement et compris dans l'émission de \$82,132.49.

Que, de plus, l'emprunt de \$82,132.49, décrété par les règlements 478 et 478-A soit remboursé conformément au tableau annexé à la présente.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

215-76
Bail location
à M. Jacques
Béland lot P.2237.
Usage d'une
piscine.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Jacques BELAND, pour la durée d'une année, à compter du ler mai 1976 et pourle prix de \$1.00 par année, un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No. 2237 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, devant servir à l'usage d'une piscine.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

216-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Bouillé Ajustage Mécanique Enr.

\$ 4,000.00

Jean De Charette	•	\$	4,158.50
11 11			160.00
Chartier, Ménard et Bastien	• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1,060.50
Roland Lemire			9.00
Poterie Des Forges			50.00
Jacques Trudel			112.00
Probec			167.40
Philippon, Garneau, Tourigny	& Ass.		43.75
Agence Aigle Sécurité Privée			40.50
Jean-Charles Gaudreault			48.00
Dean-chartes cadarona-			
Allocations d'automobiles - a	vril 1976:		
			137.00
Réal Ayotte			21.20
Raoul Bellavance			
André Daviau			138.00
Lionel Duval		-	57.80
the management of the state of			6.00
Maurice Galarneau			132.80
11			20.00
Jean-Louis Goneau			85.60
Yvon Ratelle			86.00
TT TT		-	20.00
Jacques St-Laurent			86.88
Roger Baril			46.40
Léo Bellerose			195.40 148.20
Gaston Desaulniers			60.60
Rosaire Francoeur	• • •		201.20
Roger Loisel	•		115.40
Robert Rousseau			19.40
Yvon Poirier			362.81
11			25.55
André Laneuville			40.50
Roger Montplaisir		-	190.71
Alvin Doucet			196.86
Guy-Paul Simard		*	262.71
René Monfette	•		202./1

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Itilles Bearedoin

JL/ho

JEUDI, LE 201ème JOUR DE MAI 1976.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 20ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize, à cinq heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honne	ur le Maire			Gilles	BEAUDOIN
Messieurs	les conseil	lers:	:	Fernand	GONEAU
				Léo	THIBEAULT
				Antoine	GAUTHIER
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			Léopold	ALARIE
			*	Gaston	VALLIERES
			•	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

217-76
Autorisation
demandée au
Min. des Aff.
Municipales
re: vente de
gré à gré,
émission d'oblisations
ler juin 1976.
Adoption.

QUE la Ville de Trois-Rivières sollicite l'autorisation de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de vendre de gré à gré une émission d'obligations, datée du ler juin 1976 et portant intérêts au taux de 9 7/8% l'an, échéant le ler juin 1996, avec rachat annuel d'obligations à compter du ler juin 1977. Cette émission sera vendue à AETNA LIFE & CASUALTY CO. par l'entremise de la compagnie MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIES LTD.

La commission à l'agent est établie à 1% de l'émission totale pour un coût net à la Ville de 10.0348.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de \$3,722,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
197	\$ 110,000.00
270-12	125,000.00
270-14	250,000.00
520	76,100.00
545	610,900.00
548-A	74,000.00
550	683,000.00
554	55,000.00
555	210,000.00
562	252,000.00
567	113,000.00
569 (1975)	400,000.00
574	300,000.00
576	267,000.00
577 (1975)	45,000.00
585	123,000.00
1-AL-2	28,000.00
	\$ 3,722,000.00

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

JEUDI, LE 20ième JOUR DE MAI 1976.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

218-76
Amendements
divers regl.
d'emprunt re: émission
d'obligations
\$3,722,000.
Adoption.

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$3,722,000.00;

- 1.- Les obligations seront datées du ler juin 1976;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la "Bank of Montreal Trust Company", 2 Wall Street, New York;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 9 7/8% l'an sera payé semi-annuellement le <u>ler décembre</u> et le <u>ler juin</u> de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Les obligations seront émises en coupures de \$1,000.00 ou de multiples de \$1,000.00;
- 5.- Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations;
- 6.- Le tableau d'amortissement original du règlement 585 est modifié de la façon suivante:

1 \$ 2 3 4 5	1,700.00 2,300.00 2,500.00 3,100.00 2,900.00	11 12 13 14 15	7,300.00
6 7 8 9	4,100.00 3,300.00 4,500.00 4,200.00 5,300.00	16 17 18 19 20	9,100.00 9,300.00 11,200.00 12,300.00 13,300.00

\$ 123,000.00

7.- Remboursement prescrit:

Le premier juin 1977 et le premier juin des années subséquentes, incluant le premier juin 1995, la Ville devra payer les tranches suivantes, du capital des obligations, ces montants devenant dus et exigibles chaque remboursement étant égal à 100% de la tranche du capital à rembourser; la Ville paiera également les intérêts accrus sur telle tranche de capital, à la date du remboursement:

Année	•	Montant en capital
1977	•	\$ 111,000.00
1978		123,000.00
1979		133,000.00
1980		147,000.00
1981		160,000.00
1982		176,000.00
1983		190,000.00
1984		224,000.00
1985	•	214,000.00
1986		235,000.00

JEUDI, LE 201ème JOUR DE MAI 1976.

1987		*		\$	125,000.00
1988				•	136,000.00
1989			· .		151,000.00
1990					165,000.00
1991	•				180,000.00
1992	•				198,000.00
1993					217,000.00
1994					238,000.00
1995					263,000.00

Le paiement final de la balance du capital, soit \$336,000.00, sera effectué lorsque les obligations arriveront à maturité, le ler juin 1996.

8.- La masse des montants en capital de chaque remboursement prescrit des obligations devra être répartie en unité de \$1,000.00 ou multiple de \$1,000.00 parmi les détenteurs d'obligations en circulation, aussi équitablement que faire se peut, en relation avec les tranches impayées du capital des obligations alors en circulation, avec ajustement dans la limite du possible, pour compenser les remboursements antérieurs non répartis au pro rata.

Pour les besoins de la présente section seulement, toutes obligations rachetées par la Ville en conformité avec la section "achat des obligations", seront considérées comme étant les plus anciennes.

9.- Livraison des obligations après remboursement.

Sujet au paiement des intérêts et du capital directement aux détenteurs, sur tout remboursement d'une obligation, telle obligation peut, au choix du détenteur, être rendue à la Ville conformément aux garanties et aux attestations données par la Ville, en échange d'une nouvelle obligation dont le capital sera égal au résidu du capital impayé de l'obligation cédée, ou être mise à la disposition de la Ville pour qu'il y soit notée la portion de capital ainsi remboursée.

Au cas où le montant entier du capital de l'obligation aurait été remboursé, telle obligation devra être rendue à la Ville pour être cancellée et ne devra pas être émise à nouveau, et aucune obligation ne devra être émise en remplacement du montant en capital remboursé de toute obligation.

10.- La Ville n'aura aucun droit, ni le choix de rembourser ou racheter par anticipation, le capital des obligations sauf conformément aux dispositions du paragraphe concernant les remboursements prescrits.

11.- Achat des obligations.

La Ville ne devra pas, directement ou indirectement, acheter, racheter, retirer du marché ou autrement acquérir une ou plusieurs obligations, sauf conformément aux remboursements prévus au paragraphe concernant les remboursements prescrits ou conformément à une offre de rachat d'obligations, au pro rata, faite aux mêmes conditions aux détenteurs de toutes les obligations alors en circulation. Au cas où la Ville voudrait racheter une obligation, telle obligation devra ensuite être cancellée et aucune obligation ne devra être émise pour y être substituée.

JEUDI, LE 20ième JOUR DE MAI 1976.

La séance est ensuite levée.

GREFETER

Italeus Beaucoloux

JL/ho

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 25ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers:

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston VALLIERES Fernand COLBERT LAFERTE Jean-Guy Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbaux. Adoption.

Que le procès-verbal de la séance régulière du 17 mai 1976 et celui de la séance spéciale du 20 mai 1976 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- b) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975.
- c) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- d) Amendement au règlement No. 4 Construction de maisons d'habitation en bordure des boulevards, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 11 août 1975.
- e)
 Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts",
 avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
 à la séance du 22 mars 1976.
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976.

g) Amendement au règlement No. 4 pour limiter la construction de bâtiments complémentaires à 500 pieds carrés sur les lots longeant les boulevards et restreignant leur utilisation au stationnement de voitures et au remisage d'effets domestiques, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 10 mai 1976.

h) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du B oulevard Des Forges re: piste cycliste, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976.

Règlement pour la formation de nouvelles Commissions i) et Comités, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976.

Avis motion. Installation cipaux - Secteur Les Jardins Laviolette'Inc.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Règl. emprunt- une prochaine assemblée, un règlement concernant l'installation des services municipaux dans une partie du Secteur "Les Jardins Lavioservices muni- lette Inc.", et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de mai 1976.

Signé: Lionel Julien.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

rescindant résol. 22/10/73, Commissions soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que membres du Con- de droit. seil sur les Commissions. Adoption.

219-76 Résolution

> MM. les conseillers Fernand Goneau, Gaston Vallières, Fernand Colbert et Jean-Guy Laferté

1973 concernant la participation des membres du Conseil sur les

sont contre l'adoption de cette résolution.

M. le Maire Gilles Beaudoin est en faveur de l'adoption de cette résolution.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 22 octobre

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

220-76 Règl. No. 186-Z-34-Stationnement de nuit. Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-34, amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait au stationnement de nuit, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

221-76 Règl. No. 2-2. Procédure à suivre pour tion. Adoption.

Que le règlement No. 2-2, amendant le règlement No. 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses Commissions, quant à ce qui a trait à la procédure à suivre pour amender ou rescinder amender ou res- une résolution adoptée par le Conseil, soit adopté tel que lu et soucinder résolu- mis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

222-76 Compte rendu, 17/5/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 17 mai 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

223-76 Plomberie Antoine St-Onge Climatisation Edifice des T. Publics. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé, en vertu duquel, la PLOMBERIE ANTOINE ST-ONGE INC. s'engage à exécuter des travaux de climatisation à l'Edifice des Travaux Publics pour le prix de \$18,300.00 suivant les plans et devis préparés par le Service des Travaux Publics de la Ville.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

224-76 Contrat Henri Paquette Inc.-Travaux au Colisée. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville et HENRI PAQUETTE INC., en vertu duquel, cette dernière s'engage à exécuter des travaux de reconstruction de la patinoire et des bandes au Colisée de la Ville, pour le prix de \$163,200.00, conformément aux plans et devis fournis par le Service des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

225-76

Convention avec d'obligations monnaie américaine. Adoption.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville Aetna Life In- soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une surance - Vente convention de vente d'obligations pour un montant de \$3,722,000.00 en monnaie américaine, au taux de 9 7/8%, échéant le ler juin 1996, \$3,722,000. en entre la Ville et la compagnie AETNA LIFE INSURANCE, de Hartford, Connecticut, E.U., laquelle convention établit les conditions d'achat et vente entre les parties et est datée du 21 mai 1976.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

226-76 Attestation M. J. St-Laurent - Promoteur délégué du P.I.L. -Parc Pie Xll. Adoption.

Que la Ville atteste que M. Jacques ST-LAURENT, un de ses employés, avait la responsabilité de la supervision et de la réalisation du PROJET D'INITIATIVE LOCALE du Parc Pie X11, au nom du promoteur, la Ville de Trois-Rivières, et par ce fait même, devenait le promoteur-délégué du projet.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

227-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

C.T.C.U.M.	\$ 15,066.68
Conrad Godin	414.00
Le Nouvelliste	322.50
II II .	166.50
Service de Gestion Industrielle	57.20
Studio St-Cyr	30.00
Nettoyeurs Modernes	200.00
11 11	160.00
U.Q.T.R.	13.16
Marché Victoria	19.36
CEGEP	180.00
Octrois - Budgetes en 1976 - S.D.L.	
Age d'Or Notre-Dame de la Paix	123.00
Age d'Or Notre-Dame	158.00
Age d'Or St-François-d'Assise	81.00
Age d'Or St-Jean de Brébeuf	123.00
Age d'Or St-Michel	122.00
Age d'Or St-Philippe	158.00
Age d'Or St-Pie X	158.00
Age d'Or St-Sacrement	158.00
Age d'Or Ste-Marguerite	158.00
Age d'Or Ste-Thérèse	78.00
Conseil Age d'Or de la Mauricie	447.00
René Monfette	269.01

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

228-76
Contrat
Hydro-Québec.
Electricité
usine de traitement d'eau.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de l'usine de traitement d'eau située à 7800 Boulevard Des Forges, à Trois-Rivières, pour une période d'une année, à compter du 26 mai 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE .

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

229-76
MM. Alvin Doucet et M. Latendresse Délégués officiels à l'ass.
générale annuelle du Conseil des Loisirs de la Mauricie.
Adoption.

230-76

ment.
Adoption.

Que MM. Alvin DOUCET et Marc LATENDRESSE, respectivement Directeur et Régisseur Culturel et Communautaire du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont par les présentes nommés délégués officiels de la Ville de Trois-Rivières à l'Assemblée Générale Annuelle du Conseil des Loisirs de la Mauricie qui sera tenue lundi soir, le 31 mai 1976, au CEGEP de Shawinigan.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Acc. plans Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant protravaux Seccéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout pour l'extension du teur Les Jarsecteur "Les Jardins Laviolette Inc." tel que décrit par le règlement dins Lavio-No. 602, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics lette Inc. en regard de ce règlement et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux Dem. approb. Publics, à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes, leur des Serv. de approbation des Services de Protection de l'environnement du Québec. Protection de l'Environne-

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Jean James

Lilles Bearedoni

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Mille, le 7ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire suppléant Messieurs les conseillers: Léopold ALARIE Fernand **GONEAU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER VALLIERES Gaston Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mai 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975.
- c) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976.
- e) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976.
- Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard Des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976.

Règlement pour la formation de nouvelles Commissions g) et Comités, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976.

Règlement d'emprunt pour travaux dans une partie du h) secteur "Les Jardins Laviolette", avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 25 mai 1976.

Avis motion. re: Modification ligne de construction Place Boland.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Règl. No. 4 am. une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 concernant les bâtisses ou bâtiments érigés ou à être érigés dans la Ville, pour modifier la ligne de construction sur la Place BOLAND.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de juin 1976.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Règl. No. 13 amendé pour donner des noms à certaines rues.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de juin 1976.

Signé: Lionel Julien.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Avis motion. une prochaine assemblée un règlement décrétant la construction et Règl. d'emprunt - re: l'installation de vannes réductrices de pression sur le réseau d'aque-Alimentation é-duc, l'exécution de travaux d'alimentation électrique souterraine sur lectr. souterr.diverses rues de la Ville et appropriant les fonds nécessaires pour vannes réduc- en payer le coût.

trices de pression etc...

Lu en Conseil, ce 7ième jour de juin 1976.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion. Règl. d'emprunt - stage Père Daniel.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la construction d'une station de pompage au collecteur Père Daniel et appropriant les fonds tion de pompa- nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de juin 1976.

Signé: Fernand Goneau.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à Avis motion. Règl. 191 am.- une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 Pour permettre de façon à modifier partiellement la Zone RA-17, Sect. 2 pour y permettre le commerce. commerce ds

une partie

de la Zone

Lu en Conseil, ce 7ième jour de juin 1976.

RA-17, sect. 2.

Signé: Gaston Vallières.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

231-76 Compte rendu 25/5/76. Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 25 mai 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

232-76 Achat de M. Albert bâtisses. Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet Frohlich - d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville lot 2061-1 avec de Trois-Rivières achète de M. WALBERT FROHLICH un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1 de la subdivision officielle du lot No. 2061 (2061-1) du cadastre officiel revisé de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$2,500.00 payable comptant, en vue de son utilisation à des fins municipales.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil. La dite somme de \$2,500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité pour l'année 1976.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

233-76 Achat de M. Gilles Ducloslot No. 1125-P.167 re: élargissement rue Des Chenaux. Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Gilles DUCLOS un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 167 de la subdivision officielle du lot No. 1125 (1125-P.167) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, formant une superficie de 576.4 pieds carrés, pour le prix de \$515.00 payable comptant, en vue de l'élargissement de la rue Des Chenaux.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 601.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

234-76 Achat de M. Maurice Beauchesne -Lots nos 1120-P.103 et 1125-P.183 re: élargiss.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Maurice BEAUCHESNE un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 103 de la subdivision officielle du lot No. 1120 et 183 de la subdivision officielle du lot No. 1125 (1120-P.103 et 1125-P.183) du Cadastre officiel de la Ville de

de la rue Des Chenaux. Adoption.

Trois-Rivières, formant une superficie de 467.5 pieds carrés, pour le prix de \$515.00 payable comptant, en vue de l'élargissement de la rue Des Chenaux.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

235-76 Achat de M. Pierre Blaislot No. 1120-P.124 re: élargissement de la rue Des Chenaux. Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Pierre BLAIS un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 124 de la subdivision officielle du lot No. 1120 (1120-P.124) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, formant une superficie de 110.3 pieds carrés, pour le prix de \$125.00 payable comptant, en vue de l'élargissement de la rue Des Chenaux.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 601.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

236-76 Achat de M. Jean-Clément Marchand lot No. re: élargisse-Des Chenaux. Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Jean-Clément MARCHAND un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 165 de la subdivision officielle du lot No. 1125 (1125-P.165) du cadastre officiel de la ment de la rue Ville de Trois-Rivières, formant une superficie de 95.2 pieds carrés, pour le prix de \$110.00 payable comptant, en vue de l'élargissement de la rue Des Chenaux.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 601.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

237-76 Approb. plan subdiv. lot 214-93 - Boul. Des Forges, Houle. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 25 mai 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 214 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le app. à M. Roger lot 214-93 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Roger HOULE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

238-76 Contrat Prud'Homme et Frères Ltée travaux dans Isabeau. Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel PRUD'HOMME ET FRERES LIMITEE, entrepreneurs, s'engagent à exécuter les travaux le prolongement d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux sur les rues situées dans le prolongement du secteur Isabeau pour le prix de \$339,087.29, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Gérant-adjoint aux Travaux Publics.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil, aux documents y annexés et au règlement No. 595.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Contrat Gaston Bourassa Ltéevial Notre-D. de la Paix. Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Collecteur plu- Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel GASTON BOURASSA LIMITEE, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de construction et d'installation du collecteur pluvial Notre-Dame de la Paix, pour le prix de \$284,065.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Gérant-Adjoint aux Travaux Publics.

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil, aux documents y annexés et au règlement No. 591.

> > ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

240-76 Comptes à payer. Liste hebdomadaire. Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laurentide Ready-Mix	\$ 27,859.60
Brunelle Inc.	8,177.50
n n	408.87
Gaston Thellend Inc.	320.55
Pérusse & Pérusse	2,637.04
Brunelle Inc.	6,668.00
M.C. Equipement Inc.	32,793.00
Malbeuf Equipement Inc.	1,488.35
Canadien Pacifique Ltée	6,363.89
St-Maurice Aero Club	390.00
Soc. Royale de Sauvetage du Canada	25.00
Ass. des Ingénieurs Municipaux du Québec	50.00
Yvon Boulanger Ltée	616.00
J.B. Deschamps Inc.	1,680.00
C.A.P.A.C.	50.32
Les Galeries Gélinas	75.85

Denis Lelièvre	\$	28.00
•	Ψ,	
Roland Lemire		16.00
Marché Victoria		7.80
Le Nouvelliste	; .	451.50
II II		189.20
11 11		
11		43.00
•		114.90
Gaston Thellend Inc.		154.30
Pierre Lacoursière		227.50
Service de Gestion Industrielle	:	170.50
11 11 11		81.40
Dal and Danie	and the same	
Robert Paquin		150.00
L.B. Néon Inc.		33.00
Jules Héon		39.00
Régie des Loteries et Courses du Québec		680.00
Alvin Doucet		25.00
Isaac Chevarie		19.50
Nettoyeurs Modernes		200.00
11	· .	160.00
11		200.00
11		160.00
Roger Provencher		296.65
ALLOCATIONS D'automobiles - MAI 1976.		
inductions b determine the 1370.		
Chamles Edouand Programahan		26.03
Charles-Edouard Provencher		26.92
Roger Rompré	:	55.20
		15.00
Roland Bacon		101.20
Gaston Boudreault		102.40
Germain Déziel		53.60
Jean-Paul Duguay		23.60
		16.20
Romain Frigon		
Fernand Gendron		103.60
Anatole Houle		190.40
11 11		22.90
Guy Larivière		185.40
Jean-Maurice Massicotte		144.20
Marcel Métivier		54.80
Roger Paillé		36.00
Fernand Pellerin		165.60
Rosaire Pouliot	***	162.60
•		
Ginette Quessy		7.20
Guy Roussel		157.80
Jacques St-Laurent		34.70
André Verville		101.00
Roger Montplaisir		40.00
Yvon Poirier		20.80
Maurice Galarneau		146.80
11 11		20.00
André Daviau		169.40
Yvon Ratelle		90.80
II II		20.00
Albert Morrissette		176.40
Alvin Doucet		132.51
André Laneuville	•	89.27
Réjean Boucher		446.12
11 11		43.80
Jean-Paul Dorion		417.37
•	•	
Alvin Doucet		44.75
René Monfette		314.92
Armand Allard		59.81
Guy-Paul Simard		216.28
Jean Lamy		65.00
Jean Alarie	·	95.00
11 11		53.40
·		

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

241-76
Approb. plan
subdiv.
lots
170-128-1 et
170-128-2,
Boul. Rigaud,
app. à M.
Gérard Fréchette.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 1976, montrant la subdivision du lot 170-128 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 170-128-1 et 170-128-2 situés Boulevard Rigaud et appartenant à M. Gérard FRECHETTE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

242-76
Vente par
M. Maurice
Pagé propriété rue
St-Paul lot 2028.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente, rédigé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel, Monsieur Maurice PAGE vend à la Ville de Trois-Rivières une propriété située au 210-214 rue St-Paul, étant le lot 2028 du Cadastre revisé de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$5,400.00.

Le tout sujet aux conditions et obligations contenues audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

243-76
Règl. No.
4-Z-119 Constr. de
maisons d'habitation en
bordure des
boulevards.
Adoption.

Règl. No.

Que le règlement No. 4-Z-119, amendant le règlement No. 4
4-Z-119 - de la construction, pour permettre seulement la construction de maisons
Constr. de d'habitation en bordure des boulevards et prohiber certaines construcmaisons d'habi- tions, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

244-76
Autor. M.le
Gérant - nouvelle demande
de permis spécial de transport en commun.
Adoption.

Que le Gérant de la Ville soit autorisé à signer et produire les déclarations concernant la nouvelle demande de permis spécial de transport en commun dans les limites de la Ville de Trois-Rivières, auprès de la Commission des Transports.

Me Jean Méthot, C.R., agira comme Procureur de la Ville, lors de cette demande.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

·V

GREFFT/ER

Jéopald Clarie MAIRE Supplient

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le l4ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les conseillers: Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Léo THIBEAULT
Antoine GAUTHIER
Gaston VALLIERES
Léopold ALARIE
Fernand COLBERT
Jean-Guy LAFERTE
Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECNDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Proces-Verbal Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juin 1976 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- b) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975.
- c) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 16 février 1976.
- d) Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le Secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976.
- e) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau à la séance du 29 mars 1976.
- Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard Des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976.

- Règlement pour la formation de nouvelles Commissions et Comités,
 avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 17 mai 1976.
- h) Règlement d'emprunt pour travaux dans une partie du secteur "Les Jardins Laviolette", avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 25 mai 1976.
- Règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 7 juin 1976.
- Règlement décrétant la construction d'une station de pompage au collecteur Père Daniel et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 7 juin 1976.
- Règlement amendant le règlement No. 191 de façon à modifier partiellement la Zone RA-17, Sect. 2, pour y permettre le commerce, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 7 juin 1976.

Avis motion.
Règl. no. 19
re: Postes
d'attente sur rue
pour les taxis.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 19 concernant les postes d'attente sur rue pour les taxis.

Lu en Conseil, ce l4ième jour de juin 1976.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion.
Règl. no. 597
re: Programme
d'acquisition
et d'aménagement
de terrains au
nord-ouest du
secteur St-JeanBaptiste De La
Salle.

Avis Motion. Règl. d'emprunt Divers Travaux et achats. Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 597 établissant un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains au nord-ouest du secteur St-Jean-Baptiste de La Salle.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de juin 1976.

Signé: Gaston Vallières

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement d'emprunt au fonds de roulement, pour défrayer le coût de divers travaux et achats.

Lu en Conseil, ce l4ième jour de juin 1976

Signé: Fernand Colbert

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 4-Z-120, amendant le règlement No. 4, concernant les bâtisses ou bâtiments érigés ou à être érigés dans la Ville, pour modifier la ligne de construction sur la Place Boland, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 586 décrétant l'exécution de travaux d'alimentation électrique souterraine, la pose de vannes réductrices de pression sur le réseau d'aqueduc, de modifications à une pompe d'eau traitée et l'automatisation d'une génératrice à l'usine de traitement d'eau et autorisant un emprunt au montant de \$88,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 7 juin 1976, soit reçu adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville et REGIONAL ASPHALTE, division de PAGE CONSTRUCTION INC., en vertu duquel cette dernière s'engage à exécuter des travaux de pavage sur certaines rues de la Ville, pour un montant de \$142,462.00

Le tout selon les clauses et conditions dudit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville et JEAN-GUY LABRANCHE et JACQUES NOURRY, faisant affaires sous

241-76
Règl. 4-Z-120
Nouvelle ligne
de construction
sur la Place
Boland.
Adoption

242-76
Règl. d'emprunt
No. 586 au montant de \$88,000.00
re: travaux d'alimentation électrique souterraine
et divers travaux
à l'usine de
traitement d'eau.
Adoption

243-76 Compte Rendu 07-06-76 Adoption

244-76
Contrat entre la
Ville et Régional
Asphalt.
re: Travaux de
Pavage.
Adoption

245-76
Contrat avec L.N.
Cimentiers Finisseurs
re: Construction
de trottoirs et
bordures
Adoption

les nom et raison sociale de L.N. CIMENTIERS FINISSEURS ENRG., par lequel ces derniers s'engagent à exécuter des travaux de construction de trottoirs et bordures.

Le tout conformément aux termes et conditions dudit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy Arpenteur-Géomètre, en date du 19 mai 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 295 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot 295-1 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Nelson LEFEBVRE.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-Géomètre, en date du 25 mai 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 226-ll situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Gilles CHARPENTIER.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy Arpenteur-Géomètre, en date du 2 juin 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 19-8 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot 19-8-6 situé Place Boland et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, Arpenteur-Géomètre, en date du 19 mai 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 179 et 180, et des lots 179-10, 179-12, 179-13, 180-316 à 180-321 inclusivement, 180-323 et 180-324, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 179-42, 179-43, 179-44,

246-76
Approb. plan
subd. 295-1
Boul. St-Jean et
app. à M.Nelson
Lefebvre
Adoption

247-76
Approb. plan
subd. 226-11
Boul. St-Jean et
App. à Gilles
Charpentier
Adoption

248-76
Approb. Plan
Subd. 19-8-6Place Boland
App. à la Ville
de Trois-Rivières.
Adoption

249-76
Approb. Plan Subd.
179-42, 179-43,
179-44, 179-10-1,
179-10-2, 179-12-1,
179-12-2-, 179-131, 179-13-2,
180-366, 180-367

180-368, 180-316-1,
180-316-2, 180-317-1
180-317-2-, 180-318-1
180-318-2, 180-319-1
180-319-2, 180-320-1
180-320-2, 180-321-1
180-321-2, 180-323-1
180-323-2, 180-324-1
et 180-324-2
Terrasse de l'intendant.
Adoption

179-10-1, 179-10-2, 179-12-1, 179-12-2,179-13-1, 179-13-2 180-366, 180-367, 180-368,180-316-1, 180-316-2, 180-317-1, 180-317-2, 180-318-1, 180-318-2, 180-319-1, 180-319-2, 180-320-1, 180-320-2, 180-321-1, 180-321-2, 180-323-1, 180-323-2 180-324-1 et 180-324-2 situés Terrasse de l'Intendant et appartenant à LES CONSTRUCTIONS JACQUES DUFRESNE INC.

ADOPTE

250-76
Bail avec Claude
Néon Limitée
re: Installation
et maintien de

trois panneaux publicitaires

rue St-Paul.

Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé entre la ville de Trois-Rivières et Claude NEON LIMITEE, relativement à l'installation et au maintien de trois (3) panneaux publicitaires sur un emplacement situé rue St-Paul, à l'intersection de la rue Des Commissaires, pour une période de cinq (5) ans, à compter du ler janvier 1976, moyennant le prix de \$75.00 par année.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente à intervenir entre la ville de Trois-Rivières et le HAUT-COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS relativement à l'organisation d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels dirigés par le Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

251-76
Protocole d'entente avec Le
Haut Commissariat
à la Jeunesse, aux
Loisirs et aux
Sports
re: Organisation
d'atliers d'initiation aux loisirs.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, en vertu duquel Monsieur Wilfrid A. Lainesse vend à la Ville un lot de terre No. 185-128 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$3,174.40 comptant, en vue du prolongement du Boulevard Du Rochon.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

252-76
Achat de Wilfrid
A. Lainesse
Lot no.185-128
re: Prolongement
du Boul. Du Rochon
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

253-76 Achat de Mme Lauréat Côté Lot 185-142 re: Prolongement du Boul. Du Rochon. Adoption

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, Notaire, en vertu duquel Mme Lauréat Côté vend à la Ville le lot 185-142, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$3,000.00 comptant, en vue dupprolongement du Boulevard Du Rochon.

Le tout sujet aux clauses et conditions contenues audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. Le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Achat de M. Olivier Beaumier Lot no. 1986-2 re: programme Rénovation de Quartier. Adoption

255-76

Richer,

et 628-1

Quartier.

Adoption

Achat de M. Gérard

Lots 627-1 et 2

re: Programme de

rénovation de

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel Monsieur Oliver Beaumier vend à la Ville une propriété située aux Nos. 353 à 369 rue St-Paul, étant le lot no. 1986-2 du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de \$5,500.00 comptant, dans le cadre du programme de rénovation de quartier.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au

Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, Notaire, par lequel Monsieur Gérard Richer vend à la Ville les lots 627-1 et 2 et 628-1 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite pour le prix de \$15,500.00 dans le cadre du programme de rénovation de quartier.

Le tout sujet aux clauses et conditions contenues audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

256-76 Contrat de location avec Laviolette Auto Location Inc. Adoption

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de location sous seing privé avec LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC., en vertu duquel cette dernière loue à la ville une voiture de marque Oldsmobile 1976, pour le prix de \$230.50 par mois, incluant les assurances.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

257-76
Contrat de location avec M.
Paul Lefebvre
re: Desservir
le circuit "Les
Vieilles Forges"
Adoption

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé par lequel la Ville loue de M. Paul Lefebvre deux autobus de marque CHEVROLET portant les numéros CSE625130134 et CS 25221300191 pour desservir le circuit "Les Vieilles Forges" pour le prix de \$20.00 par jour par autobus plus une somme de 0.1701 du mille parcouru pour chacun desdits autobus.

ADOPTE

258-76 Comptes à payer Liste Hebdomadaire Adoption. PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Vézina, Fortier & Associés	\$ 1,812.51 434.67 2,400.62
Consultants Pluritec	7,000.00 4,233.15
International Water Supply	23,000.00
Clément Ricard	13,190.33 4,355.69 200.00
Roger Caron	176.00
Nettoyeurs Modernes	200.00
Le Nouvelliste	409.70 32.25

Service de Gestion Industrielle	85.80
Dr. G. Mayrand	25.00
Martel Express	33.00
Club des Eleveurs d'animaux du Québec	50.00
Jean-Louis Levasseur	225.00
Marché St-Louis	130.82
Rapid Bar-B-Q	34.29
Palais du Dragon	253.22
Marcel Allaire	28.75
François Lahaye	100.00
Association de Tennis de la Mauricie	50.00
Aigles Junior de Trois-Rivières	1,800.00
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1976	
Lionel Duval	149.60
u u u	20.00
Réal Ayotte	116.40
Gilles Grenier	18.20
Jean-Paul Poisson	32.60
Marc Latendresse	3.80
Roger Loisel	211.80
Gaston Désaulniers	127.80
Roger Baril	35.40
Robert Rousseau	119,20
Rosaire Francoeur	52.00
Léo Bellerose	169.40
Roger Rompré Allocation Spéciale	33.20 10.00
René Monfette Remboursement de petite caisse	167.43
Jean Alarie Remboursement de petite caisse Allocation d'automobile - Mai 1976	65.89 141.20

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Roland Bourdon le terrain de camping de l'Ile St-Quentin moyennant le paiement de la somme de \$750.00 pour la période du 17 juin au 12 septembre 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la ville, un acte de vente préparé par Me Jean-Paul Bérard, Notaire, en vertu duquel, Monsieur Laurent Gauvin vend à la Ville les lots 1988-1 et 2037-2 du cadastre revisé fait pour une partie de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$12,000.00 dans le cadre du programme de rénovation de quartier.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant total de \$682,109.56 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mai 1976 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que M. Léopold Alarie soit et est nommé comme représentant de la Ville, au sein du Conseil d'administration de l'Ofiice Municipal d'Habitation de Trois-Rivières Inc.

ADOPTE

259-76
Contrat de bail
avec M. Roland
Bourdon
re: Terrain de
camping de l'Ile
St-Quentin
Adoption

260-76
Achat de M.
Laurent Gauvin
Lots: 1988-1 et
2037-2
re: Programme de
rénovation de
quartier
Adoption

261-76 Acceptation et ratification des chèques émis au mois de mai 1976 pour \$682,109.56 Adoption

262-76
Nomination de
M. Léopold Alarie
Comme représentant
de la Ville
re: Conseil d'administration de
l'Office Municipal
d'Habitation de
Trois-Rivières Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

263-76 Acte de radiation de servitude de construction re: Lot 178-203 en faveur du lot 1119-526 Paroisse de Trois-Rivières Adoption

264-76

Adoption

Autorisation pour

les ingénieurs de soumettre les

plans concernant

586 aux Services de Protection de 1'environnement

les travaux décrétés par le règlement

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'annulation et de radiation, préparé par Me Jacques Blondin, notaire, en vertu duquel la Ville intervient pour consentir à l'annulation d'une servitude de construction affectant le lot 178-203 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, en faveur du lot 1119-526 du même cadastre, appartenant à la Ville et pour d'autres lots.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le conseil autorise les ingénieurs de la Ville à soumettre les plans concernant les travaux décrétés par le règlement 586 aux Services de Protection de l'environnement pour approbation.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 28ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU THIBEAULT Léo Antoine **GAUTHIER** Gaston **VALLIERES** Léopold ALARIE Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procesverbal. Adoption Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 juin soit adopté.

ADOPTE

Les Avis de motion suivants sont maintenus:-

- Amendement au règlement No. 13 concernant la fermeture d'une partie des rues Grimard et Levasseur et de la rue Fafard en entier, avis donné par M. le conseiller Léopold Alarie, à la séance du 15 septembre 1975.
- b) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égoût, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975.
- c) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976.
- d) Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976.
- e) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 29 mars 1976.

- f) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard Des Forges re: piste cycliste, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976.
- Règlement pour la formation de nouvelles Commissions et Comités, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976.
- h) Règlement décrétant la construction d'une station de pompage au collecteur Père Daniel et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 juin 1976.
- i) Règlement amendant le règlement No. 191 de façon à modifier partiellement la Zone RA-17, Sect. 2, pour y permettre le commerce, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 7 juin 1976.
- j) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976.

Avis Motion re: Elar-gissement Boul. des Forges.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement en vue d'élargir le boulevard Des Forges entre Des Récollets et Labadie, à quatre voies avec une bande de verdure centrale.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juin 1976.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis Motion re: Agrandissement Zone RA-15 Sect.4 et RB-15, Sect. 7.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement agrandissant la zone RA-15, secteur 4, l'intérieur de la zone RB-15, secteur 7 et ce, aux coins des rues Savard et Charles Le Gardeur.

Lu en Conseil, ce 28ième jour de juin 1976.

Signé: Fernand Colbert.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

265-76
Règl. No.
13-AAZ-260
re: Places
Publiques
et noms de
rues.
Adoption

Que le règlement No. 13-AAZ-260 amendant le règlement No. 13, concernant les places publiques et les rues, pour donner le nom de "Hervé Biron" à la rue située entre la 6ième rue et la rue J.H. Fortier, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 597-A amendant le règlement No. 597 en ce qui a trait aux modalités de financement du programme d'acquisition et d'aménagement de terrains situés au nordouest du secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 19-2 amendant le règlement No. 19, concernant les postes d'attente sur rue pour les taxis soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 602, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égoûts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine dans une partie du secteur "Les Jardins Laviolette Inc." et autorisant un emprunt au montant de \$375,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

266-76
Règl. no.
597-A
re: modalités de financement
programme
d'acquisition et
aménagement
terrains
St-JeanBaptiste.
Adoption.

267-76
Règl. no.
19-2
re: postes
d'attente
pour taxis.
Adoption

268-76
Règl. no.
602
re: exécution de
travaux.
Emprunt
\$375,000.00
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

269-76 Compterendu 14-06-76 Adoption SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le compte-rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 14 juin 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

270-76 Appro. Plan Subd. Lots 179-14-1 179-14-2 180-325-1, 180-325-2 Terrasse de 1'Intendant Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 5 mai 1976, montrant la subdivision des lots 179-14 et 180-325 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières,

comprenant les lots 179-14-1, 179-14-2, 180-325-1 et 180-325-2 situés Terrasse de l'Intendant et appartenant à Les Constructions Jacques Dufresne Inc.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

271-76 Appro. Plan Subd. Lots 225-7 227-8 Boul. St-Jean. Adoption

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-Géomètre, en date du 9 juin 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, compre-nant les lots 225-7 et 225-8 situés Boulevard St-Jean et appartenant à M. Rosario Robichaud.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR:

M. le conseiller Antoine Gauthier

272-76 Appro. Plan Subd. Lots 1119-1165, 1119-1166, 1119-1167 Place Le Corbusier Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 3 mai 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots 1119-1165, 1119-1166 et 1119-1167 situés Place Le Corbusier et appartenant à les Constructions Jacques Dufresne Inc.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

273-76 SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

273-76
Modification, résolution no.
186-76
Adoption

Que la résolution No. 186-76 autorisant l'achat de divers équipements en place à la piste de courses de Trois-Rivières, soit modifiée en changeant le nom de B.D.T. Inc. par Club de Courses Laviolette Inc. et en enlevant la phrase suivante:-

"La présente vente devra être soumise à l'approbation de la Commission Municipale du Québec".

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

274-76
Achat de
Frank Spénard Immeubles Ltée.
Lots 617-5
et 625.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy LEBLANC, Notaire, en vertu duquel Frank SPENARD Immeubles Limitée vend à la Ville de Trois-Rivières, rue Des Forges, étant les lots 617-5 et 625 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de \$15,000.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean PAQUIN, Notaire, en vertu duquel, Monsieur Paul BELLEMARE accorde à la Ville une servitude pour l'enfouissement d'un égoût pluvial sur une partie du lot 180-337 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, pour et en considération de la somme de \$302.40.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

275-76
Servitude
de M. Paul
Bellemare
Lot 180-337
re: enfouissement d'un
égoût pluvial.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

276-76
Convention
seing privé
Ministère des
Transports
re: Permettre de placer ses installations
d'utilités
publiques
sous l'autoroute 55
Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé, en vertu de laquelle, le Ministère des Transports accorde à la Ville la permission de placer ses installations d'utilités publiques sous l'autoroute 55 et dans l'emprise d'icelle.

Le tout suivant les clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

277-76
Bail avec
Brasserie
Le Gosier
Inc.
Lot 178-655
re: terrain
de stationnement.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé par lequel, la Ville loue à Brasserie Le Gosier Inc., un emplacement faisant partie du lot 178-655, pour une durée de cinq (5) ans à raison de \$1.00 par année, ledit emplacement devant servir de terrain de stationnement.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil et selon le plan No. 8-94-1 y annexé.

ADOPTE

278-76
Comptes à payer
Liste
Hebdomadaire.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien.

Que le Conseil autorise par la présentes, le paiement des comptes suivants:-

4,800.00
700.00
37,386.72
12,000.00
175.00
749.28
135.45
139.15
.*
64.90
390.00
3,400.00

Roland Gagnon Robert Paquin Jules Provencher Internation City	50.00 150.00 327.00
Management Association Serge Hamel Inc.	170.00 85.00 130.00
Probec 5 Perco Limitée Nettoyeurs Modernes	658.75 504.40 400.00 320.00
Trois-Rivières Location Enrg. C.A.P.A.C. Gauthier Sports	105.00 133.75 58.60
Fédération des Arbitres du Québec Club Athlétisme Domino Comité de Zone A.H.M.Q. Centre Landry	1,500.00 810.00 270.00 810.00
" " " Association Sportive	562.50 540.00
St-Philippe " " " " " Loisirs de Normanville Loisirs St-Jean Baptiste	312.50 270.00 312.50 625.00
Loisirs Ste-Cécile Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Notre-Dame de	270.00 500.00 500.00
la Paix Loisirs Ste-Marguerite Loisirs Ste-Thérèse	187.50 312.50 312.50 270.00
Loisirs St-Sacrement Pavillon St-Arnaud Jean Laprise Jean-Paul Duguay	750.00 1,375.00 300.00 362.00
André Laneuville Jean-Louis Goneau Guy-Paul Simard René Monfette	189.57 84.80 165.87
Bouillé Ajustage Mécanique	228.41 184.60 2,098.00

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à M. Josaphat TRUDEL, un emplacement connu et désigné comme étant* le le 1098-119 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières situé à l'intersection de la rue La Meslée et du boulevard Des Forges, pour le prix de \$500.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

279-76
Vente à M.
Josaphat
Trudel.
Lot 1098119
\$500.00
comptant
Adoption.

Sakite Jartie Aulat

Listit 1098-119 étant désignée comme

suit:-

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT DIX NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE QUATRE VINGT DIX HUIT (1098-119) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières de figure irrégulière, borné vers le nord, par le Boulevard Des Forges, vers le nord-ouest, par partie du lot 1098-119, vers l'est, par partie du lot 1098-119; vers le sud-est, par partie du lot 1098-118; mesurant soixante huit pieds et sept dixièmes (68.7') dans sa ligne nord-ouest; soixante cinq pieds et soixante deux centièmes (65.62') dans sa ligne nord; cinq centièmes (0.05') dans sa ligne est; cent quinze pieds et trente six centièmes (115.36') suivant une courbe d'un rayon de quatre vingt treize pieds et trente cinq centièmes (93.35') contenant en superficie huit cent quatre vingt cinq pieds carrés, mesure anglaise (885 p.c., m.a.); le tout tel que montré par un liséré rouge sur un plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G. le 8 octobre 1974 et dont copie demeure annexée à la minute des présentes, pour en faire partie, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties en présence et avec le notaire soussigné.

La présente vente est sujette à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

JL/md

LUNDI, LE 12ième JOUR DE JUILLET 1976

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les forma-lités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Gaston VALLIERES Léopold ALARIE COLBERT Fernand Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procèsverbal. Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 juin soit adopté.

ADOPTE

Les Avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égoût, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, a la séance du 24 novembre 1975;
- Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976;
- Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- d) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard Des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- f) Règlement pour la formation de nouvelles Commissions et Comités, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976

- Règlement décrétant la construction d'une station de pompage au collecteur Père Daniel et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 7 juin 1976;
- h) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- i) Règlement prévoyant l'élargissement du boulevard des Forges entre Des Récollets et de Labadie, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

280-76 procès-verbal du greffier 22 et 23 juin. Adoption

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 586, tenue à l'Hôtel de Ville, les 22 et 23 juin 1976, soit adopté.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANI-

281-76
ProcesVerbal du
Conseil au
Greffier
7 et 8 juillet
Adoption.

Que le procès-verbal du Conseil au Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 602, tenue à l'Hôtel de Ville, les 7 et 8 juillet 1976, soit adopté.

ADOPTE

282-76
Règl. No.
13-AAZ-256
re: rues et
places publiques
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 13-AAZ-256 amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, quant à ce qui a trait à la fermeture d'une partie de la rue Grimard, d'une partie de la rue Levasseur et de la rue Fafard, en entier, annulant ainsi le nom de rue "FAFARD", soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

283-76
Regl. no.
191-30-Y
re: Zone
RA-15, Sec.
4
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 191-30-Y modifiant le règlement No. 191, pour inclure dans la zone RA-15, Sect. 4, située dans le secteur du Séminaire, le lot no. 172-73, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

284-76
Règl. no.
191-45-A
Modification
Zone RA-17
Sect. 2
Création
Zone CA-17
SECT. 1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 191-45-A amendant le règlement No. 191, pour modifier la Zone RA-17 sect. 2, et créer la Zone CA-17 sect. 1, de façon à permettre le commerce dans cette dernière zone située dans le prolongement du secteur Isabeau soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

285-76 Compterendu 28-06-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 28 juin 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

286-76 Vente de Georges Perron Lot. 2047 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, Notaire, en vertu duquel, M. Georges PERRON, vend à la ville de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme étant le lot no. 2047 du cadastre revisé de la cité des Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$6,500.00 payable comptant, dans le cadre du programme de rénovation de quartier.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

287-76
Vente de
Dame Perron
Lot no.
2023-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, Notaire, en vertu duquel Mme Marie-Rose Massicotte Perron vend à la Ville de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant le lot no. 2023-1 du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites pour le prix de \$3,500.00 payable comptant dans le cadre du programme de rénovation de quartier.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

288-76
Approb. de
plan
Lots nos.
179-11-1 et 2
180-322-1 et 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières

Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières

donne son approbation au plan préparé par M. Serge

HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 16 juin 1976

montrant la subdivision des lots 179-11 et 180-322

du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières,

comprenant les lots 179-11-1 et 179-11-2, 180-322-1

et 180-322-2 et appartenant à Les Constructions

Jacques Dufresne Inc.

ADOPTE

289-76 Approb. de plan Lots nos. 186-1-1 186-1-2 186-1-3 186-1-4 186-3 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jacques BRIAND, Arpenteur-Géomètre, en date du 9 avril 1976, montrant la subdivision du lot 186-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 186-1-1 - 186-1-2 - 186-1-3 186-1-4 et 186-3 situés Boulevard Des Forges et appartenant à la Commission Hydro-Electrique du Québec (Hydro-Québec).

ADOPTE

290-76
Approb. de
Plan
Lots nos.
218-131-1
218-131-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, Arpenteur-Géomètre, en date du 24 mai 1976, montrant la subdivision du lot 218-131 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant

les lots 218-131-1 et 218-131-2, situés Place Jean XXIII, appartenant à MM. Denis Chagnon et Julien Fleurent.

ADOPTE

291-76
Contrat
avec HydroQuébec
re: fourniture d'électricité
station de
pompage
rue Bédard
et Chapleau.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé, entre la Ville de Trois-Rivières et l'Hydro-Québec relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de la station de pompage située entre les rues Bédard et Chapleau à Trois-Rivières, pour une période d'une année à compter de la date de livraison initiale de l'électricité.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

292-76
Contrat avec
Hydro-Québec
re: fourniture d'électricité à
l'Edifice
des Travaux
Publics
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'Hydro-Québec, relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins de l'Edifice des Travaux Publics (garage municipal) situé à 2425, rue Louis-Allyson, à Trois-Rivières, pour une période d'une année à compter du 23 juin 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

293-76
Contrat de
location
avec Club
Coeur A Tout
Inc.
re: Pavillon
Richelieu
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières loue à "Le Club Coeur A Tout Inc." pour l'utilisation du Pavillon Richelieu situé sur l'Ile St-Quentin de Trois-Rivières, du ler juin 1976 au 31 mai 1977, pour un loyer de \$1.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

294-76
Offre de
M. Lionel
Deshaies
re: achat
lot no. 22
Zone Industrielle
No. 1
Adoption

295-76

181-43

Adoption

Vente à

M. Renald Laquerre Lot no. PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que l'offre de M. Lionel Deshaies relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot 22 (P.22) situé dans la zone industrielle No. 1, rue Médéric Dufresne, d'une superficie approximative de 7,255 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$1,088.25

Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

ATTENDU qu'à la suite d'une vente pour taxes tenue au bureau du greffier, le 26 février 1975, M. Renald Laquerre est devenu adjudicataire d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot no. 181-43 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,300.00 qui a été payé à la Ville.

ATTENDU que ledit immeuble n'a pas été retrait dans les délais requis, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR:

M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel, la Ville de Trois-Rivières vend à M. Renald Laquerre, un emplacement connu et désigné comme étant le lot no. 181-43 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,300.00 qu'elle reconnaît avoir reçu lors de l'adjudication, le 26 février 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux articles 561 et 562 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE (

296-75 Vente à Normand Plourde Lot no. 1120-299 Adoption. PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy LEBLANC, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à M. Normand Plourde, un emplacement connu et désigné comme étant le lot 1120-299 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, (rue Ringuet), pour et en considération de la somme de \$1,414.75.

Le tout, selon les charges et conditions mentionnées audit acte de vente qui a été soumis au Conseil.

La présente vente devra être approuvée par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

297-76
Contrat
avec J.P.
Doyon Ltée
re: exécution de travaux d'égoût
pluvial.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé, entre la Ville de Trois-Rivières et la Cie J.P. Doyon Ltée, en vertu duquel, cette dernière s'engage à exécuter des travaux d'installation de la conduite d'égoût pluvial (collecteur pluvial Léger) pour un montant de \$438,432.87.

Le tout sujet aux charges et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

298-76
Contrat
avec Clément
Ricard & Fils
Inc.
re: travaux
d'aqueduc et
d'égoût
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel, Clément Ricard & Fils Inc., entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et d'égoût, dans le secteur Le Corbusier, pour le prix de \$187,602.50 conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Gérant-Adjoint aux Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE

299-76 Comptes payés mois de juin ratification Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que les comptes au montant total de \$1,247,164.89 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juin 1976, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

300-76 Comptes à payer Liste Hebdomadaire Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Constructeurs St-Maurice	51,750.00
Hydro-Québec	2,100.00
Cimentiers Finisseurs	21,437.75
Régional Asphalte	11,088.00
Inspectronic Ltée	1,500.00
C.T.C.U.M.	15,378.32
Dollard Construction	33,817.85
H H H H	10,479.90
J.U. Houle Ltée	364.64
Industries Fortier Ltée	4,566.42
Canron Ltée	185.20
J.A.M. Langlois	227.50
Gérard Dufresne	60.00
0 0 0	60.00
Garceau et Dufresne	75.00
11 11 11	60.00
Probec 5	155.00
Le Nouvelliste	21.50
11 11 11	358.10
11 11 11	182.26
Roger Caron	220.00
H.G. Gauthier Inc.	21.30
Serge Hamel Inc.	191.80
Nettoyeurs Modernes	200.00
11 11 11 11	160.00
Roger Provencher	24.00
Jacques Trudel	241.50
Dr. Antonin Fréchette	452.50
U.Q.T.R.	26.95
Comité Zone Soccer Mineur	445.00
F.A.B.Q. Inc.	2,000.00
Aigles de Trois-Rivières	8,000.00
Loisirs Ste-Marguerite	66.66
tt it it it	270.00
Centre Landry	66.66
11 11 11	300.00
11 11 11	5,500.00
Loisirs St-Philippe	66.66
Loisirs St-Jean-Baptiste	
de la Salle	66.66
Loisirs Ste-Cécile	111.10
11 11 11 11	300.00
	540.00
Loisirs St-Sacrement	66.66
	270.00
Loisirs des Vieilles Forges	270.00
Toloine Notes Dame de la Deia	270.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	270.00
Association Adélard Dugré	540.00
Luc Roberge	299.00
Luce Langis	299.00
II II	206.00 205.00
Line Doré	135.00
Claude Cabana	432.00
Pierrette Bistodeau	162.00
Pierre St-Amant	206.00
DC AMMINE	200.00

Jean Laprise	300.00
Club d'Athlétisme Domino	500.00
Comité de Zone de Soccer	
Mineur	200.00
Aigles Junior de Trois-	
Rivières	1,000.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1976

Roland Bacon Gaston Boudreault Germain Déziel Roger Dupuis Lionel Duval	122.20 156.40 45.20 19.60 161.40
Pomain Ericon	21.00
Romain Frigon	11.60
Fernand Gendron	155.20
Gilles Grenier	12.60
Anatole Houle	226.60
Guy Larivière	186.60
J.M. Massicotte	139.80
Marcel Métivier	72.60
Roger Paillé	70.00
Fernand Pellerin	187.20
Jean-Paul Poisson	51.40
Rosaire Pouliot	139.60
Guy Roussel	162.60
Alvin Doucet	37.80
Charles Edouard Provencher	31.52
	31.32
Origène Bellemare	30.00
11 11 11	84.80
Roger Baril	
The same of the sa	74.70

Jean-Louis Goneau 350.88 Gaston Désaulniers 68.90 René Monfette 119.25 Jean-Louis Goneau 30.15 Maurice Lamirande 47.70 René Monfette 288.33 Guy-Paul Simard 160.45 Armand Allard 27.01 Alvin Doucet 188.47

ADOPTE

301-76
Acceptation
Plans
re: travaux
de modifications et
d'installation, équipements à
l'Usine de
Traitement
d'eau.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à des travaux de modifications et d'installation d'équipements à l'Usine de Traitement d'eau, tel que décrit aux item 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 8 du projet de règlement No. 593 accepte les plans préparés par Vézina, Fortier & Associés, Ingénieurs Conseils, en regard de ce projet et autorise Jàcques Fortier, Ingénieur, à soumettre les documents (plans et cahiers des charges) et sollicite, par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

302-76
Cession de
Les Filles de
Jésus
Lot no.
2173-1
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Paul Villeneuve, Notaire, en vertu duquel, "Les Filles de Jésus (Trois-Rivières)" cède à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant, savoir:-

DESIGNATION

Un immeuble connu sous le nom de MANOIR DE TONNANCOURT, comprenant:-

- 1.- Une maison de trois étages en pierre recouverte en bois et ciment, avec toit en pointe, mesurant soixante-trois pieds et cinq pouces (63'5") de largeur par trente huit pieds et sept pouces (38'7") mesure anglaise;
- 2.- Le terrain délimité par cette maison faisant partie du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot numéro DEUX MILLE CENT SOIXANTE TREIZE (2173-1) au cadastre officiel REVISE d'une partie de la Cité des Trois-Rivières, mesurant soixante trois pieds et cinq pouces de largeur (63'5") sur trente huit pieds et sept pouces (38'7") de prodonfeur, mesure anglaise, borné comme suit:- en front, au sud par la rue Des Ursulines, d'un côté à l'est, par la rue St-Jean, en profondeur, au nord et de l'autre côté à l'ouest, par des parties dudit lot no. 2173-1 appartenant à la cédante.

A titre gratuit, aux conditions énoncées dans la lettre de l'Honorable Jean-Paul L'Allier Ministre des Affaires Culturelles (entente avec la Ville de Trois-Rivières) datée du 26 avril 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Silles Beaudoin

La séance est ensuite levée.

JL/mď

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 26ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand **GONEAU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Gaston **VALLIERES** Léopold ALARIE Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procesverbal Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 12 juillet 1976, soit adopté avec la modification suivante:

L'article 3 du règlement No. 13-AAZ-256 qui devra plutôt se lire comme suit:-

"ART. 3.- L'article 1 du règlement No. 13-AAZ-222, adopté le 23 novembre 1970, est modifié en ajoutant après l'alinéa 221 concernant la rue Levasseur, les dispositifs suivants:-

La rue LEVASSEUR portant le numéro 217-63 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, est par le présent règlement, fermée comme rue publique à toutes fins que de droit, et le mot LEVASSEUR désignant ladite rue, est annulé à toutes fins que de droit".

ADOPTE

Les Avis de Motion suivants, sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égoût, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;
- b) Amendement au règlement No. 191 Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 16 février 1976;
- c) Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- d) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des conseillers avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;

- e) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- f) Règlement pour la formation de nouvelles Commissions et Comités, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- g) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats; avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- h) Règlement prévoyant l'élargissement du boulevard Des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

Avis Motion re: taux du permis imposé, roulottes

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 570, concernant les roulottes pour modifier le taux du permis imposé.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de juillet 1976.

Signe: Lionel Julien

Avis Motion
re: Regl.
décrétant
parc public
zone N.O.
site historique national.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant parc public, la zone située au nord ouest du site historique nationale, longeant la rivière St-Maurice, dans le secteur "Les Vieilles Forges".

Lu en Conseil, ce 26ième jour de juillet 1976.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis Motion re: Règl. amendant No. 4 Aménagement Station d'essence.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 4, en vue de permettre l'aménagement d'une station d'essence sur le lot P-219, en bordure du Boulevard St-Michel.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de juillet 1976.

Signé: Léo Thibeault

303-76
Procès-verbal
conseil au
greffier
Règl. no.
191-30-y
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal du Conseil au Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 191-30-Y, tenue à l'Hôtel de Ville, les 21 et 22 juillet 1976, soit adopté.

ADOPTE

304-76
Procès-verbal
conseil au
greffier
Règl. no.
191-45-A
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal du Conseil au Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 191-45-A, tenue à l'Hôtel de Ville, les 21 et 22 juillet 1976, soit adopté.

ADOPTE

305-76 Compterendu 12-7-76 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 12 juillet 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

306-76
Approb.
Plan
re: lots
279-1 à 9
SaintEtienne
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 29 juin 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 279 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant les lots 279-1 à 279-9 inclusivement, situés sur le troisième rang et appartenant à M. Joseph Pellerin.

ADOPTE

307-76
Approb.
Plan
re: lot 4-16
SaintEtienne
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-Géomètre, en date du 25 juin 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot 4-16 situé Boulevard Saint-Michel, et appartenant à M. Jean-Paul Lampron.

308-76 Approb. Plan re: Lots 207-19 et 207-20 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, Arpenteur-Géomètre, en date du 10 mai 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-19 et 207-20 situés rue Tebbutt et appartenant à M. Raymond Langevin.

ADOPTE

309-76 Approb. Plan re: lot 34-3 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-Géomètre, en date du 9 juin 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 34 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot 34-3 situé boulevard Des Forges et appartenant à M. Raymond Chainé.

ADOPTE

310-76 Approb. Plan re: lots 194-74 194-75 194-76 194-77 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation auplan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 2 février 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 194-74 (rue) 194-75 (rue) et 194-76 (rue) appartenant à la Compagnie d'Electricité Shawinigan et le lot 194-77 (rue) appartenant à M. Martial Grondin.

Que la résolution adoptée par le Conseil le ler mars 1976 (79-76), soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

311-76 Approb. Plan re: lots 204-4-1 204-4-2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-Géomètre, en date du 17 juin 1976, montrant la subdivision du lot 204-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 204-4-1 situé dans l'emprise du Boulevard des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot 204-4-2 situé boulevard des Forges et appartenant à Mme Louis Lafleur.

312-76
Signature livre
de renvoi
lot no.
204-4
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 17 juin 1976, montrant la subdivision du lot 204-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 204-4-1 situé dans l'emprise du Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot 204-4-2 situé Boulevard des Forges et appartenant à Mme Louis Lafleur.

ADOPTE

313-76 Signature livre de renvoi lot no. 19-8-6 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, A.G., en date du 2 juin 1976 montrant la subdivision d'une partie du lot 19-8, du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot 19-8-6 situé Place Boland et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

314-76 Appro. Plan Lot no. 227-10 Boul. St-Jean Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-Géomètre, en date du 22 juin 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 227 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 227-10 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Paul Fortin.

ADOPTE

315-76 Approb. Plan Lot no. 194-78 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 9 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comprenant le lot 194-78 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Luc Labrecque.

316-76 Approb. Plan Lot no. 22-51 Médéric Dufresne Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-Géomètre, en date du 12 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot 22-51 situé rue Médéric Dufresne et appartenant à la Ville de Trois-Rivières

ADOPTE

317-76 Signature Maire Livre de renvoi Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-Géomètre, en date du 12 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières comprenant le lot 22-51 situé rue Médéric Dufresne et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

318-76 Approb. Plan Lots nos. 175-19 à 25 et 176-25 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-Géomètre, en date du 7 juillet 1976 montrant la subdivision d'une partie des lots 175 et 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 175-19 à 175-25 et 176-25 situés Boulevard Rigaud et appartenant à MM. Julien Matteau et Paul Lemay.

ADOPTE

Approb. Plan Lots nos. 175-26 à 30 et 176-26 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-Géomètre, en date du 9 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 175 et 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 175-26 à 175-30 et 176-26 situés rue De Malapart et appartenant à M. Julien Matteau.

320-76
Achat
de Mme Rose
Cossette-Lafleur
Lot 204
Ptie 4
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean de Charette, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Rose Cossette-Lafleur, un emplacement connu et désigné comme faisant partie de la subdivision No. 4 du lot originaire No. 204 (204 Ptie 4) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,500.00 payable comptant, en vue de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE

321-76
Achat
des Soeurs
du précieuxsang.
Partie du
lot 1365
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean de Charette, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières achète des Soeurs du Précieux-Sang des Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot no. 1365 (P. 1365) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de \$715.00 payable comptant en vue de l'arrondissement du coin de la rue Laflèche et du Boulevard St-Louis.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

322-76
vente à
Frank Dontigny
Partie du
lot 329
lot no. 26
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à M. Frank Dontigny, un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot no. 329 de la subdivision officielle du lot originaire no. 26 (26 Ptie 329) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, mesurant 50 pieds de largeur sur 7 1/2 pieds de profondeur, borné comme suit:- en front, vers le nord-est, par le lot no. 26-332 dudit cadastre appartenant à l'acquéreur et les trois autres côtés, par une autre partie du même lot, sans bâtisse, pour le prix de \$93.75 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

323-76 Cession lot no. 170-88-5 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence monsieur le maire-suppléant, et le greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Claudia Blais, notaire, en vertu duquel "Les Constructions J. Paul Hamelin Inc." cède à la Ville de Trois-Rivières, le lot 170-88-5 du cadastre officiel de la Paroisse ce Trois-Rivières, pour rue et utilisation publique, pour la somme de \$1.00 et autres bonnes et valables considérations dont l'utilité publique.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

324-76
Trésorier
autorisé
à prélever
la taxe
scolaire
année 197677
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a reçu de la Commission Scolaire de Trois-Rivières une demande aux fins de percevoir la taxe scolaire pour l'année 1976-1977, fixée à \$1.24 par cent dollars de la valeur des biens-fonds ou immeubles situés dans la municipalité scolaire de la Ville de Trois-Rivières, telle que partie au rôle d'évaluation pour ladite année.

ATTENDU qu'il convient conformément aux articles 537, 537-A, 537-B et 537-C de la Charte de la Ville d'autoriser le trésorier à cette fin;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le trésorier de la Ville de Trois-Rivières soit autorisé à prélever et percevoir la taxe scolaire pour l'année 1976-1977 suivant le rôle d'évaluation déjà dressé et adopté pour ladite année.

ADOPTE

25-76
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

그는 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그 그	
Clément Ricard	51,380.92
J.U. Houle Ltée	15,797.16
Canron Limited	8,244.47
Industries Fortier Ltée	9,509.82
Clément Ricard	4,355.71
Dalby Inc.	1,500.00
Massicotte & Fils Ltée	12,000.00
Pavages Nicolet Inc.	4,600.72
Overhead Door Co. T.R.	1.215.00

Trois Rivières Désin-	602.00
fection Le Nouvelliste	683.00 451.70
Service de Gestion In-	431.70
dustrielle	99.00
Le Soleil Ltée	95.00
U.Q.T.R.	40.88
Garceau & Dufresne	284.00
Jean-Louis Levasseur	125.00
Gaston Thellend Enr. Canadian Industries Ltd	62.00
Construction St-Maurice	10,326.51
Diamond Canapower Ltd	239.80
Raymond Gélinas & Fils	134.00
P.A. Gouin Ltée	13.56
Keuffel & Esser Canada	827.40
Laboratoire de Construction	201 05
du Québec Inc. A. Pérusse Machinerie	221.25
Vencher Limited	26.20 2,099.63
William Scully Limited	19.00
Koppers International	23.00
Canada Ltd	2,956.01
Monroe Calculator Co.	150.00
Xérox Canada Limitée	539.67
Billets & Imprimerie	
Régal Ltée C.T.C.U.M.	998.14 14,957.96
Nettoyeurs Modernes	360.00
Aigles de Trois-Rivières	350.00
Marché St-Louis Ltée	137.99
Palais du Dragon Inc.	75.10
Marché Victoria Inc.	142.18
Rapid Bar-B-Q Ass'n Canadienne de Gestion	46.07
ASS'II Canadienne de Gestion	
	80 00
des Achats	80.00 87.75
	80.00 87.75 493.58
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative	87.75 493.58
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle	87.75 493.58 400.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry	87.75 493.58
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De	87.75 493.58 400.00 700.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix	87.75 493.58 400.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De	87.75 493.58 400.00 700.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie)	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R.	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay Rosaire Francoeur	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay Rosaire Francoeur Jean-Louis Goneau	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay Rosaire Francoeur Jean-Louis Goneau Robert Rousseau	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00 164.40 119.80 25.20 61.60 63.00 120.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay Rosaire Francoeur Jean-Louis Goneau Robert Rousseau André Verville	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00 119.80 25.20 61.60 63.00 120.00 131.80
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay Rosaire Francoeur Jean-Louis Goneau Robert Rousseau	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00 119.80 25.20 61.60 63.00 120.00 131.80 129.60
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay Rosaire Francoeur Jean-Louis Goneau Robert Rousseau André Verville Réal Ayotte Léo Bellerose Roger Baril	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00 119.80 25.20 61.60 63.00 120.00 131.80 129.60 182.40 53.60
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay Rosaire Francoeur Jean-Louis Goneau Robert Rousseau André Verville Réal Ayotte Léo Bellerose Roger Baril Roger Loisel	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00 119.80 25.20 61.60 63.00 120.00 131.80 129.60 182.40 53.60 196.40
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay Rosaire Francoeur Jean-Louis Goneau Robert Rousseau André Verville Réal Ayotte Léo Bellerose Roger Baril Roger Loisel Jean Alarie	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00 164.40 119.80 25.20 61.60 63.00 120.00 131.80 129.60 182.40 53.60 196.40 158.00
des Achats Restaurant Chez Louise Commission Scolaire de T.R. Association Récréative S.J.B. de la Salle Centre Landry Centre Récréatif N.D. De la Paix Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc. Fédération du Baseball Amateur du Québec (Mauricie) Loisirs N.D. de la Paix Loisirs St-Jean de Brébeuf Loisirs Ste-Marguerite Comité de Zone FBAQ T.R. Ass'n Sportive Ste-Cécile Roland Bourdon Frais de Déplacement Gaston Désaulniers Jean-Paul Dorion Jean-Paul Duguay Rosaire Francoeur Jean-Louis Goneau Robert Rousseau André Verville Réal Ayotte Léo Bellerose Roger Baril Roger Loisel	87.75 493.58 400.00 700.00 150.00 500.00 37.00 275.00 450.00 333.33 2,500.00 400.00 800.00 119.80 25.20 61.60 63.00 120.00 131.80 129.60 182.40 53.60 196.40

André Daviau	199,20
Maurice Galarneau	207.00
Marc Latendresse	22.58
Yvon Poirier	38.40
Chs. Ed. Provencher	20.30
Yvon Ratelle	167.00
Gilles Rioux	63.60
Roger Rompré	83.60
Jacques St-Laurent	17.04
Jacques Vaugeois	32.28
Michel Young	.31.60
René Pouliot	40.50
Me Jean Lamy	80.35
Alvin Doucet	186.43
André Marcil	285.11
Jean-Paul Dorion	39.53
Guy-Paul Simard	114.80
Arno Electrique Ltée	23,000.00
Les Constructeurs	
St-Maurice Ltée	51,750.00
Guimond Electrique Inc.	3,958.76
Plomberie St-Onge Inc.	10,233.00
Le Soleil Ltée	171.00
Gaston Trudel	614.00
Robert Racine	112.00
Notaire Jean Paquin	167.00
Le Nouvelliste	156.95
Nettoyeurs Modernes	360.00
Origène Bellemare	66.00
Oscar Babin Construction	11,466.00
J.L. Prud'homme & Frères	34,661.86

ADOPTE

326-76
Exécution
de travaux
de drainage
cours d'eau
Bourassa
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Ministère de l'Agriculture de la Province de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Ville, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Bourassa et ses branches.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage également à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

ADOPTE

327-76 Vente de M. Joseph Guilbert Lot. 633 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel, Monsieur Joseph Guilbert vend à la Ville de Trois-Rivières le lot no. 633 du cadastre mis à jour de la Cité de Trois-Rivières, avec les maisons, bâtisses et dépendances dessus construites et circonstances, pour le prix de \$52,000.00 en vue de l'élargissement de la rue Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

328-76 Vente à M. Jacques Proulx Lot 298-1120 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Michel Carrier, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à Monsieur Jacques Proulx, l'emplacement suivant, savoir:-

DESIGNATION

Un emplacement ayant front sur la rue Ringuet, en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la Ville de Trois-Rivières, comme étant la subdivision numéro MILLE CENT VINGT du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (298-1120) tel que cadastré, ayant une superficie totale de six mille deux cent quatre pieds (6,204').

Sans bâtisse.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

La présente vente devra faire l'objet de l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

Le tout moyennant un prix de \$1,551.00

ADOPTE

329-76 Offre le Norbert Dunlavey Ptie lot 14, 15, 6 et 7 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que l'offre de M. Norbert Dunlavey, relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme suit:-

DESIGNATION

Partie du lot 14.

De figure trapézoidale, borné vers le nord-est par le lot 15 où il mesure trois cent trente pieds (330), vers le sud-est, par une partie dudit lot 14 où il mesure vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (24.9) vers le sud-ouest, par le lot 6, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, où il mesure trois cent trente-trois pieds (333) et vers le nord-ouest, par le lot 14-13 où il mesure soixante-neuf pieds et cinq dixièmes (69.5) SUPERFICIE: 15,576 p.c.

Partie du lot 15.

De figure rectangulaire; borné vers le nord-est par le lot 15-4-6 étant le boulevard Des Récollets où il mesure trois cent trente pieds (330), vers le sud-est par une partie dudit lot 15 où il mesure cent trente-cinq pieds (135), vers le sud-ouest, par le lot 14 où il mesure trois cent trente pieds (330) et vers le nord-ouest, par le lot 15-16 où il mesure cent trente cinq pieds (135). SUPERFICIE: 44,550 p.c.

Partie du lot 6.

De figure trapézoidale, borné vers le nord-est par le lot 14 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, où il mesure trois cent trente-trois pieds (333) vers le sud-est, par une partie dudit lot 6 où il mesure cent trente et un pieds et quarante-cinq centièmes (131.45), vers le sud-ouest, par le lot 7 où il mesure trois cent trente pieds (330) et vers le nord-ouest, par le lot 6-5 où il mesure quatre-vingt-six pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (86.85) SUPERFICIE: 36,019 p.c.

Partie du lot 7.

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, par le lot 6 où il mesure trois cent trente pieds (330) vers le sud-est, par une partie dudit lot 7 où il mesure deux cent dix-sept pieds et cinquante et un centièmes (217.51), vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 7, où il mesure trois cent trente pieds (330) et vers le nord-ouest, par le lot 7-ll où il mesure deux cent seize pieds et sept centièmes (216.07) SUPERFICIE: 71,541 p.c.

situé dans la zone industrielle No. 1, boulevard Des Récollets, d'une superficie approximative de 167,686 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$20,151.60.

Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

Helles Beaudon

La séance est ensuite levée.

JL/md

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 9ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son HOnneur Le Maire Messieurs Les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Léo THIBEAULT Antoine **GAUTHIER** Gaston VALLIERES Léopold ALARIE Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procèsverbal Adoption

TE:

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMI-

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 26 juillet 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants, sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égoût, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 24 novembre 1975;
- b) Amendement au règlement No. 191 - Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts" avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- Règlement concernant l'établissement de la c) rémunération du maire et des conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- d) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement d'emprunt au fonds de roulement f) pour défrayer le coût de divers travaux et achats; avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;

- Règlement prévoyant l'élargissement du boulevard Des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- h) Règlement décrétant parc public, la zone située au nord ouest du site historique nationale longeant la rivière St-Maurice, dans le secteur "Les Vieilles Forges", avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 26 juillet 1976;
- Amendement au règlement No. 4, en vue de permettre l'aménagement d'une station d'essence sur le lot P-219, en bordure du Boulevard St-Michel; avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 26 juillet 1976;

Avis Motion
Regl. interdisant
la consommation de
boissons
alcooliques
Place de
L'Hôtel de
Ville.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement concernant le bon ordre et interdisant la consommation de boissons alcooliques ou non sur la Place de l'Hôtel de Ville, et dans le Parc Champlain.

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'août 1976.

Signe: Léo Thibeault

330-76
Règl. no.
191-52
Zonage du
Village des
Forges.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 191-52 concernant le zonage du Village des Forges (secteur 24) soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

a31-76
egl.no.
70-A
mendant
o. 570
Taux du
permis imposé
re: roulottes.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 570-A amendant le règlement No. 570, en ce qui a trait aux roulottes, en changeant le coût du permis imposé au propriétaire ou à l'occupant de la roulotte, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

332-76 Compterendu 26-7-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 26 juillet 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

333-76 Vente des Jardins Laviolette Lot no. 169-1-95 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Yves Boivin, Notaire, en vertu duquel, les Jardins Laviolette Inc., vendent à la Ville de Trois-Rivières, le lot 169-1-95 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, ledit lot devant servir de rue publique.

Le tout selon les termes et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

334-76
Vente
de la Société d'Habitation
Lot no.
199-100
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, Notaire, en vertu duquel, La Société d'Habitation des Vieilles Forges Inc., et Monsieur Etienne Hamelin vendent à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 199-100 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 comptant, pour utilité publique.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

335-76 Vente de Etienne Hamelin Lots nos. 196-77 à à 81 198-76,77, 78, 79, 80 t 98 99-101, 02 et 103 doption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, Notaire, en vertu duquel Monsieur Etienne Hamelin vend à la Ville de Trois-Rivières, les immeubles suivants:-

DESIGNATION

1.- Les lots numéros SOIXANTE-DIX-SEPT,
SOIXANTE-DIX-HUIT, SOIXANTE-DIX-NEUF, QUATRE-VINGTS et
QUATRE-VINGT-UN de la subdivision officielle du lot
originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (196-77, 78,
79, 80 et 81) du cadastre officiel de la Paroisse de
Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières,
tels que cadastrés;

2.- Les lots numéros SOIXANTE-SEIZE, SOIXANTE-DIX-SEPT, SOIXANTE-DIX-HUIT, SOIXANTE-DIX-NEUF, QUATRE-VINGTS et QUATRE-VINGT-DIX-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (198-76, 77, 78, 79, 80 et 98) du susdit cadastre tels que cadastrés;

3.- Les lots numéros CENT UN, CENT DEUX et CENT TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (199-101, 102 et 103) du susdit cadastre, tels que cadastrés;

pour le prix de \$1.00 comptant.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

B36-76 Vente de Martial Grondin Lots nos. 194-38, 39, 40, 41, 43 et 46 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean-Nil Héon, Notaire, en vertu duquel, Monsieur Martial Grondin vend à la Ville de Trois-Rivières, les lots nos. 194-38, 39, 40, 41, 43 et 46 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 comptant.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

337-76
Contrat
Régional
Asphalte
re: exécution de
travaux de
pavage
rues de
la ville
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Régional Asphalte, division de Pagé Construction Inc., en vertu duquel, celle-ci s'engage à exécuter des travaux de pavage sur diverses rues de la Ville, pour la somme de \$140,557.80.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

338-76
Contrat
J.C. Papillon &
Fils Ltée
Installation et
fourniture
équipement
Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et la Compagnie J.C. Papillon & Fils Ltée, en vertu duquel, cette dernière s'engage à fournir et installer les matériaux et l'équipement requis pour raccorder le système de refroidissement au système de glace au Colisée, pour la somme de \$11,133.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

339-76
Contrat
avec
Massicotte
& Fils Ltée
re: travaux
de pavage
Boul. des
Récollets
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Massicotte & Fils Ltée, en vertu duquel, celle-ci s'engage à exécuter des travaux de pavage sur le Boulevard des Récollets, pour la somme de.\$121,640.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

340-76
Comptabilisation des
opérations
des trois
zones de
rénovation
se fasse
globalement
par la Soc.
d'Hab. du
Québec.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières prie la Société d'Habitation du Québec de bien vouloir accepter que la comptabilisation des opérations des trois (3) zones de rénovation se fasse globalement et demande que le résidu financier soit applicable à l'extension et à l'agrandissement de la zone de rénovation Centre-Ville.

ADOPTE

341-76
Approb.
Plan Subd.
Lots nos.
14-14 et
15-17
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-Géomètre, en date du 16 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 14 et 15 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 14-14 et 15-17 situés sur le Boulevard des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

A42-76
Approb.
Plan Subd.
Lots nos.
6-6 et
7-12
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-Géomètre, en date du 16 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 6-6 et 7-12 situés sur le Boulevard des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

343-76
Signature
plan et
livre de
renvoi
Lots nos.
14-14 et
15-17
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-Géomètre, en date du 16 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos. 14 et 15 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 14-14 et 15-17 situés sur le Boulevard des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

344-76
Signature
plan et
livre de
renvoi.
Lots nos.
6-6 et
7-12
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges Gariépy, Arpenteur-Géomètre, en date du 16 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 6-6 et 7-12 situés sur le Boulevard Des Récollets et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

345-76 Autorisation au trésorier à emprunter \$3,500,000. 00 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières soit et est, par les présentes, autorisé à emprunter la somme de \$3,500,000.00 de la Banque Canadienne Nationale, à un taux n'excédant pas le taux légal en cours, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements nos. 584, 586, 591, 592, 594, 596, 599, 600 et 601.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-Suppléant et le Trésorier de la Ville soient autorisés à signer un ou des billets à cet effet et à les renouveler jusqu'à parfait paiement.

ADOPTE

346-76 Compte a payer liste hebdomadaire Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Bégin Paysagistes Inc. L.N. Cimentiers	\$ 4,841.60
Finisseurs Enrg.	29,325.20
Gaston Bourassa Ltée	49,650.44
Régional Asphalte	57,196.20
Massicotte & Fils	6,132.03
Constructeurs St-	•
Maurice Ltée	64,126.32
Yvon Godin	248.00
Jean Lacoursière	385.50

	Bouillé Ajustage		
	Mécanique Enrg.	677.00	
	Le Nouvelliste	290.25	
	Service de Gestion	0.7.00	
	Industrielle	97.90	
	Nettoyeurs Modernes Enr.	360.00	
	Association des Ingénieurs	50.00	
	Municipaux du Québec	50.00	
	Paul-Emile Guilbert	745.00	
	Ralliement des Familles	75 00	
	Paquin 1976	75.00	
	Ferron, Nobert, Young	COT 00	
	& Associés	625.00	
٠.	Marché St-Louis Ltée	142.20	
•	St-Maurice Aero Club	390.00	
	Au Sabot d'or	42.94	
	CAPAC	184.01	
٠	Fleuriste Laviolette enr.	21.30	
	Palais du Dragon Inc.	112.75	
	Roger Provencher	190.00	
	Pucet & Fils	1,036.80	
•	Claude St-Cyr	10.00	
	Rapid Bar-B-Q	15.00	
	Restaurant Aux Copains	111.10	
	Marché Victoria Inc.	25.67	
	J.J. Steak House	170.22	
	La Galerie des Artisans	125.00	
	Centre Sportif Marcotte	3,147.63	
	Prud'homme & Frères Ltée	34,538.47	
	Octroi re: Moniteur de terr	ain de jeuv	·
	- Tonicour de ceri	ain ac jeax.	
	3 male 3 3 4 3 4 5 4	100.00	
	Ass'n Adélard Dugré	180.00	
	Ass'n Sport Ste-Cécile	180.00	
	Loisirs N.D. de la Paix	90.00	
	Loisirs Ste-Marguerite Loisirs Vieilles Forges	90.00	
	Société Loisirs St-	180.00	
		00 00	
	Sacrement Inc.	90.00	
	Ass'n Réc. St-Jean-Baptiste De la Salle	90.00	
	Ass'n Sportive St-Philippe	90.00	
•	Centre Landry	180.00	
	Loisirs Ste-Thérèse	90.00	
	norsits ace-increse	90.00	
	Octroi re: Ateliers Socio-C	ulturels. 76-	-77
		 	
	Claude Cabana	144.00	
	Lyne Doré	55.00	
	Aigles de Trois-Rivières	500.00	
	Roland Bourdon	800.00	
	Roland Poitras	26.44	
	Danil account of 1 and 6	• •	
	Remboursement de dépenses f	aites par	
	"Petite Caisse".		• •
	Robert Corbeil	92.67	
	Guy-Paul Simard	111.22	•
	Jean Lamy	106.81	
	Armand Allard	34.86	
	René Monfette	252.24	
	Remboursement de frais de m	illage	
			
	Réal Ayotte	116.80	
	Gaston Boudreault	125.20	
	, · - - · - · -	-	

62.00
91.00
19.00
101.20
103.00
102.00
120.00
105.60
54.20
107.80
170.60
62.49
110.40
205.80
75.60
18.60
161.60

Ecole de boxe de la Mauricie 1,000.00
Camp des Cadets de la Marine 200.00
Club du Fer à Cheval du
Québec Inc. 1,100.00
I.M.G. Circus Corp. 21,000.00
Mr. Sepp 1,000.00
René Jean 180.00
Water Show Spectaculars
Inc. 4,675.00

ADOPTE

347-76 comptes au montant de \$1,269, 790.52 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant total de \$1,269, 790.52 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juillet 1976, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

348-76
Appro.
Plan Sub.
lots nos.
17-42-1
t 217-53-1
doption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-Géomètre, en date du 15 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 217-42 et 217-53 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 217-42-1 et 217-53-1 (subdivisions suite à la fermeture de rues, Règlement No. 13-AAZ-256) et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

349-76 Signature Plan et livre de renvoi lots nos. 217-42-1 et 217-53-

Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-Géomètre, en date du 15 juillet

1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 217-42 et 217-53 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 217-42-1 et 217-53-1 (subdivisions suite à la fermeture de rues, Règlement No. 13-AAZ-256) et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

350-76
Appro.
Plan Sub.
Lot no.
227-11
doption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-Géomètre, en date du 5 août 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 227 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 227-ll situé sur le Boulevard St-Jean et appartenant à M. Paul Chamberland.

ADOPTE

351-76 Vente à Tegesco Ltée Lot no. 19-8 Adoption. PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Tegesco Ltée une partie du lot 19-8 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de \$4,368.00 payable comptant.

Modifiée par résolution no. 423-76

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

Ledit acte de vente étant annexé à la présente résolution pour en faire partie. ADOPTE

352-76 Offre de Norbert Dunlavey Partie du lot 14, 15, 5, 6 et 7 PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières.

Que l'offre de M. Norbert Dunlavey, relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme suit:-

DESIGNATION

CADASTRE DE LA CITE DE TROIS-RIVIERES

Partie du lot 14

De figure triangulaire; borné vers le nord-est par le lot 15 où il mesure cent quatre-vingt-quatre pieds et vingt-quatre centièmes (184.24) vers le sud-ouest, par le lot 6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, où il mesure cent quatre-vingt-cinq pieds et quatre-vingt onze centièmes (185.91) et vers le nord-ouest, par une partie dudit lot 14 où il mesure vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (24.9).
SUPERFICIE: 2,294 p.c.

Partie du lot 15.

De figure trapézoidale, borné vers le nord-est par le lot 15-4-6 étant le boulevard Des Récollets où il mesure cent quatre-vingt-dix pieds (190) vers le sud-est, par une partie dudit lot 15, où il mesure cent trente-quatre pieds et vingt-deux centièmes (134.22) vers le sud-ouest, par le lot 5 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières où il mesure cinq pieds et quatre-vingt-deux centièmes (5.82) et par le lot 14 où il mesure cent quatre-vingt-quatre pieds et vingt-quatre centièmes (184.24) et vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 15 où il mesure cent trente-cinq pieds (135). SUPERFICIE: 25,648 p.c.

CADASTRE DE LA PAROISSE DE TROIS-RIVIERES

Partie du lot 5

De figure triangulaire; borné vers le nord-est, par le lot 15 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, où il mesure cinq pieds et quatre-vingt-deux centièmes (5.82), vers le sud-est, par une partie dudit lot 5 où il mesure soixante-dix-huit centièmes de pied (0.78) et vers le sud-ouest, par le lot 6 où il mesure cinq pieds et soixante-seize centièmes (5.76). SUPERFICIE: 2 p.c.

Partie du lot 6

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 14 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, où il mesure cent quatre-vingt-cinq pieds et quatre-vingt-onze centièmes (185.91) et par le lot 5 où il mesure cinq pieds et soixante-seize centièmes (5.76), vers le sud-est, par une partie dudit lot 6 où il mesure cent cinquante-six pieds et trente-cinq centièmes (156.35) vers le sud-ouest, par le lot 7 où il mesure cent quatre-vingt-dix pieds (190) et vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 6 où il mesure cent trente et un pieds et quarante-cinq centièmes (131.45) SUPERFICIE: 27,421 p.c.

Partie du lot 7

De figure irrégulière; borné vers le nord-est par le lot 6 où il mesure cent quatre-vingt-dix pieds (190) vers le sud-est, par une partie dudit lot 7 où il mesure deux cent dix-huit pieds et trente-quatre centièmes (218.34), vers le sud-ouest, par une partie dudit lot 7 où il mesure cent quatre-vingt-dix pieds (190) et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 7 où il mesure deux cent dix-sept pieds et cinquante et un centièmes (217.51).

SUPERFICIE: 41,406 p.c.

La partie du lot 15 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières ci-haut décrite, est à une distance de trois cent trente pieds (330) du lot 15-16 mesurée sur le boulevard Des Récollets;

situé dans la zone industrielle No. 1, Boulevard des Récollets, d'une superficie approximative de 96,771 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$11,648.40

Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec. La séance est ensuite levée.

JL/md

Helles Bicuedour

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 23ième jour d'août, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU THIBEAULT Antoine GAUTHIER Gaston VALLIERES . Léopold ALARIE Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 9 août 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;
- Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- c) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- d) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: Piste cycliste, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

h) Règlement décrétant parc public, la zone située au nord-ouest du site historique national longeant la rivière St-Maurice, dans le secteur "Les Vieilles Forges", avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 26 juillet 1976;

Amendement au règlement No. 4, en vue de permettre l'aménagement d'une station d'essence sur le lot P-219, en bordure du Boulevard St-Michel; avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 26 juillet 1976.

Avis de motion Amendement au règl. 4 Garages et abris d'auto. Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 4, en ce qui a trait aux permis de construction et aux dimensions maximales des garages et abris d'auto dans le territoire non zoné.

Lu en Conseil, ce 23ième jour d'août 1976.

Signe: Lionel Julien

353-76
Amendement
au règlement
No. 5
Organisation
d'un corps de
police.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 5-5, amendant le règlement No. 5, concernant l'organisation d'un corps de police pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la Ville et interdire la consommation de boissons gazeuses, alcooliques et autres dans le Parc Champlain et la Place de l'Hôtel de Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

354-76 Compte-rendu 09-08-76 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 9 août 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

355-76 Réserves pour fins publiques Adoption. PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières impose des réserves pour fins publiques sur les lots suivants:-

Lot no.	Plan No.
w •	
P.21-1	97-75
P.19-12	97-76
P. 23	97-77
P.23	97-72
P.23 et P. 23-166	97-71

P.23	•			97-70
P.23-165				97-78
P.19				97-73
P.23-1				97-74

Ces lots font partie du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, et les plans sont tirés des minutes de M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-Géomètre, et ce, en vue de l'élargissement de la rue Ste-Marguerite.

Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à préparer les avis d'imposition de ces réserves et à poursuivre toutes les procédures utiles et nécessaires pour que telles réserves soient et demeurent bonnes et valables.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Gilles Guy GARCEAU, Notaire, en vertu duquel, Plancon Inc., vend au Docteur Benoit Tousignant, le lot no. 19-8-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Place Boland, Trois-Rivières la Ville intervenant audit acte de vente pour respecter un droit de rachat que lui avait consenti Plancon Inc., lequel droit, elle conservera pour l'avenir selon les termes du premier contrat.

Le tout sujet aux clauses et conditions ayant trait à la Ville de Trois-Rivières et mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN, soit et est autorisé à demander au Ministère des Affaires Culturelles du Québec pour avoir la permission de procéder à des réparations mineures dans et sur le Manoir de Tonnancourt à Trois-Rivières et à signer les documents pertinents à telle demande.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes, autorisé à présenter, au nom de la Ville de Trois-Rivières, à la COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS, une Passage à niveau requête concernant l'installation de bras de barrière au passage à niveau du Boulevard DU ROCHON, au point milliaire 3.59, en la Ville de Trois-Rivières, à l'endroit où ledit boulevard est traversé par le chemin de fer du Pacifique Canadien.

ADOPTE

356-76 Vente par Plancon Inc. à Dr. Benoit Tousignant Intervention de la Ville

357-76 Demande au Ministère des Æffaires Culturelles Réparations mineures, re: Man<u>o</u>ir de ncourt. Toı Add ion

358-76 Installation . bras de barrière Boul. Du Rochon. *doption

359-76
Installation
de bras de
barrière
Passage à
niveau
boulevard
St-Michel
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes, autorisé à présenter, au nom de la Ville de Trois-Rivières, à la COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS, une requête concernant l'installation de bras de barrière au passage à niveau du Boulevard ST-MICHEL, au point milliaire 6.95, en la Ville de Trois-Rivières, à l'endroit où ledit boulevard est traversé par le chemin de fer du Pacifique Canadien.

ADOPTE

3 A Pob. Plan

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Lot no. 206-1-19 Adoption SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-Géomètre, en date du 12 août 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 206-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 206-1-19 situé sur le Chemin des Forges et appartenant à M. Roger Labonté.

ADOPTE

361-76 Approb. Plan Subd. Lot no. 20-1 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy Arpenteur-Géomètre, en date du 12 juillet 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 20 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot no. 20-1 et appartenant à M. Jean-Jacques Dubé, situé sur le Boulevard St-Jean.

ADOPTE

362-76 Construction de trottoir et haîne en bé n. Ac tion

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que la Ville de Trois-Rivières procède à la construction de trottoir et chaîne en béton suivant la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante, le coût de ces constructions devant être à la charge des propriétaires riverains.

ADOPTE

363-76 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Gaston Bourassa \$ 64,246.56 Les Tuyaux Vibrés Inc. 173,016.15 Béton Vibré Ltée 3,204.40

	•
Canron Ltd	52,674.32
Saillant Inc.	2,410.36
André Boisvert	4,400.00
Laboratoire Const.	
Qué. Inc.	2,695.04
Laboratoire Shermont	380.00
Massicotte & Fils	844.40
Vézina, Fortier &	
Associés	20,794.11
Normand Cliche Inc.	543.07
Roger Provencher	117.10
Godin & Lacoursière	553.50
Me Robert Carier	55.00
Sawyer & Leblanc Garceau & Dufresne	222.00 313.00
Debevoise Plimpton Lyons	7,893.73
Jean-Paul Bérard	229.00
Lionel Blais	60.00
11 11 11	123.40
Centre du Trophée	93.96
Nettoyeurs Modernes Enr.	180.00
11 11 11	220.00
11 11	220.00
11 11 11	220.00
11 11 11	140.00
11 11 11 11 11 11	176.00
11 11 11	192.50
	176.00
Heuriste Laviolette Enr. Mme Jeanne-Mance Grenier	25.00 45.50
Ambulance St-Jean	13.07
Audio Ciné-Films Inc.	135.00
Michel Mathieu	185.60
Dr. Roger Caron	48.00
Paul Lefebvre	40.00
Canadien Pacifique	1,115.00
Mme Georgette Champoux	15.00
Comité de Parents	05.00
St-Michel des Forges Commission Scolaire de	25.00
Trois-Rivières	483.02
Télé Communication	139.90
Le Nouvelliste	86.00
11 11	107.50
ti ti ti	271.30
Association Can. Water	00.00
Polo American Public Works Ass.	33.00 35.00
II II II II II II	35.00
Can. Japan Trade Council	25.00
A.Q.T.L.	25.00
Classique Internationale	•
de Canots	1,409.00
U.Q.T.R.	177.30
Paul-Emile Guilbert	505.00
Anatole Houle	715.00 300.00
ii ii ii	302.20
Gilles Grenier	750.00
Charlemagne Cossette	750.00
Marcel Landry	650.00
Jacques Lemaire	775.00
Jean-Paul Poisson	500.00
Jean-Roch Sévigny	775.00
Corporation Grand Prix	0 000 00
Equestre J.E. Prud'homme	2,000.00 5,568.19
Jean-Louis Ouellet	210.00
Centre Landry	200.00
Association Sportive	
Ste-Cécile	200.00
Luc Roberge	298.00
· ·	

Jean Ouellet	616.00
Luce Langis	205.00
Comité Zone Soccer Mineur	100.00
Loisirs Ste-Marguerite	333.33
Loisirs des Vieilles Forges	150.00
Jean Laprise	215.00
Mme Pierrette Bistodeau	54.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILE

Romain Frigon	9.40
Michel Young	28.40
Robert Rousseau	106.20
Gilles Rioux	96.80
Yvon Ratelle	203.80
Yvon Poirier	46.40
Roger Loisel	103.00
Michel Langlois	5.80
Gaston Désaulniers	53.00
Jean-Paul Duguay	25.20
Lionel Duval	107:80
Rosaire Francoeur	31.00
Maurice Galarneau	106.40
Raoul Bellavance	65.80
Léo Bellerose	159.00
Roger Baril	32.40
Réjean Boucher	89.60
Chs. Ed. Provencher	47.08
Jacques St-Laurent	36.98
Guy Messier	27.60
Raymond Laliberté	60.50

REMBOURSEMENT PETITE CAISSE

René Monfette	182.62
tt it it	225.62
Guy-Paul Simard	114.95
11 11 11	115.15

ADOPTE

364-76
Offre de L.N.
Cimentier
Lot situé
ru Médéric
Du esne
Ad tion.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que l'offre de L.N. Cimentier Inc., relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné:-

DESIGNATION

Partant du coin nord-ouest du lot 22-50, soit le point de rencontre de la ligne séparative des lots 22-50 et 22-51, avec la limite sud-ouest du lot 22-19, soit la rue Médéric Dufresne, de là, vers le nord-ouest, mesurant une distance de vingt-cinq pieds et cinquante-cinq centièmes (25.55 pi.) de là, les lignes et démarcations à la succession les unes des autres.

Point A, de là, vers le sud-ouest, mesurant une distance de deux cent quatre-vingt-quatre pieds et sept dixièmes (284.7 pi.) soit jusqu'au point B;

Point B, de là vers le nord-ouest, mesurant une distance de cent treize pieds et cinq dixièmes (113.5 pi.) soit jusqu'au point C;

Point C, de là, vers le nord-est, mesurant une distance de cent soixante-treize pieds et cinquante-six centièmes (173.56 pi.) soit jusqu'au point D;

LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOUT 1976

Point D, de là, vers le nord-est, mesurant une distance de cent quarante pieds et cinquante-neuf centièmes (140.59 pi.) soit jusqu'au point E;

Point E, de là, vers le sud-est, le long d'un arc de cer de de cent quatre-vingt-cinq pieds et soixante-dix-sept centièmes (185.77 pi.) une distance de quatre-vingt-huit pieds et vingt-neuf centièmes (88.29 pi.), soit jusqu'au point de départ;

cette partie du lot 22 est bornée:-

vers le nord-est
vers le sud-est
vers le sud-ouest
vers le nord-ouest

par le lot 22-19 (rue) par le lot 22-51

par le lot 22-23 par une partie du lot 22

contenant en superficie vingt-sept mille trois cent soixante-dixhuit pieds carrés (27,378 p.c.), le tout tel que montré par un plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre;

situé rue Médéric Dufresne, dans le Parc Industriel No. 1, soit acceptée pour le prix de \$4,024.50.

Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

365-76
Autorisation
de M. J.P.
Dorion à
présenter
une demande
de prêt
re: construction collecteur
d'égouts pluviaux
Léger.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que Monsieur Jean-Paul Dorion, gérant-adjoint aux travaux publics, soit autorisé à présenter aux Services de Protection de l'Environnement, une demande de prêt pour financer la construction du collecteur d'égouts pluviaux "Léger".

ADOPTE

366-76
Autorisation
de M. J.P.
De lon à
presenter une
de inde de prêt
resconstruction
egouts pluviaux
Parc Isabeau.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Monsieur Jean-Paul Dorion, gérant-adjoint aux travaux publics, soit autorisé à présenter aux Services de Protection de l'Environnement, une demande de prêt pour financer la construction des égouts pluviaux dans l'extension du Parc Isabeau.

ADOPTE

367-76
Contrat avec
Télécon Inc.
travaux de
canalisation
souterraine
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et TELECON (Trois-Rivières) INC., en vertu duquel, cette dernière s'engage à exécuter des travaux de canalisation souterraine dans le secteur Notre-Dame-de-la-Paix pour le prix de \$75,324.10.

LUNDI, LE 23ième JOUR D'AOUT 1976

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

368-76
opposition
aux demandes
de transport
saisonnier
d udiants
Admition

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

Que la Ville de Trois-Rivières fasse opposition aux demandes de transport saisonnier pour transport d'étudiants sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, demandes formulées par MM. Yvon Saucier, Maurice Pellerin, André Paquette et Vincent Caron Autobus Enr., et que Me Jean Lamy agisse comme procureur de la Ville.

ADOPTE

369-76 Approb. Plan Subd. Lots nos. 210-11 et 210-12

Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-Géomètre, en date du 23 août 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 210-11 et 210-12 situés sur le Boulevard des Forges et appartenant à M. Gaston Bourassa.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

JL/md

MAIRE

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, convoquée pour le lundi, 30ième jour d'août mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, ajournée et tenue le mercredi, ler jour de septembre, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Gaston **VALLIERES** Léopold ALARIE COLBERT Fernand. Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 23 août 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;
- Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- c) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du maire et des Conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- d) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'Ouest du Boulevard des Forges, re: Piste Cycliste, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- f) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;

- g) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard Des Forges, entre des Récollets et Labadie, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- h) Amendement au règlement No. 4 en vue de permettre l'aménagement d'une station d'essence sur le lot P-219, en bordure du Boulevard St-Michel; avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault; à la séance du 26 juillet 1976.

i) amendement au reglement 4, le: garage : après d'auto ans donne peu m le Conseille Liviel Julien

Avis de motion Amende. au Règlement No. 461. Fonds de pension

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 461, en ce qui a trait au fonds de pension des employés de la Ville, afin de le rendre conforme avec les directives de la Régie des Rentes du Québec.

Lu en Conseil, ce ler jour de septembre 1976.

Signe: Lionel Julien

370-76
Procèsverbal du
greffier
re: règl.
No. 191-52
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 191-52, tenue à l'Hôtel de Ville, les 25 et 26 août 1976, soit adopté.

ADOPTE

371-76 Compte rendu, 23-08-76 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 23 août 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

372-76
Comptes à payer
Liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par les présentes, le paiement des comptes suivants:-

Régionel Asphalte	\$ 44,163.61
Télécon Trois-Rivières	67,791.69
L.N. Cimentier Finisseurs	6,624.82
Laurentide Ready Mix	10,000.00
Jean-Paul Bérard	107.00
Me Claudia Blais	56.00

Pouliot, Guérard & Ass.	3,350,00
Jacques Trudel	52,30
Pavillon St-Arnaud	25.00
Nettoyeurs Modernes	220.00
11 11 11 11	176.00
Le Nouvelliste	150,50
11 11 11 11	419,85
Escadrille 772 Vanier	6,257,41
Antonio Bellemare	300,00
Roland Fafare	275.00
G. Laporte Transport	125,00
Jean-Jules Martin et Gilles	
Pellerin	500.00
Voyageur Inc.	205.00
Denis Lelièvre	50,00
Roland Bourdon	800.00
Alvin Doucet	195.05
René Monfette	192,21

ADOPTE

373-76 Congrès de 1!Union des Municipalités Adoption ATTENDU que le congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec se tiendra à Montréal, du 21 au 24 septembre 1976.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les membres du Conseil, le Gérant Municipal, le Chef du Contentieux et le Greffier de la Ville sont par les présentes, autorisés à assister au congrès, et de plus, le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement des dépenses de voyage et autres encourues pour le compte de la Ville par les délégués au cours de ce congrès jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires de l'année 1976.

ADOPTE

374-76
Approb. Plan
Subd.
Lot no.
182-39-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-Géomètre, en date du 24 août 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 182-39 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 182-39-1 situé sur la 4ième rue et appartenant à M. Noel Larose.

ADOPTE

375-76 Approb. Plan. Subd. Lot no. 22-52 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 20 août 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 22-52 situé dans la zone industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières,

ADOPTE

376-76 Sign. Plan et livre de renvoi. Lot no. 22-52 Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 20 août 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 22 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 22-52 situé dans la Zone Industrielle No. 1 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

377-76
Appro. Plan
Subd.
Lot no.
19-6-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-Géomètre, en date du 7 juin 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 19-6 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 19-6-1 situé sur la rue Boland et appartenant à Somavrac Inc.

Ledit terrain étant situé dans la zone industrielle No. 1.

ADOPTE

378-76
Contrat
avec Massicotte & Fils
re: travaux
d'installation de
conduite
d'aqueduc
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec Massicotte & Fils Ltée, en vertu duquel, cette dernière s'engage à exécuter des travaux d'installation de conduite d'aqueduc et d'égout dans le secteur "Les Jardins Laviolette", pour un montant de \$154,861.78.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE ler JOUR DE SEPTEMBRE 1976

379-76
Contrat avec
Raymond
Gélinas &
Fils.
Escalier
d'urgence
au Colisée
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Monsieur Raymond Gélinas, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Raymond Gélinas & Fils Enr., lequel s'engage à exécuter un contrat de fabrication et d'installation d'un escalier d'urgence au Colisée de la Ville pour le prix de \$5,100.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

380-76
Contrat
avec Frenette
Inc.
Travaux de
peinture
Poste de
Police no.
1 •
adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Robert Frenette Inc., en vertu duquel, cette dernière s'engage à exécuter des travaux de peinture au poste de police No. 1 pour le prix de \$8,320.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

381-76
Vente de la
Cie d'élec.
Shawinigan
Partie du
lot 194.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, Notaire, en vertu duquel, La Compagnie d'Electricité Shawinigan vend et cède à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant:-

DESIGNATION

Un emplacement de figure irrégulière connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (P. 194) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, borné vers le nord-ouest, au sud et au sud-ouest, par partie du lot 194 dudit cadastre; vers le nord-est, par le lot 194-26 et par le lot 194-18 (rue); mesurant trente-cinq pieds et soixante-quatorze centièmes (35.74') dans sa ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-huit pieds et six dixièmes (188.6') dans sa ligne nord-est, cent cinquante-deux pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (152.99') dans sa ligne sud-ouest, cinquante-neuf pieds et neuf dixièmes (59.9') suivant un arc de cercle d'un rayon de quarante-trois pieds et soixante et onze centièmes (43.71') dans sa ligne sud, contenant en superficie six mille trois cent cinquante et un pieds carrés, mesure anglaise (6,351 p.c., m.a.);

pour le prix de \$1.00 comptant, ledit immeuble devant être utilisé à des fins publiques.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

382-76
Vente par
Les Filles
de Jésus
Lot no.
169-1-84
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Yves BOIVIN, Notaire, en vertu duquel, Les Filles de Jésus vendent à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION

RUE, de forme irrégulière, étant plus amplement connu et décrit aux plan et livre de renvoi officiels préparés pour le cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregis-trement de Trois-Rivières, comme étant la redivision QUATRE-VINGT-QUATRE de la subdivision UN du lot originaire CENT SOIXANTE-NEUF (169-1-84),

Ledit terrain étant borné au nord-est par la redivision QUATRE-VINGT-QUINZE de la subdivision UN du lot originaire CENT SOIXANTE-NEUF (169-1-95); au sud-ouest, par les redivisions QUATRE-VINGT-DIX-SEPT et QUATRE-VINGTS de la subdivision UN du lot originaire CENT SOIXANTE-NEUF (169-1-97 et 169-1-80).

Ledit terrain mesurant dans sa ligne nord-est quatre-vingtneuf pieds et huit centièmes (89.08') et dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-seize pieds et cinquante-cinq centièmes (96.55') Le tout mesure anglaise et plus ou moins et ayant une superficie de neuf cent soixante-quatorze pieds carrés (974. p.c.).

pour le prix de \$1.00 comptant, ledit terrain devant servir comme utilité publique.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

383-76
Emission
d'obligations
\$19,015.27
en faveur
de la Société
d'Habitation
du Québec.
Adoption.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a signé le 25 mars 1970 un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de \$663,694.00 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Notre-Dame-de-la-Paix" ratifié par l'arrêté en Conseil numéro 859 du 4 mars 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le ler juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au ler juillet 1976, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$19,015.27 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$19,015.27 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 408 dûment approuvé;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'une émission d'obligations datée du ler juillet 1976 pour un montant en capital de \$19,015.27 est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en Conseil numéro 859 du 4 mars 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 7 7/8% l'an.

Le ler juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la premier en 1977 et la dernière de 1991.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Ces obligations avec le consentement de la Société d'Habitation du Québec seront rachetables par anticipation en tout ou en partie, en tout temps.

Un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

384-76
Approb. Plan
Subd.
Lots nos.
309-1 et
310-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-Géomètre, en date du 26 août 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 309 et 310 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant les lots nos. 309-1 et 310-2 situés en retrait du boulevard St-Jean et appartenant à Domaine Baie des Mines Inc.

ADOPTE

385-76
Demande de
prêt,
réalisation
d'un programme de
construction
de 100 logements
adoption.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a manifesté son intention de collaborer avec la Société d'Habitation du Québec, pour appliquer les ententes fédérales-provinciales à l'intérieur de la Ville, et ainsi faire profiter les citoyens des possibilités d'améliorer leurs conditions de vie;

ATTENDU que la Ville aurait besoin pour 1976-1977 de 100 logements à prix modique pour faciliter son programme d'amélioration de quartier, de déblaiement de terrain et de restauration de bâtiments;

ATTENDU que dans son territoire, la Ville aurait besoin et serait prête immédiatement à construire des logements sur les terrains qui lui appartiennent déjà;

ATTENDU que ces logements seraient dispersés dans la Ville, qu'ils répondraient à un besoin urgent, qu'ils respecteraient l'environnement au plan architectural et qu'ils seraient des agents incitateurs à la restauration des autres bâtiments;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'une demande officielle de prêt pour la réalisation d'un programme de construction de 100 logements de différentes grandeurs soit produite immédiatement à la Société d'Habitation du Québec pour que la réalisation de ce projet se concrétise en 1976-1977.

ADOPTE

386-76
Demande
officielle
Société
D'Habitation
du Québec
re: construction de 100
logements
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est une Ville où il y a le moins de logements pour personnes âgées;

ATTENDU que la demande pour de tels logements est de plus en plus grande;

ATTENDU que la Ville est prête à bâtir de tels logements sur des terrains qui lui appartiennent;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

Que la Ville fasse une demande officielle à la Société d'Habitation du Québec afin qu'elle soit inscrite au programme de construction de 100 logements pour personnes retraitées.

ADOPTE

La séance est ensuite levée,

JL/md

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, 9ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand **GONEAU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Léopold ALARIE Gaston **VALLIERES** Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Avis de motion Règl. amendant no. 538 Adoption d'un programme d'Habitation pour personnes âgées.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 538 autorisant le Conseil à adopter un programme d'Habitation pour personnes âgées (Abitation Edgar St-Yves) quant à ce qui concerne le coût.

Lu en Conseil, ce 9ième jour de septembre 1976.

Lionel Julien Signe:

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

387-76 Recom. à l'Off. Mun. d'Hab. la plus basse soumission. Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, ayant pris connaissance de la lettre de M. Marc Paradis, Directeur de la Société d'Habitation du Québec en date du 9 septembre 1976, laquelle est annexée à la présente résolution, recommande à l'Office Municipal d'Habitation d'accepter de Trois-Rivières d'accepter la plus basse soumission présentée par "Hervé Pomerleau Inc.", pour la construction du projet Edgar St-Yves, le tout suivant les termes de la première résolution de l'Office Municipal d'Habitation adoptée en ce sens, le ler septembre 1976.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

GB/md

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 13ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand **GONEAU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Gaston VALLIERES Léopold ALARIE Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procèsverbal Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 août 1976, ajournée et tenue le ler septembre 1976 et celui de la séance spéciale du 9 septembre 1976, soient adoptés

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault à la séance du 24 novembre 1975;
- b) Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- c) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- d) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- f) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;

- g) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard Des Forges, entre des Récollets et Labadie, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- h) Amendement au règlement No. 4 en vue de permettre l'aménagement d'une station d'essence sur le lot P-219, en bordure du Boulevard St-Michel; avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 26 juillet 1976;
- i) Amendement au règlement No. 4, re: garages et abris d'auto,
 avis donné par M. le conseiller Lionel Julien,
 à la séance du 23 août 1976;
- j) Amendement au règlement No. 461, re: Fonds de pension des employés municipaux, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du ler septembre 1976;
- Amendement au règlement No. 538 autorisant le Conseil à Adopter un programme d'Habitation pour personnes âgées quant à ce qui concerne le coût, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 9 septembre 1976.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le ler septembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte rendu 09-09-76 Adoption

Compte rendu

01-09-76 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 9 septembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

388-76 Vente à Denis Côté Lot no 1120-294 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Robert Carrier, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à Monsieur Denis Côté, le lot no. 1120-294 du cadastre officiel fait pour la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,681.75 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1976

389-76
Vente à
Fernand
Proulx
Lot no.
1120-295
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Robert Carrier, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à M. Fernand Proulx, le lot no. 1120-295 du cadastre officiel fait pour la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,819.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale.

ADOPTE

390-76
Vente à
Norbert
Dunlavey
Partie du
lot 14 et 15
et 6 et 7
Adoption

Modifiée par la résolution no. 423-76 PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, en vertu duquel, La Ville de Trois-Rivières vend à M. Norbert Dunlavey, entrepreneur, agissant pour et au nom d'une compagnie à être formée sous le nom de "BATISSES INDUSTRIELLES TROIS-RIVIERES INC." ou sous tout autre nom accepté par le Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives du Québec, l'immeuble suivant:-

Un certain terrain connu et désigné comme faisant partie premièrement des lots QUATORZE et QUINZE (P. 14 et P. 15) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, et deuxièmement des lots SIX et SEPT (P. 6 et P. 7) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, municipalité de la Ville de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et contenant une superficie totale de cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-six pieds carrés (167,686 p.c.)

PREMIEREMENT:

Partie du lot 14. De figure trapézoidale, borné vers le nord-est par le lot 15 où il mesure trois cent trente pieds (330) vers le sud-est, par une partie dudit lot 14 où il mesure vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (24.9), vers le sud-ouest, par le lot 6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, où il mesure trois cent trente-trois pieds (333) et vers le nord-ouest, par le lot 14-13 où il mesure soixante-neuf pieds et cinq dixièmes (69.5).

SUPERFICIE: 15,576 p.c.

Partie du lot 15. De figure rectangulaire; borné vers le nord-est, par le lot 15-4-6, étant le boulevard des Récollets où il mesure trois cent trente pieds (330), vers le sud-est, par une partie dudit lot 15 où il mesure cent trente-cinq pieds (135) vers le sud-ouest, par le lot 14 où il mesure trois cent trente pieds (330) et vers le nord-ouest, par le lot 15-16, où il mesure cent trente-cinq pieds (135). SUPERFICIE: 44,550 p.c.

DEUXIEMEMENT:

Partie du lot 6 De figure trapézoidale, borné vers le nord-est, par le lot 14 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières où il mesure trois cent trente-trois pieds (333), vers le sud-est, par une partie dudit lot 6 où il mesure cent trente et un pieds et quarante-cinq centièmes (131.45), vers le sud-ouest, par le lot 7où il mesure trois cent trente pieds (330) et vers le nord-ouest, par le lot 6-5 où il mesure quatre-vingt-six pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (86.85). SUPERFICIE: 36,019 p.c.

Partie du lot 7 De figure irrégulière, borné vers le nordest par le lot 6 où il mesure trois cent trente pieds (330), vers le sud-est, par une partie dudit lot 7 où il mesure deux cent dix-sept pieds et cinquante et un centièmes (217.51), vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 7 où il mesure trois cent trente pieds (330) et vers le nord-ouest, par le lot 7-11 où il mesure deux cent seize pieds et sept centièmes (216.07). SUPERFICIE 71,541 p.c.

pour le prix de \$20,161.60 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et à son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Ledit acte de vente étant annexé à la présente pour en faire partie. ADOPTE

391-76 Contrat avec Rosaire Lapointe Entretien et Nettoyage Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Rosaire Lapointe, entrepreneur, relativement aux travaux d'entretien et nettoyage de l'Hôtel de Ville, du Centre Culturel, de la Bibliothèque, de la Bâtisse Norbert Dugré et de la Cour Municipale, pour une période d'un an, à compter du 13 septembre 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu en Conseil.

ADOPTE

392-76 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:

DALBY Inc.	\$.	2,325.00
11 11 11		1,300.00
Yvon Couture Inc.		7,535.00
11 11 11		1,200.00
Brunelle Inc.		1,279.80
11 11 11 11		63.99
Hydro-Québec		8,550.00
11 11 11		825.00
Herman Bouchard		2,880.00
Laurentide Ready Mix		1,560.00

A/M Démolition	4,355.00
Vézina Fortier & Associés	627.41
11 11 11 11 11	5,914.92
Jean de Charette	152.00
Nicole Lacroix	185.00
J.J. Steak House	16.00 141.27
Institut Coopératif Desjardins	80.00
Ateliers Sirois Ltée	127.96
Jacques Trudel	10.25
Roger Provencher	108.70
Maurice Pellerin	360.00
Le Nouvelliste Nettoyeurs Modernes Enr.	118.60
" " " " "	220.00 176.00
Correction Facture 693	10.00
H H H H	220.00
H H H H,	176.00
Municipal Finance Officers Ass.	130.00
Marché Victoria Inc. Paul E. Lefebvre	106.69
Assurance Royale	12.00 305.23
Service de Gestion Industrielle	48.40
Noel Lamy	40.45
Roger Lacourse	100.00
Léo Ricard	4.00
Serge Hamel Inc. L.B. Néon Inc.	190.00
J.P. & Fils Equipement	100.00 6,500.00
n n n n	1,300.00
Jacques Lemire	680.00
Robert Paquin	548.16
Cilles Coories	550.00
Gilles Grenier CP - CN Télécommunications	1,000.00
Monique Jean	1,905.00 50.00
Mme Thérèse Janvier	50.00
Maurice Guimond	15.00
Paul-Emile Guilbert	950.00
Michel Girard Fleuriste Laviolette Enr.	50.30
Dufresne & Frères Ltée	21.75 17.00
ii ii ii ii ii	495.00
Réjean Déziel	25.00
De Luxe	1,590.11
Canadian Ass. of Exhibitions Cadets de la Marine T.R.	84.65
J. Bertrand	2,086.95 1,576.50
Gaston Laplante	425.00
Cie Jutras Ltée	9,321.10
Westinghouse Canada Ltd	120.55
Ville Joie St-Dominique U.Q.T.R.	300.00
Gaston Trudel	180.00 317.70
H H H	297.60
Théâtre des Marguerites	135.00
Station Carré des Forges	51.40
Claude St-Yves	31.50
Paul Rodrigue Rapid Bar-B-Q	50.00
Mme Thérèse Pichette	15.00 250.00
Palais du Dragon Inc.	100.15
Martel Express T.R. Ltée	193.00
Wilfrid Lévesque	500.00
Jacques Arseneault Claude Baril	21.60
Brasserie O'Keefe	182.80 730.88
· ····································	100.00

455.50 2,998.58 174.00 357.00
174.00 357.00
357.00
2,378.60
236.90
48.10
642.09
1,732.02
714.00
25.87
53.30

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT 1976

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT	1976
•	
Anatole Houle	84.60
Jean-Louis Goneau	25.60
Roger Dupuis	27.20
Jean-Paul Duguay	5.20
Gaston Boudreault	176.60
11 11 11	5.14
Roger Rompré	84.40
ii ii ii	22.00
Rosaire Pouliot	138.00
Roger Paillé	61.20
Marcel Métivier	69.80
Marc Latendresse	15.06
Réal Ayotte	118.00
Alvin Doucet	42.00
Romain Frigon	31.00
Fernand Gendron	142.40
Guy Larivière	199.20
Roger Lefebvre	
J.M. Massicotte	37.40
Fernand Pellerin	153.60
	100.80
Ginette Quessy	2.40
Guy Roussel	132.40
Lionel Duval	179.60
•	22.00
Yvon Poirier	65.60
André Daviau	224.60
Germain Déziel	26.60
Roland Bacon	81.20
Raoul Bellavance	27.60
	5.00
Origène Bellemare	57.00
Maurice Galarneau	156.20
	15.00
Michel Langlois	27.50
Jean-Pierre Paquin	37.20
Yvon Ratelle	160.60
	20.00
André Verville	115.80
Michel Young	61.60
D1111 113 0 1 1 1 D 3	=
Bibliothèque Centrale de Prèt	738.99
Consumer Reports	14.00
Horizon	20.00
Livres Revues et Presse Inc.	16.45
Les Presses de l'Université	
Laval	15.00
La Prospérité	5.00
\cdot	

LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1976

Time Life Books National Cash Register Co. André Laneuville Frais de représentation	7.84 61.00 23.95 15.50
Diner S.H.Q. Antoine Dewald	14.60
Le Nouvelliste	56.00
Roger Caron	225.00
Commission des Accidents	
de Travail	44.00
Jean Méthot	71.00
Télé-Communications	149.50
Richard De Boo Ltd	60.00
Cirtech Inc.	511.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	333.33
Marc Latendresse	200.00
Ass. Récréative St-Jean Baptiste	
de la Salle	15.92

REMBOURSEMENT DE PETITE CAISSE

Guy-Paul Simard	109.88
Lucien A. Ouellet	72.78
Jean Lamy	 76.67
Armand Allard	41.69
René Monfette	163.56

ADOPTE

393-76
Acceptation
de l'offre
de Corp.
Provost Ltée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de Corporation Provost Ltée, relativement à l'achat des lots P-6, P-7, P-14 et P-15 dans le Parc Industriel No. 1 de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$28,074.60

Ladite offre d'achat devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et de son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

394-76 Contrat avec Dalby Construction \$5,880.00 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Dalby Constru ction, relativement à la fourniture de l'érectior d'une bâtisse préfabriquée sur la rue Tebbutt, pour un montant de \$5,880.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 13ième JOUR DE SEPTEMBRE 1976

395-76 Approb. Plan Subd. Lots nos. 228-3 et 229-6 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 9 août 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 228 et 229 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 228-3 et 229-6 situés dans la zone industrielle No. 2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

396-76 Offre de Centralco Inc., achat des lots nos. 228-3 et 229-6 Adoption PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de Centralco Inc., relativement à l'achat d'un emplacement connu et désigné comme étant les lots nos. 228-3 et 229-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans la zone industrielle No. 2, d'une superficie approximative de 800,000 pieds carrés, soit acceptée, pour le prix de \$28,000.00

Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

397-76 Vente à Anselme Bourassa Lots nos. 217-77, 217-63, 217-42 et 217-53 Adoption

modifiée par résolution 459-76 PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean GELINAS, Notaire, en vertu duquel, La Ville de Trois-Rivières vend à Monsieur Anselme Bourassa, les lots nos. 217-77, 217-63 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, le lot no. 217-42 du susdit cadastre ainsi que le lot no. 217-53 du susdit cadastre, pour le prix de \$1.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que les comptes au montant total de \$1,276,063.99 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'août

1976, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

398-76
Formation
d'une société
préventive
de cruauté
envers les
animaux.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Suzanne Bergeron, Danielle Boisvert, Michelle Déry, du Docteur Gérard Bellavance, chiropraticien, du Docteur Jean Bruneau, dentiste, du Docteur Denis Déry, médecin vétérinaire, et autres, désirant se former en société sous le nom de "La Société préventive de cruauté envers les animaux, du district électoral de Trois-Rivières", conformément à la Loi des Sociétés préventives de cruauté envers les animaux, chapitre 300, des Statuts Refondus de Québec 1964 et amendements.

ADOPTE

La séance est ensuite levée

JL/md

Hills Benedown

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 20ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

BEAUDOIN Gilles Fernand **GONEAU** Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Gaston ' **VALLIERES** Léopold ALARIE COLBERT Fernand Jean-Guy LAFERTE Lione1 JULIEN

Proces verbal Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 septembre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975;
- b) Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- c) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- d) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- f) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- g) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard Des Forges, entre des Réccllets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

- h) Amendement au règlement No. 4 en vue de permettre l'aménagement d'une station d'essence sur le lot P-219, en bordure du Boulevard St-Michel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 26 juillet 1976;
- i) Amendement au règlement No. 4, re: garages et abris d'auto,
 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
 à la séance du 23 août 1976;

Amendement au Règl. 186. Interdire camions remorque rue Lavérendrye Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 186, de façon à interdire la circulation des camions remorques et semi-remorques sur la rue Lavérendrye, entre les rues Bellefeuille et Plouffe.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de septembre 1976.

Signé: Léopold Alarie

Règlement d'emprunt pose, services publics Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la construction d'un aqueduc, des égouts sanitaires et pluviaux, du pavage des bordures en béton, d'un réseau d'éclairage et de travaux d'engazonnement sur une rue projetée sur une partie des lots P-13, P-14, et P-16, et débouchant sur le Boulevard des Récollets et provoyant les fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de septembre 1976.

Signé: Léopold Alarie

Règl.
d'emprunt
pose
services
publics
Edifice
Centralco
Avis de
Motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la construction sur le Boulevard Industriel, d'un aqueduc et d'un égout sanitaire d'une longueur de 1,560 pieds, à partir de la rue Westinghouse, en direction sud-est, et prévoyant les fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de septembre 1976

Signe: Jean-Guy Laferté

399-76
Règl. 461-B
re: fonds de
pension
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 461-B modifiant le règlement concernant le régime des rentes pour les employés de la Ville de Trois-Rivières de façon à le rendre conforme aux recommandations de la Régie des Rentes, soit adopté, tel que lu et soumis à tous

les membres du Conseil.

ADOPTE

400-76 Règ1. 538-A

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

re: programme de construcSECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

tion, édifice personnes

Que le règlement No. 538-A, amendant le règlement No. 538, concernant un programme d'habitation pour personnes

âgées. Adoption

âgées, afin de modifier les coûts de réalisation et d'aménagement les délais ainsi que le financement du projet, soit adopté

tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

401-76 Compte rendu 13-09-76 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 13 septembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

402 - 76Approb. Plan Subd. Lots 175-31 à 175-41 Secteur Lambert

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 3 septembre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 175-31 à 175-41 et appartenant à M. Julien Matteau:

ADOPTE

403-76 Approb. Plan Subd. Lot no. 219-10 Boul. St-Michel 'Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par Jean-Marie Chastenay, A.G., en date du 15 septembre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 219 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le 1ot no. 219-10 situé sur le Boulevard St-Michel et appartenant à M. Louis-Georges Dumont.

ADOPTE

404-76 Approb. Plan Subd. Lots nos. 4-17 et 4-18

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Caston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 2 septembre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne comprenant les lots nos. 4-17 et 4-18 situés sur le Boulevard St-Michel et appartenant à Charles Héroux.

ADOPTE

405-76 Demande d'octroi re: travaux PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Manoir de Adoption

Que demande soit et est faite au Ministère des Tonnancourt Affaires Culturelles d'octroyer à la Ville de Trois-Rivières un montant forfaitaire de \$80,000.00 devant représenter 100% du coût des travaux prévus pour la protection et le curetage du Manoir de Tonnancourt selon le permis déjà accordé.

ADOPTE

406-76 Caractère de rue à enlever au lot 178-658 Adoption

ATTENDU que le lot No. 178-658 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières porte la mention de "Future rue";

ATTENDU qu'il n'est pas plus dans les intentions de la Ville d'en faire une rue;

ATTENDU qu'il y a lieu d'enlever le caractère de rue audit lot;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le caractère de rue soit et est enlevé au lot no. 178-658 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE

407-76 Mainlevée d'hypothèque en faveur Cie Somavrac. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée d'hypothèque en faveur de la "Société de Manutention de Marchandises en Vrac - Somavrac Inc." et affectant le terrain désigné comme suit:-

"Un emplacement presque rectangulaire, connu présentement comme partie du lot SIX de la subdivision du lot DIX-NEUF (19-P-6) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, mesurant à son front au nord-ouest de la rue Boland, environ deux cents pieds (200') sur une profondeur moyenne de cent cinquante pieds (150'), le tout à mesure anglaise, et plus ou moins, cet emplacement est borné

comme suit: en front, au nord-ouest, par la rue Boland, étant le lot (19-9-1) appartenant à Cité de Trois-Rivières, du côté nord-est, et en profondeur, au sud-est, par des surplus du lot 19-P-6 propriété de Somavrac Inc., de l'autre côté, au sud-est, par le lot 19-5-1 propriété de l'Hydro-Québec ou représentants.

Le tout conformément à un acte de vente passé devant Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, le 12 octobre 1966 et sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

408-76
Approb.
vente
lot 22-28
par Mercure
Express
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a vendu à Mercure Express Ltée, le 16 mars 1965, le lot 22-28 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que dans l'acte constatant ladite vente, la venderesse, Ville de Trois-Rivières, s'est réservé le droit de racheter toute partie non construite advenant que l'acheteur veuille la vendre;

ATTENDU que Mercure Express Ltée désire effectivement vendre l'immeuble ci-haut désigné;

ATTENDU qu'il y a lieu que la Ville de Trois-Rivières consente à telle vente;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la vente du lot 22-28 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, par Mercure Express Ltée à Dumont Express Ltée, cette dernière s'engageant à utiliser terrains et bâtisses à des fins industrielles ou commerciales et à respecter les termes et conditions de l'acte de vente entre la Ville de Trois-Rivières et Mercure Express Ltée, conditions stipulées en faveur de la Ville.

ADOPTE

409-76
Demande
pour
conclure
entente
auxiliaire
Ministère
de l'ind.
et du Com.
et Min.
Expansion
Economique
Adoption

CONSIDERANT que le 26 mars 1975, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec concluaient une entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles 1974 - 1978;

CONSIDERANT que les objectifs de ladite entente sont entre autres:

- a) Stimuler la création d'emplois productifs et consolider les emplois des secteurs traditionnels;
- b) Améliorer le niveau de vie;
- c) Renforcer la structure industrielle et urbaine du Québec et favoriser le développement du Québec.

ATTENDU que la croissance industrielle est essentielle à la réalisation des objectifs ci-devant énoncés;

ATTENDU que cette croissance industrielle et en particulier le développement d'une industrie secondaire diversifiée présupposent

la mise en place d'un réseau d'infrastructure adéquat;

ATTENDU que le parc industriel No. 1 de la Ville de Trois-Rivières est totalement occupé et que par conséquent, la Ville de Trois-Rivières ne dispose plus d'installations adéquates;

ATTENDU que cet état de chose n'encourage plus l'implantation de petites entreprises;

ATTENDU qu'à défaut de pouvoir leur fournir une localisation pertinente dans les limites municipales, la Ville de Trois-Rivières devra accepter de les voir s'établir à l'extérieur;

ATTENDU qu'un secteur non encore viabilisé, non encore aménagé, donc inaccessible, inutilisable, du parc industriel No. 2, présente les caractéristiques recherchées par la petite entreprise et l'industrie tertiaire;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières réalise pleinement l'urgence de la situation présente;

IL EST PROPOSE, APPUYE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'une requête soit adressée respectivement au Ministère de l'Expansion Economique Régionale, au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, Direction de l'Infrastructure et à l'office de Planification et de Développement du Québec, pour obtenir que la Ville de Trois-Rivières puisse bénéficier de l'assistance financière essentielle à l'expansion de son parc industriel No. 2 et à l'amélioration de ses installations existantes.

ADOPTE

410-76
Comptes à payer
liste
hebdomadaire.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:

Régional Asphalte	\$94,435.67
Canadian General Electric	10,000.00
Hydro Mécanique	85,075.00
Plomberie St-Onge Inc.	5,067.00
M.C. Equipement	1,850.00
L.N. Cimentiers Finisseurs	24,192.16
International Water Supply	38,857.00
Bégin Paysagiste	2,628.43
Courtois, Clarkson, Parsons	9,374.99
Perco Limitée	244.33
Trois-Rivières Location	2,028.12
Trottier Métal Inc.	42.00
Le Nouvelliste	128.45
Nettoyeurs Modernes	220.00
11 11 11 11 11	171.87
Marché Victoria	25.06
Dufresne & Frères	136.50
Brink's Canada Limitée	97.50
Gilles Grenier	74.00
Guy Aubin	63.50
André Laneuville	161.09
René Monfette	238.20

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Heles Beaudoin

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 27ième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	- CONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Gaston	VALLIERES
Léopold	ALARIE
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	-JULIEN L. W.
	V 1-

Procès-verbal 20-09-76 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 septembre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants, sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975;
- b) Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- c) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- d) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 17 mai 1976;
- f) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

LUNDI, LE 27ième JOUR DE SEPTEMBRE 1976

h) Règlement d'emprunt pour exécuter la pose de services publics pour desservir la polyclinique médicale (boul. Des Récollets), taxe d'améliorations locales, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 septembre 1976;

Zonage pour fins institutionnelles et publiques semi-publiques et de commerce amendement règl. 191 Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement no. 191 afin de zoner pour des fins institutionnelles, publiques, semipubliques et de commerce de service à l'exclusion des commerces en gros et en détail, un secteur délimité par la rivière Milette le Boulevard Des Récollets, la rue Ste-Marguerite et la limite séparant Trois-Rivières et Trois-Rivières Ouest.

Lu en Conseil ce 27ième jour de septembre 1976.

Signé: Jean-Guy Laferté

Amendement règl. no. 186. coût stationnement à l'Autogare Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 352 de façon à partir à \$0.35 l'heure, le coût du stationnement de l'autogare.

Lu en Conseil ce 27ième jour de septembre 1976.

Signé: Léo Thibeault

411-76
Amendement
Règl. no. 4
Station
d'essence &
garages et
abris d'auto.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 4-Z-121 amendant le règlement no. 4, en ce qui a trait à la construction sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

412-76
Amendement
Règl. 186
Interdiction
circulation
camions
remorques
rue Lavérendrye
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 186-Z-35 amendant le règlement No. 186, de façon à interdire la circulation des camions remorques et semi-remorques, sur la rue Lavérendrye, entre la rue Bellefeuille et la rue Plouffe, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

413-76 Règl. 603 Travaux d'aqueduc, d'égout PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

de voirie Emprunt \$68,000.00 Adoption

Que le règlement No. 603 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, de voirie et de pavage sur le Boulevard Industriel, à partir de l'intersection avec la rue Westinghouse, en direction sud-est, et autorisant un emprunt au montant de \$68,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

414-76 Compte rendu 20-09-76 Adoption

PROPOSE PAR; M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 20 septembre 1976, soit reçu adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

415 - 76Contrat avec Babin Construc. travaux de modification Usine de Traitement d'Eau Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maireet d'addition Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Babin Construction Inc., en vertu duquel, ces derniers s'engagent à exécuter des travaux de modification et d'addition à l'Usine de Traitement d'Eau, pour un montant de \$62,612.00

> Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

> > ADOPTE

416-76 Contrat avec Mécanique Véga Installation d'équipement à l'Usine de Traitement d'Eau. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Mécanique Véga Inc., en vertu duquel, ces derniers s'engagent à effectuer l'installation d'équipements à l'Usine de Traitement d'Eau, pour le prix de \$96,900.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

417-76 Contrat avec Succ. Alphonse Pellerin Pties 297 et 298 Paroisse de Trois-Rivières Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, en vertu duquel, la Succession Alphonse Pellerin vend à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant:-

DESIGNATION

- a) Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT et DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (Pties 297 et 298) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ainsi borné:- vers le nord-est au troisième rang; où l'emplacement mesure huit cent cinquante-huit pieds et huit dixièmes de pied (858.8'), d'un côté, vers le nord-ouest à une partie du lot no. 296, où l'emplacement mesure une profondeur de huit cent vingt pieds et deux dixièmes de pied (820.2'), de l'autre côté, vers le sud-est, par une partie du lot no. 299, où l'emplacement mesure six cent quatorze pieds et un dixième de pied (614.1') de profondeur et vers le sud-ouest, par le résidu des lots nos. 297 et 298,étant la propriété de la Ville de Trois-Rivières;
- b) Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie des lots numéros DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT et DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (Pties 297 et 298) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ainsi borné:- vers le sud-ouest, au lot no. 552 du cadastre de la Pointe du Lac, vers le nord-ouest, à une partie du lot no. 296, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, vers le sud-est, à une partie du lot no. 299 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et en profondeur, vers le nord-est, à des parties des lots nos. 297 et 298 appartenant à la Ville de Trois-Rivières;

le tout pour un montant de \$700.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

418-76 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présentes, le paiement des comptes suivants:-

Laboratoires Shermont Inc. \$ Massicotte & Fils Ltée Régional Asphalte Prud'homme & Frères Les Tuyaux Vibrés J.U. Houle Limitée	8,977.95 95,495.09 84,249.46 44,006.97 89,290.43 6,284.92
Nettoyeurs Modernes	171.60
11 11 11	143.00
Comm. Scolaire de Trois-Rivières	421.38
Béton Vibré Ltée	994.40
Agence de Sécurité NID Ltée	346.27
Soc. Can. de la Croix Rouge	28.00
Restaurant Bois Joli	94.27
P.E. Perreault Enr.	2,856.00
André Pelletier	9.00
Michel Mathieu	38.00
Le Nouvelliste	294.00
Marathon Realty Ltd.	437.16
Yvon Boulanger Ltée	336.00
Baron & Tousignant Machinerie	24.00
Alarme Universelle Enrg.	1,426.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT 1976

	Robert Rousseau	76.00
	Roger Rompré	117.20
	n n n	
	The state of the s	27.00
	Frances Renaud	43.00
	Jean-Paul Poisson	53.00
	Roger Loisel	156.40
	Jean-Louis Goneau	102.40
	Rosaire Francoeur	73.00
	Gaston Désaulniers .	140.40
	Léo Bellerose	66.20
	Roger Baril	60.60
	Guy-Paul Simard	100.29
	Guy-Faul Simaid	100.29
	EXPOSITION 1976	
	EMIOSITION 1970	
	Claude Mustries	20.00
	Claude Trottier	20.00
	Toledo Scale	75.00
	Marcel Sylvestre	75.00
	R. St-Arneault	25.00
	Joyce Simard	49.60
	Maurice Sévigny	475.00
	Céline Rouleau	230.00
	Rapid Bar-B-Q.	17.82
	Pressé Transport	
		90.00
	Jean Pothier	85.00
		,703.90
	Stanislas Panneton	250.00
	Palais du Dragon	29.45
	Jeannot Nolin	100.00
	Cécile Noel .	30.00
	Roland Nobert	114.79
	Charles Milot	10.80
	Marché St-Louis	531.85
	Jean Baptiste Lord	479.25
•	Jean-Louis Levasseur	
	_	200.00
	Lauréat Lepage	20.00
	Michel Lemelin	20.00
	Léopold Lamy	50.00
	Laviolette Auto Location	77.16
	Léopold Laroche	693.00
	Gervais Labrie	20.00
	Claude Jutras	353.90
	Jocelyn Jacob	100.00
	Anselme Huot	100.00
	Laurent Houle	50.00
		200.00
	David Houck	
		200.00
	Oscar Hinse	36.41
	Wilder Hatch	75.00
	Mme Doris Hamel	25.00
	Maurice Guimond	650.00
	Jean-Pierre Gélinas	20.00
	Mme Carmelle Gascon	25.00
	Gazbec	335.80
	Gagnon & Frères	24.00
	Gilles Duhaime	50.00
	David Cracks	75.00
	Thérèse Charbonneau	174.46
	Mme Ninon Champagne	60.00
	- - ·	
	- ,	,420.65
	Buffet Juneau Enr.	367.68
	Nicole Brochu	30.00
	Louis A. Bolduc	376.90
	Fernand Bérard	58.00
	André Bellefeuille	20.00
	Claude Béland	20.00
	Allan Barr	60.00
	Fernand Babin	160.00

Lioyd Ayre 125.00 Ambulance St-Jean 239.69 Bernard Royer 500.00 Lise Auger & Al. 1,106.50

ADOPTE

419-76 Approb. Plan Subd. Lots nos. 10-5 et 10-6 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 13 septembre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 10 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant les lots nos. 10-5 et 10-6 situés sur le Boulevard St-Jean et appartenant à MM. Yves Lebel et François Larose.

ADOPTE

420-76 Demande au Gouver. Provincial acquisition de la propriété située rue Gauthier Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Gouvernement Provincial de faire l'acquisition de la propriété portant les numéros civiques 1094, 1094-A, 1096 et 1098 de la rue Gauthier devenue danger public, taudis et non occupée.

421-76 Autorisation du Chef du Contentieux à défendre **l**a Ville de T.R. cause no.

76

Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-05-000804-76 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle DE L'ORME CONSTRUCTION LIMITEE est demanderesse et la Ville de Trois-Rivières défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à 400-05-000804- jugement final.

ADOPTE

422-76 Signature Plan et livre de renvoi Lots nos. 228-3 et 229-6 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Pernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 9 août 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 228 et 229 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 228-3 et 229-6 situés sur le Boulevard Industriel et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

423-76 Modification résolutions nos. 351-76 et 390-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les résolutions numéros 351-76 et 390-76 ayant trait respectivement à des ventes entre la Ville de Trois-Rivières et Tegesco Ltée et Norbert Dunlavey, soient et sont modifiées en ajoutant à la suite de chacune:-

"ledit acte de vente étant annexé à la présente résolution pour en faire partie".

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

FIER //

JL/md

LUNDI, LE 4ième JOUR D'OCTOBRE 1976

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 4ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN Fernand CONEAU Léo THIBEAULT Antoine **GAUTHIER** Gaston VALLIERES Léopold ALARIE Fernand COLBERT Lionel JULIEN

Procèsverbal 27-09-76 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 septembre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;
- b) Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts" avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- c) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- d) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'Ouest du Boulevard des Eorges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- f) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

- h) Règlement d'emprunt pour exécuter la pose de services publics pour desservir la polyclinique médicale (boul. Des Récollets), taxe d'améliorations locales, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 septembre 1976;
- Amendement au règlement no. 191, zonage du secteur délimité par la rivière Milette, le boul. Des Récollets, le boul. Jean XXIII et la limite séparant Trois-Rivières et Trois-Rivières Ouest, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 septembre 1976;

Amend.
au règl.
no. 13
re: places
publiques
et rues.
Avis de
motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 13, concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 4ième jour d'octobre 1976.

Signé: Léopold Alarie

Amend.
au règl.
191
établissant des
zones.
Avis de
motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191, et établissant dans le secteur industriel No. 1, des zones connues sous les dénominations de l-A-A, Secteur 1, l-B, Secteur 1, l-C, secteur 1.

Lu en Conseil, ce 4ième jour d'octobre 1976.

Signé: Fernand Colbert

Règl.
d'emprunt
pose et
installation
services
municipaux
rue, lot
no. 175-41
Avis de
motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement prévoyant la pose et l'installation des services municipaux sur la rue constituée par le lot 175-41 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et prévoyant également un emprunt permettant de financer ces travaux et service.

Lu en Conseil, ce 4ième jour d'octobre 1976.

Signé: Fernand Colbert

Amend.
Règl.
191-52
agrandir
la zone
VA-2
Avis de

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191-52 (Village des Forges) pour agrandir la zone VA-2 Secteur 24 (Parc Régional).

Cette addition au Parc Régional (zone VA secteur 24, est délimités comme suit: - la zone VA-2 secteur 24, la zone RR-4, Secteur 24, l'axe central du Boulevard des Forges (vers le nordouest) par la ligne séparative des lots nos. 14 et 15 et par la rivière St-Maurice.

Lu en Conseil, ce 4ième jour d'octobre 1976.

Signé: Lionel Julien

424-76
Règl. no.
352-5
tarif
de l'autogare
de l'Hôtel
de Ville.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 352-5 amendant le règlement No. 352, régissant le stationnement et la circulation des véhicules automobiles dans l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, quant à ce qui a trait aux tarifs, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

425-76 Compte rendu 27-09-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 27 septembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

426-76
Vente à
M. Gaétan Hubert
Lot no.
P. 178 et
178-P.658
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à M. Gaétan Hubert, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P. 178) et comme faisant partie du lot numéro SIX CENT CINQUANTE-HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178 P. 658) tous deux du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 178-658; vers le nord-est, par le lot 178-84-1 (rue); vers le sud-est, par partie du lot 178 non subdivisé; vers le sud-ouest, par partie des lots 178 non subdivisé et 178-658, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90') dans sa ligne nord-est, cent un pieds et quarante-trois centièmes (101.43') dans sa ligne nord-ouest; cent pieds (100') dans sa ligne sud-est, cent six pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (106.95') dans sa ligne sud-ouest, contenant en superficie neuf mille huit cent quarante huit pieds carrés, mesure anglaise, (9,848 p.c., ma.);

le tout pour un prix de \$4,550.00 comptant.

Le tout aux clauses et conditions mentionnées dans ledit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil, et préparé par Me Jean Paquin, Notaire.

ADOPTE

427-76
Achat de
M. Roger
Demontigny
Lot no.
185 P.85
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-

Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, Notaire, et en vertu duquel, M. Roger Demontigny vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot QUATRE-VINGT-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185 P-85) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 186 (non subdivisé) vers le nord-est, par partie du lot 185-86; vers le sud-est, par partie du même lot (185-85); vers le sud-ouest, par partie des lots 185 non subdivisé et 185-147; mesurant cinquante neuf pieds (59') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, quarante-trois pieds (43') dans ses lignes sud-ouest et nord-est, contenant en superficie deux mille cinq cent trente sept pieds carrés, mesure anglaise (2,537 p.c., m.a.);

le tout pour un prix de \$3,200 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

428-76 Achat de Léo Garceau Lot no. 185 P. 86 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, Notaire, en vertu duquel, M. Léo Garceau vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATRE-VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185 P. 86) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 186 (non subdivisé); vers le nord-est, par partie du lot 185-87; vers le sud-est, par partie du même lot (185-86); vers le sud-ouest, par partie du lot 185-85; mesurant quarante-trois pieds (43') dans ses lignes nord-est et sud-ouest; soixante pieds (60') dans ses lignes nord-ouest et sud-est; contenant en superficie deux mille cinq cent quatre vingt pieds carrés, mesure anglaise (2,580 p.c., ma.);

le tout pour un prix de \$3,300.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

429-76
Achat de
Maurice Bergeron
Lot no. 194.
P. 26
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente en vertu duquel, M. Maurice Bergeron vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro VINGT-SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (194 P. 26) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 194; vers le nord et le nord-est, par partie du lot 194-26; vers le sud-est, par partie du lot 194-18 (rue); vers le sud-ouest, par partie du lot 194 (emprise de l'Hydro-Québec); mesurant trente et un pieds et soixante-cinq centièmes (31.65') dans sa ligne nord-ouest, cent vingt cinq pieds et vingt-deux centièmes (125.22') dans sa ligne nord-est, vingt pieds et cinquante-cinq centièmes (20.55') suivant un arc de cercle d'un rayon de quinze pieds (15') dans sa ligne nord; quarante-trois pieds et quatre-vingt neuf centièmes (43.89) dans sa ligne sud-est, cent trente sept pieds et cinquante-huit centièmes (137.58') dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie quatre mille deux cent quatre vingt treize pieds carrés, mesure anglaise (4,293 p.c., m.a.);

le tout pour un montant de \$1,700.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil, et préparé par Me Jean Paquin, Notaire.

ADOPTE

430-76
contrat
sous seing
privé
avec J.C.
Papillon
re: fourniture et
installation
unités de
chauffage
Adoption

PROPOSE PAR: M. le ConseillerAntoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

avec J.C. Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Papillon Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, re: fourni- un contrat sous seing privé, entre la Ville de Trois-Rivières et ture et J.C. Papillon & Fils Ltée, pour la fourniture et l'installation d'unités de chauffage dans les bureaux de la trésorerie de l'Hôtel unités de Ville, pour le prix de \$15,074.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

АПОРТЕ

431-76 Approb. Plan Subd. Lots nos. 194-26-1 et 2 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 23 septembre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 194-26 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 194-26-1 et 194-26-2 appartenant respectivement à la Ville de Trois-Rivières et à M. Maurice Bergeron.

ADOPTE

432-76
Signature
plan et livre
de renvoi
lots nos.
194-26-1 et 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 23 septembre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 194-26 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 194-26-1 et 194-26-2 appartenant respectivement à la Ville de Trois-Rivières et à M. Maurice Bergeron.

ADOPTE

433-76
Appro. Plan
Subd.
Lots nos.
178-658-1
et 178-664
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 23 septembre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 178-658 et 178 de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 178-658-1 et 178-664 et appartenant à M. Gaétan Hubert.

ADOPTE

434-76
Demande aux
Services de
Protection
de L'Env.
Appro.
des plans
re: travaux
d'aqueduc
et d'égout
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur le Boulevard Industriel, tel que décrit par le règlement No. 603, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics, en regard de ce règlement et autorise le Gérant-Adjoint aux Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de L'Environnement du Québec.

ADOPTE

435-76
Préparation
d'un program
me d'amélioration de
quartiers
Adoption

435-76 ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé d'être Préparation inscrite à la programmation de la Société d'Habitation du Québec, d'un program- concernant le programme d'amélioration de quartiers;

ATTENDU que le président de la Société d'Habitation du Québec a par lettre du 30 juillet 1976, informé la Ville qu'elle avait été retenue à ladite programmation;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 66b. de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, toute municipalité peut, avec l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales, préparer un programme d'amélioration de quartiers ou conclure avec toute personne ou tout groupe de personnes, un contrat pour la préparation d'un tel programme;

ATTENDU que les travaux énumérés dans le devis ci-annexé constituent la préparation d'un programme d'amélioration de quartiers;

ATTENDU que ce travail implique une dépense dont l'estimation globale atteint \$80,000.00

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 du règlement concernant le programme d'amélioration de quartiers, la Société d'Habitation du Québec peut conclure une convention avec une municipalité pour s'engager à lui verser une subvention jusqu'à concurrence de 25% des coûts relatifs aux choix du quartier et à l'élaboration d'un programme d'amélioration de quartiers;

ATTENDU qu'en vertu de la Partie III.I de la loi nationale sur l'habitation, la société centrale d'hypothèques et de logement peut, dans le cadre d'une entente signée avec la Société D'Habitation du Québec, verser des contributions et consentir des prêts à une municipalité pour le choix du quartier et l'élaboration d'un programme d'amélioration de quartiers;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières entreprenne la préparation du programme d'amélioration de quartiers ci-haut mentionné;

Que la préparation du programme d'amélioration de quartiers soit exécutée conformément au devis ci-annexé;

Que la direction et l'exécution de ce travail soient confiées aux architectes Michel Bigue et Marcel Lord;

Que le Ministre des Affaires Municipales soit prié d'autoriser la Ville de Trois-Rivières à conclure avec les architectes Michel Bigue et Marcel Lord, un contrat pour la préparation d'un programme d'amélioration de quartiers, pour la partie de son territoire connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL" telle que délimitée au plan numéro G-110 ci-annexé;

Que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec pour qu'elle s'engage à verser à la Ville de Trois-Rivières, une subvention de \$20,000.00 représentant 25% des coûts (\$80,000.00) relatifs au choix du quartier et à l'élaboration dudit programme d'amélioration de quartiers;

Que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de transmettre à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, une demande de contributions pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières;

Que la Ville de Trois-Rivières approprie pour la préparation de ce programme, une somme de \$20,000.00 à même le fonds général de la municipalité;

Que Son Honneur le Maire, Gilles BEAUDOIN, ainsi que le greffier Me Jean Lamy, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les documents relatifs aux fins de la présentes résolution.

ADOPTE

436-76 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Clément Ricard	\$83,638.34
L.N. Cimentiers	3,001.67
Inspectronic Ltée	3,350.10
Saillant Inc.	43,734.15
Les Tuyaux Vibrés	22,374.15
Canron Ltée	1,960.75

Loisirs	Les Rivières	59.03
Loisirs	Ste-Cécile	56.66
	11 11	53.58
Loisirs	Normanville	62.50
	11	50.00
11	H 11	50.00
Loisirs	St-Sacrement	34.44
,ti	11 11	24.06
n		150.00
Toisirs	Ste-Marguerite .	· 62.50
11	" "	50.00
n	11 11	50.00
	11 11	44.44
Taigire	St-Jean Baptiste	44.44
de la Sa	· -	44.44
ue la so	11 11 11 TITE	59.37
11	tt tr tr	50.00
11	11 . 11 . 11	
		50.00
Loisirs	Ste-Thérèse	54.70
- "		50.00
	Moniteur	(25.00)
Centre 1	Landry	66.66
11	11	54.03
Loisirs	St-Jean de Brébeuf	44.44
11	B B B	49.70
	St-Philippe	44.44
**	11 11	0.10
Ħ	10 11 17	50.00
Retrait	d'un moniteur	(25.00)
Luc Char	mpoux	120.00
Emilien	Côté	54.00
Marché '	Victoria	24.40
Le nouve	elliste	120.50
Nettoye	urs Modernes	220.00
11	11	178.75
Jean Pag	quin	60.00
	ice Aéro Club	390.00
U.Q.T.R	•	41.20
Jacques	Trudel	4.00
Réal Du	mais	160.40
Ambrois	e Leblanc	75.00
André La	aneuville	290.40
Maurice	Baril	195.50
Place L	e Centurion	58.90
Georges	Beaumier	74.22
	ouard Provencher	63.96
Réjean 1		58.60
Roland		62.60
	ul Dorion	120.80
Anatole		227.40
René Mo		404.56
	A. Ouellet	84.98
Robert		88.66

ADOPTE

437-76
Demande au Ministère des Aff.
Mun. ci
Subvention ay
achat de à
terrains pa
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales, de subventionner l'acquisition par la Ville, de terrains ayant une superficie totale d'environ 350 acres à un coût estimé à \$400,000.00 et devant servir de parc régional adjacent au parc historique national des Vieilles Forges du St-Maurice.

Les besoins d'un tel parc ont été reconnus par le Centre d'Etudes en Loisirs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (plans de développement 1972) ainsi que par les professionnels de la Ville en loisirs et en urbanisme.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

JL/md

Jules Beardoin

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le l8ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

BEAUDOIN Gilles **GONEAU** Fernand Léo THIBEAULT Antoine GAUTHIER Gaston **VALLIERES** Léopold ALARIE Fernand COLBERT Lionel JULIEN

Procèsverbal 04-10-76 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;
- Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 22 mars 1976;
- c) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du maire et des conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- d) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- f) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;

LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1976

- h) Règlement d'emprunt pour exécuter la pose de services publics pour desservir la polyclinique médicale (boul. des Récollets), taxe d'améliorations locales, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, à la séance du 20 septembre 1976;
- Amendement au règlement No. 191, zonage du secteur délimité par la rivière Milette, le Boul. des Récollets, le Boul. i) Jean XXIII et la limite séparant Trois-Rivières et Trois-Rivières Ouest, avis donné par M. le Conseille Jean-Guy Laferté à la séance du 27 septembre 1976;
- j) Amendement au règlement No. 191, établissant dans le secteur industriel No. 1, des zones connues sous les dénominations de 1-A-A, Secteur 1, 1-B, secteur 1, 1-C, Secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 octobre 1976;
- k) Règlement d'emprunt pour la pose et l'installation des services municipaux sur la rue constituée par le lot 175-41 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières. avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 octobre 1976;
- 1) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976.

Règlement au Manoir de Tonnancourt Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant les travaux au Manoir de les travaux Tonnancourt et appropriant les fonds nécessaires à même les fonds généraux de la Ville.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'octobre 1976

Signé: Fernand Goneau

Règlement amendant le no. 8 service d'incendie Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 8 concernant le Service d'incendie, afin d'y inclure une entente pour l'organisation en commun des Services d'Incendie entre la Ville de Trois-Rivières et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'octobre 1976

Signé: Fernand Colbert

amendant le no. 461 Régime de retraite Avis de

motion

Règlement

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement no. 461, concernant le régime de retraite des employés de la Ville.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'octobre 1976.

Signé: Lionel Julien.

438-76 Procèsverbal du greffier Règ1. 603

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal du Greffier de la Ville relativement à la

Adoption

consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 603, tenue à l'Hôtel de Ville, les 6 et 7 octobre 1976, soit adopté.

ADOPTE

439-76 Compte-rendu 04-10-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 4 octobre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

ADOPTE

440-76 Règlement IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

no. 13-AAZ-

Que le règlement No. 13-AAZ-261 concernant les places publiques et les rues, afin de donner des noms à certaines rues, pour donner soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

des noms à

certaines

Adoption

rues

441-76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Comptes payés au

cours du mois

de septembre Adoption

Que les comptes au montant total de \$1,509,445.49 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de septembre 1976, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

442-76 Comptes à payer, liste hebdomadaire

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

> \$ 35,443.00 Henri Paquette 4,000.00 Herman Bouchard Montreal Trane Service 810.00 C.T.C.U.M. 30,533.42 226.00 Yves Boivin Notaire Roger Caron 200.00 15.40 Roger Provencher 236.28 Jules Provencher Télécommunication 159.10 182.15 Le Nouvelliste Sécurité Lenet Ltée 67.20 71.50 Service de Gestion Industrielle R. Bombardier 116.40 Club des Eleveurs de petits 150.00 animaux Epicerie Morin 50.00 70.00 Jacqueline Pellerin 300.00 Claude Raymond 365.00 Denis Trépanier 1,374.89 Jean Abel

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1976

Réal Ayotte	121.40
Gaston Boudreault	186.30
Roger Lefebvre	39.80
Guy Larivière	110.00
Fernand Gendron	138.40
Jean-Paul Duguay	5.80
Alvin Doucet	74.00
Germain Déziel	20.60
Maurice Massicotte	167.20
Marcel Métivier	59.40
Roger Paillé	39.00
Fernand Pellerin	193.40
Yvon Poirier	21.60
Rosaire Pouliot	188.40
Jacques St-Laurent	57.54
97 ES 99 97 ES	50.10

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Armand Allard	61.32
René Monfette	146.98
Guy-Paul Simard	 182.45

EXPO 1976

Centre du Trophée	204.25
Association Avicole Inc.	500.00
C.A.P.A.C.	81.65
Douglas Thibeault	887.76
La Cie de Radiodiffusion	
de Shawinigan	500.00
La Voix	132.00
C.H.L.N. Radio	3,828.50
La Compagnie Claude Néon	1,800.00
C.J.T.R.	2,100.00
Imprimerie Gagné	96.00
Télévision St-Maurice	2,674.00
Edition Le Bien Public	75.00
Le Nouvelliste	9,447.00
Robert Buist	969.95
Perrin Piano Enr.	120.00
Mme Emile Bellemare	38.90
L.N. Cimentiers Finisseurs	3,001.67
Yvon Couture	420.00
Consultants Pluritec Ltée	1,693.35
J.U. Houle	124.31
Industries Fortier Ltée	1,094.64
Corporation des Maitres	*
Electriciens	156.80
Ass. Canadienne d'Urbanisme	30.00
Jean Paquin	60.00
Le Nouvelliste	138.20
Nettoyeurs Modernes	232.37
	178.75
Marché Victoria Inc.	19.67
Place Le Centurion	12.95
Commission Scolaire de T.R.	5 7. 85
Comité d'Habitation Adélard	60.00
Dugré	68.00
Centre Landry	23.93
Loisirs Ste-Thérèse	12.61
Loisirs Les Rivières	60.68
Denis Macdonald	189.00
Mme Rémi Loranger	168.00
Mme Louise Laperrière Jocelyne Lahaie	189.00 189.00
Mme Denise Jordan	
rme Delitse Jordan	216.00

LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1976

•	
Michel Piché	189.00
	189.00
Johanne Robert	189.00
Robert Sheitoyan	189.00
Marie-Christine Trottier	189.00
Jeannette Barette	180.00
99 87 87 83 84	180.00
Gisèle Boisvert	162.00
Lucille Cossette	210.00
Mme Louisette Dugré	189.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1976

Romain Frigon	19.40
Lionel Duval	156.40
i a a	21.00
André Daviau	175.80
Origène Bellemare	31.40
Raoul Bellavance	72.40
Michel Young	31.00
Jacques Vaugeois	34.80
Yvon Ratelle	88.20
89 SE SF SS	15.00
Jean-Paul Poisson	23.20
Jean-Pierre Paquet	68.80
Albert Morrissette	68.40
Guy Messier	7.90
11 11 11	17.00
Gilles Grenier	55.20
Maurice Galarneau	155.60
17 11 11 11 11	25.00
Alvin Doucet	193.57
99 88 81 81	65.12
Babin Construction	76,458.42.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

contrat d'engagement des architectes Bigué

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-Suppléant travaux soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, Manoir de un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et les Tonnancourt.architectes Michel Bigué et Marcel Lord, en vertu duquel, ceux-ci s'engagent Adoption à préparer les plans et devis concernant les travaux de rénovation et de curetage au Manoir de Tonnancourt.

Le tout selon les dispositions budgétaires de la Ville.

ADOPTE

444-76	PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
Achat de	
la Ville	SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
de Henri	
Gendron	Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-
Lot no.	Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de
185 P.90	Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, Notaire,
Adoption	en vertu duquel, M. Henri Gendron vend à la Ville de Trois-Rivières,

l'emplacement suivant:

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATRE-VINGT-DIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185 P. 90) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 186 (non subdivisé); vers le nord-est, par partie du lot 185-91; vers le sud-est, par partie du même lot (185-90); vers le sud-ouest, par partie du lot 185-89; mesurant quarante-trois pieds (43') dans ses lignes nord-est et sud-ouest; soixante pieds (60') dans ses lignes nord-ouest et sud-est; contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingt pieds carrés, mesure anglaise (2,580 p.c., m.a.);

le tout moyennant un prix de \$3,400.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

445-76
Achat de
Hervé
Ouellette
Lot no.
185 P. 94
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son HOnneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, Notaire, en vertu duquel, M. Hervé Ouellette vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATRE-VINGT-QUATORZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185 P. 94) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 186 (non subdivisé); vers le nord-est, par partie du lot 185-122; vers le sud-est, par partie du même lot (185-94); vers le sud-ouest, par partie du lot 185-93; mesurant quarante-trois pieds (43') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante pieds (60') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingt pieds carrés, mesure anglaise (2,580 p.c., m.a.);

le tout moyennant un prix de \$1,400.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

446-76
Achat de
Léo Champoux
Lot no.
185 P. 125
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, Notaire, en vertu duquel, M. Léo Champoux vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT VINGT-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185 P. 125) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 186 (non subdivisé); vers le nord-est, par partie du lot 185-128; vers le sud-est, par partie du même lot (185-125); vers le sud-ouest, par partie du lot 185-124; mesurant quarante-trois pieds (43') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante pieds (60') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingt pieds carrés, mesure anglaise (2,580 p.c., m.a.);

le tout moyennant un prix de \$1,100.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

447-76
Achat de
Dame Rachel
Lefebvre
Lot no.
185
p. 88 et

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, Notaire en vertu duquel, Dame Rachel Lefebvre vend à la Ville deTrois-Rivières l'emplacement suivant:

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots numéros QUATRE-VINGT-HUIT et QUATRE-VINGT-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185 P. 88 et 89) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 186 (non subdivisé) vers le nord-est, par partie du lot 185-90; vers le sud-est, par partie des mêmes lots (185-88 et 89); vers le sud-ouest, par partie du lot 185-87; mesurant cent vingt pieds (120') dans ses lignes nord-ouest et sud-est; quarante-trois pieds (43') dans ses lignes sud-ouest et nord-est; contenant en superficie cinq mille cent soixante pieds carrés, mesure anglaise (5,160 p.c., m.a.);

le tout moyennant un prix de \$2,320.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

448-76 Achat de Pierre Benoit Lot no. 185 P. 87

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, Notaire, en vertu duquel, .M. Pierre Benoit vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATRE-VINGT-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185 P. 87) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois

Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 186 (non subdivisé); vers le nord-est, par partie du lot 185-88; vers le sud-est, par partie du même lot (185-87); vers le sud-ouest, par partie du lot 185-86, mesurant quarante-trois pieds (43') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante pieds (60') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingt pieds carrés, mesure anglaise (2,580 p.c., m.a.);

le tout moyennant un prix de \$3,700.00 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente à 215 Norbert 55 Dunlavey 00 H Adoption 2

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à M. Norbert Dunlavey, agissant pour et au nom d'une compagnie à être formée sous le nom de "Bâtisses Industrielles Trois-Rivières Inc." ou tel autre nom, l'immeuble suivant:-

DESIGNATION

Un certain terrain connu et désigné comme faisant partie premièrement des lots QUATORZE et QUINZE (P. 14 et P. 15) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières et deuxièmement des lots CINQ, SIX et SEPT (P.5, P. 6 et P. 7) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, Municipalité de la Ville de Trois-Rivières, Division d'Enregistrement de Trois-Rivières et contenant une superficie totale de quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-et-onze pieds carrés (96,771 p.c.).

PREMIEREMENT CADASTRE DE LA CITE DE TROIS-RIVIERES

Partie du lot 14: De figure triangulaire, borné vers le nord-est, par le lot 15 où il mesure cent quatre-vingt-quatre pieds et vingt-quatre centièmes (184.24'), vers le sud-ouest, par le lot 6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières où il mesure cent quatre-vingt- cinq pieds et quatre-vingt-onze centièmes (185.91') et vers le nord-ouest, par une partie dudit lot 14 où il mesure vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (24.9'). SUPERFICIE: 2,294 p.c.

Partie du lot 15: De figure trapézoidale; borné vers le nord-est, par le lot 15-4-6 étant le boulevard des Récollets où il mesure cent quatre-vingt-dix pieds (190'), vers le sud-est, par une partie dudit lot 15 où il mesure cent trente-quatre pieds et vingt-deux centièmes (134.22) vers le sud-ouest, par le lot 5 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, où il mesure cinq pieds et quatre-vingt-deux centièmes (5.82') et par le lot 14 où il mesure cent quatre-vingt-quatre pieds et vingt-quatre centièmes (184.24') et vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 15 où il mesure cent trente-cinq pieds (135'). SUPERFICIE: 25,648 p.c.

DEUXIEMEMENT CADASTRE DE LA PAROISSE DE TROIS-RIVIERES

Partie du lot 5 De figure triangulaire; borné vers le nord-est, par le lot 15 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières où il mesure cinq pieds et quatre-vingt-deux centièmes (5.82'), vers le sud-est, par une partie dudit lot 5 où îl mesure soixante-dix-huit centièmes de pied (0.78') et vers le sud-ouest, par le lot 6 où il mesure cinq pieds et soixante-seize centièmes (5.76'). SUPERFICIE: 2 p.c.

Partie du lot 6 De figure irrégulière; borné vers le nord-est, par le lot 14 du cadastre de laCité de Trois-Rivières où il mesure cent quatre-vingt-cinq pieds et quatre-vingt-onze centièmes (185.91') et par le lot 5 où il mesure cinq pieds et soixante-seize centièmes (5.76') vers le sud-est, par une partie dudit lot 6 où il mesure cent cinquante-six pieds et trente-cinq centièmes (156.35'), vers le sud-ouest, par le lot 7 où il mesure cent quatre-vingt-dix pieds (190') et vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 6 où il mesure cent trente et un pieds et quarante-cinq centièmes (131.45'). SUPERFICIE: 27,421 p.c.

Partie du lot 7 De figure irrégulière, borné vers le nord-est, par le lot 6 où il mesure cent quatre-vingt-dix pieds (190') vers le sud-est, par une partie dudit lot 7 où il mesure deux cent dix-huit pieds et trente-quatre centièmes (218.34'), vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 7 où il mesure cent quatre-vingt-dix pieds (190') et vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 7 où il mesure deux cent dix-sept pieds et cinquante et un centièmes. (217.51') SUPERFICIE: 41,406 p.c.

pour le prix de \$12,230.82 dont \$1,747.26 comptant, la balance étant payable d'ici le premier septembre 1977 ou au début des travaux de construction sur ledit immeuble.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui est annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à son approbation par le Ministre de l'Industrie et du Commerce et par le Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

450-76
Acte de
correction
avec Centre
d'Outillage
et d'estampage
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

d'Outillage Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le et d'estam- Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la page Ville, un acte de correction préparé par Me Robert Carrier, Notaire, Adoption corrigeant un acte de vente entre la Ville de Trois-Rivières et le Centre d'Outillage et d'Estampage M.G. Ltée, no. 10,172 du notaire ci-haut mentionné.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de correction qui est annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à son approbation par le Ministre de l'Industrie et du Commerce et par le Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

451-76 ppro. Plan ubd. ots nos. 92-59 à 192-62

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie CHASTENAY, A.G., en date du ler octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 192-59 à 192-62 situés sur le Boulevard Parent et appartenant à M. Réal Baril.

ADOPTE

452-76
Appro. Plan Subd.
Lots nos. 230-1
et 2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1976

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 14 juin 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 230 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 230-1 et 2, situés sur le Boulevard St-Jean et appartenant à MM. Pierre Boucher et Henri-Paul Samson.

ADOPTE

453-76 Appro. Plan Sub. Lot no.

182-250

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Robert Brunelle, A.G., en date du 10 septembre 1976, montrant la redivision d'une partie du 1ot 182 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot no. 182-250, situé 4ième rue à Trois-Rivières et appartenant à Mme Clémence Mongrain et M. Jean-Claude Béland.

ADOPTE

454-76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Appro. Plan Subd., lots nos. 5-3, 6-8

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

et 7-14

Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 4 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 5, 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans la zone industrielle no. 1, comprenant les lots nos. 5-3, 6-8 et 7-14 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

455-76 Appro. Plan Subd. lots nos. 15-3-1 et 15-19

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 4 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 15 et 15-3 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés dans la zone industrielle No. 1, comprenant les lots nos. 15-3-1 et 15-19 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Signature Plan et livre de renvoi Lots nos. 5-3

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

6-8 et 7-14

Adoption

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 4 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 5, 6 et 7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans la zone industrielle No. 1, comprenant les lots nos. 5-3, 6-8 et 7-14 et appartenant à la Ville de Troiskivières.

ADOPTE

LUNDI, LE 18ième JOUR D'OCTOBRE 1976

457-76 Signature plan et livre de renvoi

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

lots nos. 15-3-1 et 15-19

Adoption

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi préparés par M. Serge HAMEL, Arpenteur-Géomètre, en date du 4 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos 15 et 15-3 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés dans la zone industrielle No. 1 comprenant les lots nos. 15-3-1 et 15-19 et appartenant

à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

458-76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Acte de cession du vieux moulin à vent, à

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

1'Université Rivières

Que Son HOnneur le Maire ou en son absence, Monsieur le du Québec Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la à Trois- Ville, un acte de cession préparé par Me Lucien Bédard, Avocat, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières cède à l'université du Québec à Trois-Rivières, la bâtisse communément appelé "Le Vieux Moulin à Vent" situé sur une partie du lot 1101-183 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

DESIGNATION

De figure rectangulaire, borné vers le nord-est, par partie du lot 1101 (boul. des Forges), vers le nord-ouest, sud-est et sud-ouest, par partie du lot 1101-183;

Mesurant soixante pieds (60', soit 18.29 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, cent pieds (100', soit 30.48 m.) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; le coin nord-est de cette parcelle est situé à 757.5 pieds sud-ouest de l'intersection sud-ouest des rues Père. Marquette et Boulevard des Forges;

Contenant en superficie totale six mille pieds carrés (6,000 p.c. soit 557.4 mètres carrés, pour la somme de \$1.00 et autres considérations.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie, et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec et du Ministre des Affaires Culturelles du Québec.

459-76 Modification résolution no. 397-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la résolution No. 397-76 autorisant son Honneur le Maire à signer un acte de vente entre la Ville et Anselme Bourassa, soit modifiée afin qu'il y soit mentionné qu'il s'agit d'un acte de rétrocession au lieu d'un acte de vente; et que la ville rétrocide au lieu de vendre.

ADOPTE

460-76 Autorisation de soumettre les plans pour approbation

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, ayant pris

LUNDI, LE 181ème JOUR D'OCTOBRE 1976

Services tection · de l'environnement Adoption

par les ... connaissance des plans et devis préparés par les Consultants Pluritec pour la modification de la pompe existante "G" et pour l'installation d'un inverseur automatique sur une génératrice à l'usine de traitement d'eau, accepte les plans et autorise le gérant-adjoint aux travaux publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

MAIRE

Hilles Beardown

LUNDI, le 25ième JOUR D'OCTOBRE 1976

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 25ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

BEAUDOIN Gilles **GONEAU** Fernand 'THIBEAULT Léo GAUTHIER Antoine **VALLIERES** Gaston Léopold ALARIE Jean-Guy LAFERTE Fernand COLBERT JULIEN Lionel

Procèsverbal 18-10-76 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 octobre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux,
 d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975;
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- Règlement d'emprunt pour exécuter la pose de services publics pour desservir la polyclinique médicale (boul. des Récollets), taxe d'améliorations locales, avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie, a la séance du 20 septembre 1976;

LUNDI, Le 25ième JOUR D'OCTOBRE 1976

- h) Amendement au règlement No. 191 Zonage du secteur délimité par la rivière Milette, le Boulevard des Récollets, le Boulevard Jean XXIII et la limite séparant Trois-Rivières et Trois-Rivières Ouest, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 septembre 1976;
- Règlement d'emprunt pour la pose et l'installation des services municipaux sur la rue constituée par le lot 175-41 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 octobre 1976;
- j) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- Amendement au règlement No. 8, re: service d'incendie,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 18 octobre 1976;
- Amendement au règlement No. 461, re: régime de retraite des employés de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 18 octobre 1976;

Amendement au règl. no. 191-30-W Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191-30-W, article 607, concernant la grandeur des lots et des lots de coin (secteur Les Jardins Laviolette).

Lu en Conseil, ce 25ième jour d'octobre 1976.

SIGNE: Lionel Julien

461-76 Règl no. 191-40 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 191-40 concernant le zonage et établissant dans le secteur industriel No. 1, des zones connues sous les dénominations de l-A-A, Secteur 1, 1-B, Secteur 1 et l-C, secteur 1, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

462-76
Règl. no.
191-53
nouvelles
zones
résidentielles
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 191-53 concernant le zonage et créant de nouvelles zones résidentielles dans le secteur "Les Plateaux Verts", soit adopté, tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 25ième JOUR D'OCTOBRE 1976

463-76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Règl. no. 604

travaux de curetage

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Manoir de

Tonnancourt. Adoption -

Que le règlement No. 604 décrétant l'exécution de travaux

de curetage et de consolidation sur le Manoir de Tonnancourt et

appropriant les fonds nécessaires à même les fonds généraux de la

Ville, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

464-76 Compte rendu 18-10-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 18 octobre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

465-76

Nomination MM.

F. Lahaye et

M. Latendresse

comité

socio-culturel Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que M. Marc Latendresse et M. François Lahaye, soient désignés comme étant les représentants de la Ville de Trois-Rivières, au sein du Comité Socio-Culturel Métropolitain dont le but est de travailler au développement du socio-culturel du Trois-Rivières Métropolitain.

ADOPTE

466-76

Achat de

propriété M. J.J.

Beaumier

Lots nos. 1992 et 2012-1

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son HOnneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, en vertu duquel, M. Jean-Jacques Beaumier vend à la Ville de Trois-Rivières, le lot no. 1992 du cadastre officiel revisé de la Cité de Trois-Rivières et le lot no. 2012-1 du cadastre officiel revisé de la Cité de Trois-Rivières, pour le montant de \$15,000.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

467-76

Contrat avec

Henri Paquette Inc., re

travaux

Manoir de

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Onseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, Tonnancourt un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Henri Paquette Inc., en vertu duquel, cette dernière s'engage à exécuter des travaux de curetage, de démolition et de nettoyage à la bâtisse

LUNDI, LE 25ième JOUR D'OCTOBRE 1976

communément appelée "MANOIR DE TONNANCOURT", située à Trois-Rivières sur la rue Des Ursulines, au coût réel des travaux plus onze pour cent (11%) pour profit et administration.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

468-76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Offre d'achat de terrains dans

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

la zone industrielle no.1

Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte Plancon Inc. l'offre de Plancon Inc., relativement à l'achat d'une partie du lot 19-8 d'une superficie d'environ 90,000 pieds, situé Place Boland, dans le Parc Industriel No. 1, pour le prix de \$11,700.00 et celui

de \$585.00 (Règl. no. 463).

Ladite offre d'achat devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et de son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

Offre d'achat de terrains dans

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

la zone indus-

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

trielle No. 1 T.R. Crane Rental Inc. Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de Trois-Rivières Crane Rental Inc., relativement à l'achat des lots P-22-15 et P-23-178 d'une superficie d'environ 63,001 pieds carrés, situés sur la rue Albert Durand, dans le Parc Industriel No. 1, pour le prix de \$6,930.11 et celui de \$346.51 (Règl. no. 463).

Ladite offre d'achat devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et de son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

470-76 Approb. Plan Subd., Lots nos. P. 13, 14 et 16

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 21 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 13, 14 et 16 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 13-11, 13-12, 13-13, 14-15, 14-16, 16-3 et 16-4 situés sur le Boulevard des Récollets et appartenant à GROUPE TRELACO.

ADOPTE

471-76 acceptation prévisions budgétaires

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Office Municipal d'Habitation Adoption Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son acceptation des prévisions budgétaires de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION de Trois-Rivières, pour l'année 1977, concernant les Abitations Jean Nicolet et les Abitations Adélard Dugré.

ADOPTE

472-76
Comptes à payer
Liste hebdonadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise, par la présente, le paiement des comptes suivants:-

International Water Supply \$	2,042.40
Inspectronic Ltée	2,901.60
André Boisvert	4,400.00
Racine, Larochelle & Ass.	12,000.00
Jacques Trudel	126.50
Jean-Nil Héon	321.00
St-Maurice Aero Club	390.00
Ass. Canadienne des Loisirs et Parcs	25.00
Institut National Canadien des Aveugles	200.00
Nettoyeurs Modernes	434.50
	360.25
U.Q.T.R.	16.80
Clément Bombardier	58.84
Laboratoires de Construction	40.00
Hebdo du Cap	82.50
Le Nouvelliste	886.35
11 11 11 11	197.55
Probec 5	425.00
Restaurant Chez Louise	87.25
Agence de Sécurité N.I.D. Inc.	113.40
Commission Scolaire de Trois-Rivières	963.26
Loisirs Ste-Marguerite	15.58
Le Reine Elisabeth	2,595.70
Mme Pauline Plouffe	50.00
Maurice Robert	150.00
Henri Boisvert	250.00
Marc Boucher	150.00
Duncan Breese	100.00
Michel Girard	130.00
Denis Guimond	50.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1976

Marc Latendresse	9.82
11 11 11 11	45.78
Clément Sy-Cyr	18.00
Roger Rompré	89.60
0 11 11	21.00
André Verville	113.80
Roland Bacon	120.80
Réjean Boucher	42.40
Roger Loisel	209.20
Roger Baril	51.83
Jean-Louis Goneau	88.80
Chs.Edouard Provencher	24.26
Robert Rousseau	128.80
Réjean Boucher	46.80
Léo Bellerose	185.00
Roger Baril	28.80
Gaston Désaulniers	137.40

LUNDI, LE 25ième JOUR D'OCTOBRE 1976

Rosaire Francoeur

51.00

202.04 René Monfette (remboursement petite caisse) 11 Jean Lamy

Place Le Centurion

27.75

GAGNANTS CONCOURS ELEVAGE -EXPO 1976

René Adam & Al.

36,320.00

ADOPTE

473-76

Approb. Plan Subd.

Lots nos.

P. 13, 14 et 16

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR; M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 4 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 13, 14 et 16 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 13-14, 14-17, 14-18, 16-5, 16-6 et 16-7 situés sur le Boulevard des Récollets et appartenant à L'Union Régionale de Trois-Rivières des Caisses Populaires Desjardins.

474-76

Règl. no. 605

Exécution de

travaux

d'aqueduc Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 605 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine sur les lots 16-4 et 14-16, 13-12 et 13-13, du cadastre de la Cité de Trois-Rivières et autorisant un emprunt au montant de \$105,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

475-76

Contrat: avec

J.C. Papillon

& Fils Ltée

toiture porcherie

réfection

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à la firme J.C. Papillon & Fils Ltée, le contrat de réfection de la toiture de la porcherie sur le terrain du Parc de l'Exposition, pour le prix de \$35,459.00 soit \$43,759.00, montant de la soumission, moins \$8,300.00 crédit alloué étant donné que l'immeuble sera libre.

ADOPTE

Tilles Beaudon

La séance est ensuite levée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le ler jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN
Fernand GONEAU
Léo THIBEAULT
Gaston VALLIERES
Léopold ALARIE
Jean-Guy LAFERTE
Fernand COLBERT
Lionel JULIEN

Procèsverbal 25-10-76 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 octobre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975;
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- f) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté; à la séance du 28 juin 1976;
- Amendement au règlement No. 191 Zonage du secteur délimité par la rivière Milette, le Boulevard des Récollets, le Boulevard Jean XXIII et la limite séparant Trois-Rivières et Trois-Rivières Ouest, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 septembre 1976,

- h) Règlement d'emprunt pour la pose et l'installation des services municipaux sur la rue constituée par le lot 175-41 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 octobre 1976;
- i) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;
- j) Amendement au règlement no. 8, re: service d'incendie,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 18 octobre 1976;
- k) Amendement au règlement No. 461, re: régime de retraite des employés de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 18 octobre 1976;
- Amendement au règlement No. 191-30-W, Article 607, concernant la grandeur des lots et des lots de coin, Secteur Les Jardins Laviolette, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 25 octobre 1976.

Amendement au Règl. 191 création de nouvelles zones résidentielles Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 pour créer de nouvelles zones résidentielles, commerciales et des parcs dans le secteur délimité par la Compagnie Internationale de Papier, par l'axe central du Boulevard des Ursulines, par l'axe central de la rue Ste-Cécile et par l'axe central de la rue des Commissaires.

Lu en Conseil, ce ler jour de novembre 1976.

SIGNE: Gaston Vallières

Règlement pour
l'adoption
de normes
d'occupation et
d'entretien
Secteur
Hertel
Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption de normes d'occupation et d'entretien des bâtiments résidentiels pour la partie du territoire municipal connue sour le nom de "SECTEUR HERTEL".

Lu en Conseil, ce ler jour de novembre 1976.

SIGNE: Gaston Vallières

Règlement Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une pour adoption prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption d'un programme programme d'amélioration de quartiers pour la partie du territoire municipal d'amélioraconnue sous le nom de SECTEUR HERTEL.

quartiers Secteur Hertel Avis de motion. Lu en Conseil, ce ler jour de novembre 1976.

SIGNE: Léo Thibeault

Règlement pour Je donne avis, par les présentes, que je présenterai adoption à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption d'un programme programme de restauration pour la partie du territoire municipal de restauconnue sous le nom de "SECTEUR HERTEL". ration

secteur Hertel

Lu en Conseil, ce ler jour de novembre 1976.

Avis de motion.

SIGNE: Lionel Julien

Règlement pour Je donne avis, par les présentes, que je présenterai décréter à une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'achat de propriétés l'achat en vue de l'élargissement du côté sud-ouest de la rue des Forges et de propriétés autorisant un emprunt pour en payer le coût. élargissement

rue des

Lu en Conseil, ce ler jour de novembre 1976.

Forges

Avis de motion.

SIGNE: Fernand Colbert

476-76 Compte rendu 25-10-76

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 25 octobre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

477-76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Acceptation

de plan préparés par Service des

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

travaux publics

no. 605

Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout, dans le re: règlement secteur BEAUDRY, tels que décrits par le règlement No. 605, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation

des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

478-76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Contrat avec Laurentide Ready Mix.

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

RE: Déneigement \$68,400.00 Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Laurentide Ready Mix & Equipement Inc., en vertu duquel, ces derniers s'engagent à effectuer les travaux de déneigement pour la période à partir du ler novembre 1976 jusqu'au 15 avril 1979 inclusivement, le tout moyennant un prix de \$68,400.00 basé sur le prix unitaire de \$1,800.00 par mille de rue.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

479-76

Achat par la Ville

de Dame Judith

Lamy-Grenier

Lot no. 185 P. 124 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Thorobb This. It conscitted bloner bullen

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Lionel MARTIN, Notaire, en vertu duquel, Dame Judith LAMY-GRENIER vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CENT VINGT-QUATRE de la subdivision officielle du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185 P. 124) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 186 non subdivisé, vers le nord-est, par partie du lot 185-125, vers le sud-est, par partie du même lot, vers le sud-ouest, par partie du lot 185-123; mesurant quarante-trois pieds (43' soit 13.11 m.) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante pieds (60' soit 18.29m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingts pieds carrés mesure anglaise (2,580 p.c., m.a.), le tout moyennant un prix de \$1,800.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

480-76

Achat par la Ville

de M. Robert

Tousignant

Lot no.

185-91 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller FErnand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Nelson WARD, Notaire, en vertu duquel, Monsieur Robert TOUSIGNANT vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant:-

DESIGNATION

Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-ONZE de la subdivision officielle du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ (185-91) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, bornée comme suit:- vers le nord-ouest, sur une longueur de soixante pieds (60'), soit 18.29 m., par une partie du lot numéro 86 non subdivisé, vers le nord-est, sur une longueur de quarante-trois pieds (43'), soit 13.11 m., par une partie du lot numéro 185-92, vers le sud-est, sur une longeur de soixante pieds (60'), soit 18.29 m., par une partie du lot numéro 185-91, restant la propriété du vendeur et vers le sud-ouest, sur une longueur de quarante-trois pieds (43'), soit 13.11 m., par une partie du lot 185-90, ledit terrain contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingts pieds carrés (2,580 p.c.); le tout pour un prix de \$2,500.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

481 - 76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Achat par la Ville

de M. Paul

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Gélinas

Lot no. 1996-15

Adoption

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Léo LEBLANC, Notaire, en vertu duquel, M. Paul GELINAS vend à la Ville de Trois-Rivières le lot no. 1996-15 du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières, moyennant une somme de \$3,950.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Achat par la Ville

de M. Roger

Leblanc

Lots nos. 1997-4

et 1997-3-1

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean PAQUIN, Notaire, en vertu duquel, M. Roger LEBLANC vend à la Ville de Trois-Rivières, les lots nos. 1997-4 et 1997-3-1 du cadastre revisé de la Cité de Trois-Rivières, moyennant une somme de \$22,200.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

483-76

Achat par la Ville

de Dame Mariette

Gravel-Kyriakakis

lot no. 2038-1

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Léo LEBLANC, Notaire, en vertu duquel, Dame Mariette Gravel-Kyriakakis vend à la Ville de Trois-Rivières le lot no. 2038-1 du cadastre revisé pour une partie de la Cité de Trois-Rivières, moyennant un prix de \$4,900.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

484-76

Achat par la Ville de M. Paul Aboud

lots nos. 1-172

1-201 ainsi

que 1-P. 137

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Léo LEBLANC, Notaire, en vertu duquel, M. Paul ABOUD, vend à la Ville de Trois-Rivières, les lots nos. 1-172 et 1-201 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Etienne des Grès ainsi que le lot no. 1-P.137 du même cadastre, le tout moyennant un prix de \$1.00 payable comptant et autres bonnes et valables considérations.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

485-76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Achat par la Ville de Dame Thérèse Lambert-Gosselin

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

lot no. 623-2 Adoption

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Léo LEBLANC, Notaire, en vertu duquel, Dame Thérèse Lambert-GOSSELIN, vend à la Ville de Trois-Rivières le lot no. 623-2 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, le tout moyennant un prix de \$22,500.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

486-76

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean- Gy Laferté

Approb. Plan Subd. Lots nos. 185-85 à

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

185-91 Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 18 octobre 1976, montrant la subdivision de lots 185-85 à 185-91 inclus, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 185-85-1 à 3, 185-86-1 à 3, 185-87-1 à 3, 185-88-1 à 3, 185-89-1 à 3, 185-90-1 à 3, 185-91-1 à 3 situés sur la 16ième rue et appartenant à:

La Ville de Trois-Rivières

M. Roger Demontigny 185-85-1 M. Léo Garceau 185-86-1 M. Pierre Benoit 185-87-1

Mme Rachel Lefebvre 185-88-1 et 185-89-1 M. Henri Gendron 185-90-1

M. Robert Tousignant

185-91-1 ADOPTE

Signature Plan et livre de renvoi lots nos.

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-185-85 à 185-91 Suppléant, soit et est autorisé à signer les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 18 octobre 1976, montrant la subdivision de lots 185-85 à 185-91 inclusivement, du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 185-85-1 à 3, 185-86-1 à 3, 185-87-1 à 3, 185-88-1 à 3, 185-89-1 à 3, 185-90-1 à 3, 185-91-1 à 3 situés sur la 16ième rue et appartenant à :

La Ville de Trois-Rivières

M. Roger Demontigny	185-85-1
M. Léo Garceau	185-86-1
M. Pierre Benoit	185 - 87-1
Mme Rachel Lefebvre	185-88-1 et 185-89-1
M. Henri Gendron	185-90-1
M. Robert Tousignant	185-91-1

ADOPTE

488-76 Approb. Plan Subd., Lot no. 180-302-1 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 18 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 180-302 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comprenant le lot no. 180-302-1 situé sur la rue de la Sapinière et appartenant à M. Yvon Belleville.

ADOPTE

Approb. Plan Subd., Lots nos. 242-1 et 242-2

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 18 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot no. 242 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 242-1 et 242-2 situés sur le Boulevard Parent et appartenant à Raymond & Frères Inc.

ADOPTE

490-76 Demande d'approbation de de 66 pieds Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières en vertu d'une résolution adoptée le 25 octobre 1976 a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 4 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 13, 14 et 16 du cadastre rues de moins de la Cité de Trois-Rivières.

> ATTENDU que la rue portant le numéro 16-5 a une largeur de moins de 66 pieds.

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE

491-76 d'approbation de rues

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières en vertu d'une résolution adoptée le 25 octobre 1976, a donné son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 21 octobre 1976,

de moins de 66 pieds Adoption montrant la subdivision d'une partie des lots nos. 13, 14 et 16 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

ATTENDU que la rue portant les numéros 13-13, 13-12 14-16 et 16-4 a une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE

492-76 Nomination de maire suppléant Adoption

IL EST PROPOSE PAR M. Le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Monsieur le Conseiller Gaston Vallières soit nommé Maire-Suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE

493-76
Comptes à
payer,
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

André Boisvert \$	4,400.00
Canadien Pacifique Ltée	10.00
n n n n n	965.00
n n n n n in	5,573.51
Antoine Asselin	17.63
Nettoyeurs Modernes	176.00
0 11 11 11	156.75
H.G. Gauthier	20.00
Ass. des Officiers en bâtime	ents 60.00
Probec 5	113.15
Trois-Rivières Hydro-	
Pneumatique	935.76
Marché Victoria	173.13
Sécurite Lenet	201.60
Loisirs Ste-Marguerite	333.33
Loisirs des Vieilles Forges	68.00
Ass. des Exposants du Canada	a 30.25
R. Bombardier	40.25
Centre Equestre de T.R.	583.23
Couvoir Coutu Ltée	58.00
Dufresne & Frères Ltée	85.00
Edition de Nicolet Inc.	900.00
H 11 11 11 11 11	150.00
Roland Lemire	7.00
Jean-Louis Levasseur	125.00
Marché St-Louis	106.79
Mme Fernande Poirier	7.80
Palais du Dragen Inc.	79.00
Restaurant Le XVe	29.95
Jacqueline Robichaud	200.00

Télécommunications	15.00 112.43
U.Q.T.R.	100.00
Réjean Pilon	50.00
Michel Coutu & Al.	65.00
Diane Tousignant & Al.	1,209.00
Jean-Louis Goneau	36.38
Armand Allard	32.78
René Monfette	265.31

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Samplanning Siles Beacedonn Beffin maire

A une assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 8ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers

Gilles Léo THIBEAULT Léopold ALARIE Gaston **VALLIERES** Fernand COLBERT Lionel JULIEN

BEAUDOIN

Jean-Guy LAFERTE

Procèsverbal 01-11-76 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du ler novembre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975,
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à c) l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions d) et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer e) le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- Amendement au règlement No. 191 Zonage du secteur délimité par la rivière Milette, le Boulevard des g) Récollets, le Boulevard Jean XXIII et la limite séparant Trois-Rivières et Trois-Rivières Ouest, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 septembre 1976.

h)	Règlement d'emprunt pour la pose et l'installation
	des services municipaux sur la rue constituée par le
	lot 175-41 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières,
	avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
	à la séance du 4 octobre 1976,

- i) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976,
- j) Amendement au règlement No. 8 re: service d'incendie avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 18 octobre 1976;
- k) Amendement au règlement No. 461, re: régime de retraite des employés de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 18 octobre 1976;

Amendement au règlement No. 191-30-W, article 607, concernant la grandeur des lots et des lots en coin, Secteur Les Jardins Laviolette, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 25 octobre 1976.

- m), Amendement au règl. 191, création de nouvelles zones résidentielles, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;
- n) Règlement pour l'adoption de normes d'occupation et d'entretien dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme d'amélioration de quartiers dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du ler novembre 1976.
- pi) Règlement pour adoption d'un programme de restauration secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien à la séance du ler novembre 1976.

Règlement autorisant Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à le Conseil une prochaine assemblée, un règlement autorisant le Conseil à réaliser à réaliser un programme de restauration pour la partie municipal connue sous un programme le nom de "SECTEUR HERTEL", et prévoyant un emprunt à ces fins. de restauration de

Lu en Conseil, ce 8ième jour de novembre 1976.

SIGNE: Fernand Colbert

Règlement pour réaliser un programme Secteur Hertel

Avis de motion.

quartiers Secteur Hertel

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement autorisant le Conseil à réaliser le programme d'amélioration de quartier pour la partie d'amélioration du territoire municipal connue sous le nom de "SECTEUR HERTEL" et prévoyant un emprunt à ces fins.

Avis de motion

Lu en Conseil, ce 8ième jour de novembre 1976.

SIGNE: Lionel Julien

Règlement décrétant la mise en oeuvre programme

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la mise en oeuvre du programme d'acquisition et d'aménagement de terrains situés au nord-ouest du secteur St-Jean-Baptiste de la Salle estimé à la somme de \$2,820,602.00 et autorisant un emprunt d'acquisition pour en payer le coût.

secteur St-Jean Baptiste de la

Lu en Conseil, ce 8ième jour de novembre 1976.

Salle

Avis de motion.

SIGNE: Léo Thibeault

Règlement décrétant la pose lation des services municipaux rue Jeanne Crevier Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux d'aqueduc et d'égout, d'éclairage par canalisation souterraine et prévoyant un emprunt pour en payer le coût, remboursable, par taxe d'améliorations locales, secteur rue Jeanne Crevier.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de novembre 1976,

SIGNE: Léo Thibeault

494-76 Compte rendu 01-11-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le ler novembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

495-76 Règlement no. 606 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 606, autorisant le Conseil à engager son crédit pour les fins de l'acquisition et de la démolition des propriétés appartenant à Mme J.A. Gosselin (663-665 rue des Forges), Mme Georges Gavaris (649, Des Forges) et M. Jos Guilbert (523-535 Des Forges) et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

496-76 Emprunt au fonds de roulement de \$115,000.00 Démolition et acquisition

de propriétés

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que pour procéder à l'acquisition et à la démolition des propriétés appartenant à Mme J.A. Gosselin situées à 663-665 rue des Forges, à Mme Georges Gavaris, situées à 649 des Forges, et M. Jos Guilbert, situées à 523-535 Des Forges, autorisées par le règlement

No. 606, il est résolu, à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement établi par le règlement No. 312-A une somme de \$115,000.00

Ladite somme de \$115,000.00 sera remboursable par tranches égales appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant dû, le ler mai 1977 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE

497-76 Contrat sous seing privé avec Les Pavages PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

de Nicolet (1973)

Adoption

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Les Pavages de Nicolet (1973) Inc., en vertu duquel, ces derniers conviennent de louer à la Ville, la machinerie suivante:- deux (2) autoniveleuses de marque "CATERPILLAR".

Le prix de location à l'unité est de \$2,500.00 par mois - \$13.89 par heure, pour un minimum de 900 heures.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

498-76
Contrat sous seing privé avec Guimond Electrique Inc. travaux d'éclairage Jardins Laviolette Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Guimond Electrique Inc., en vertu duquel, ces derniers s'engagent à exécuter des travaux d'éclairage de la section Les Jardins Laviolette, pour le prix de \$23,622.90.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

499-76 Contrat sous seing privé avec J.P. Doyon PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

avec J.P. Do
Ltée
vannes
réductrices
de pression
Adoption

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et J.P. Doyon Ltée, en vertu duquel, ces derniers s'engagent à construire deux (2) chambres en béton armé ainsi qu'à fournir et installer des pièces mécaniques constituant les vannes réductrices de pression, pour le prix \$31,208.94.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

500-76
Contrat avec
Hydro-Québec
fourniture
de l'électricité
au centre de
loisirs
parc Pie
XII

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'Hydro-Québec relativement à la fourniture de l'électricité pour les besoins du centre de loisirs situé dans le Parc Pie XII à Trois-Rivières, pour une période d'une année, à compter du 8 octobre 1976.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

501-76
Contrat avec
J.C. Papillon
travaux de
réfection
à la toiture
de la porcherie
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et J.C. Papillon & Fils Ltée, en vertu duquel, ces derniers s'engagent à effectuer des travaux de réfection à la toiture de la porcherie, au Parc de l'Exposition, pour une somme de \$35,459.00

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

502-76
Entente
avec La Société
d'Habitation
des Vieilles
Forges Inc. le
utilisation de
du lot P.198 La
re: patinoi- Vi
re de

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé, en vertu de laquelle, La Société d'Habitation des Vieilles Forges Inc., permet à la Ville de Trois-Rivières d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire durant la période de l'hiver 1976-1977 un terrain faisant partie du lot P.198 et situé sur la rue Bayard.

Le tout conformément aux clauses de ladite entente qui vient d'être lue au Conseil.

503-76
Entente avec
L'Hydro-Québec
utilisation
du lot P. 198
re: patinoire

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé en vertu de laquelle, l'Hydro-Québec permet à la Ville de Trois-Rivières d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire durant la période de l'Hiver 1976-1977, un terrain faisant partie du lot no. P. 198 et situé sur la rue Bayard.

Le tout conformément aux clauses de ladite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

504-76
Vente par la
Ville à la
Corporation
Provost
Ltée,
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, le Maire-Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à la Corporation Provost Ltée, le lot no. 15-19, 5-3, 6-8 et 7-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, ainsi que le lot 15-3-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, d'une superficie totale de 232,714 pieds carrés, pour le prix de \$28,074.60 comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions dudit acte de vente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

505-76
Approbation
de rue de
moins de
66 pieds
Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 4 octobre 1976 a donné son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 23 septembre 1976, montrant la subdivision du lot no. 194-26 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la rue portant le numéro 194-26-1 a une largeur de moins de 66 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministre des Affaires Municipales, l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus du Québec 1964.

ADOPTE

506-76 Vente pour taxes Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville, de vendre à l'enchère publique au bureau du Conseil, suivant la Loi, les immeubles mentionnés au rapport du trésorier de la Ville, en date du 8 novembre 1976 et que le trésorier soit autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

507-76
Autorisation
demandée à
la Comm.
Municipale
pour énumération
abrégée des
numéros de
cadastre
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé, par les présentes, à demander à la Commission Municipale du Québec, l'autorisation de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être mis en vente pour arrérages de taxes, le tout conformément à l'article 550 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

508-76 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise, par la présente, le paiement des comptes suivants:

La Cie Internationale des	•
Eaux Ltée	\$ 7,123.00
Régional Asphalte	8,314.86
Massicotte & Fils Ltée	6,574.59
Henri Paquette	16,782.11
Alarme Universelle Enr.	142.60
Perco Ltée	228.34
T.R. Location Enr.	994.38
Roger Caron	150.00
Garceau & Dufresne	75.00
Gilles Lamy	100.73
Nettoyeurs Modernes	225.50
, H , H , H , H	178.75
Le Nouvelliste	352.70
Télécommunication	139.90
Jacques Trudel	131.00
Jules Héon	29.00
Roland Lemire	12.00
Michel Mathieu	15.00
Roland Pelletier	30.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1976

97.80
173.60
20.00
54.00
200.20
25.20
49.00
162.40
90.20
57.00
75.60
180.20
36.60
54.00
172.80
100.40
13.00
159.60
7.50

Léo Bellerose	10.07
Armand Allard	170.80
Richard Alain Valois	103.34
Roger Baril	66.90
Jean-Paul Dorion	103.75
Guy-Paul Simard	205.71
Lucien A. Ouellet	82.99

ADOPTE

509-76 Intégration de l'annexe "G" à la Convention

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Collective | Adoption

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'annexe "G", concernant les employés au service du transport en commun, qui sera intégrée à la Convention Collective régissant les services extérieurs.

Le tout selon les termes et conditions mentionnées dans ladite annexe "G" qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

510-76 Comptes payés mois d'octobre 1976 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant total de \$957,919.47 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'octobre 1976, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

La Séance est ensuite ajournée au vendredi, 12 novembre 1976, à 4:00 heures p.m.

> Advenant 4:00 heures p.m., vendredi le 12 novembre 1976, Jules Decedion

la séance n'a pas /e/té tenue.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 22ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant: Messieurs les Conseillers:

Gaston VALLIERES
Fernand GONEAU
Léo THIBEAULT
Antoine GAUTHIER
Jean-Guy LAFERTE
Fernand COLBERT
Lionel JULIEN

Procèsverbal 8-11-76 adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 novembre 1976 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux, d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975,
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976,
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard DesForges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976,
- d) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976,
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976,
- f) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard DesForges, entre DesRécollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976,
- g) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976,
- h) Amendement au règlement No. 8, re: service d'incendie, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 18 octobre 1976,
- i) Amendement au règlement No. 461, re: régime de retraite des employés de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,

à la séance du 18 octobre 1976,

- j) Amendement au règl. 191, création de nouvelles zones résidentielles, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976,
- Règlement pour l'adoption de normes d'occupation et d'entretien dans le secteur Hertel,
 avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
 à la séance du ler novembre 1976,
- Règlement pour l'adoption d'un programme d'amélioration de quartiers dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du ler novembre 1976,
- m) Règlement pour adoption d'un programme de restauration secteur Hertel,
 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
 à la séance du ler novembre 1976,
- n) Règlement autorisant la réalisation d'un programme de restauration - secteur Hertel - emprunt, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976,
- o) Règlement autorisant la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers - Secteur Hertel - emprunt, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976,
- p) Règlement mise en oeuvre programme d'acquisition et d'aménagement de terrains Secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, emprunt de \$ 2,820,602.00, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976,
- q) Règlement pose et installation services municipaux d'aqueduc, d'égout, éclairage canalisation souterraine emprunt secteur rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976.

Règ.emprunt
programme
acquisition
aménagement terrains
(banque
terrains)
Avis de
motion.

Je donne avis par les présentes que je présenterai, à une prochaine assemblée, un règlement autorisant un emprunt pour réaliser le programme d'acquisition et d'aménagement de terrains (banque de terrains).

Lu en Conseil, ce 22ème jour de novembre 1976.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en

511-76

Compte rendu du 8 nov.76 adoption.

Commission Permanente, le 8 novembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

512-76
procès-verbaux -consultation règl.
191-40,191-53
& 605 Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les procès-verbaux du Conseil au Greffier de la Ville, relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 191-40, 191-53 et 605, tenue à l'Hôtel de Ville, les 9 et 10 novembre 1976, soient adoptés.

ADOPTE.

513-76
Règ.emprunt
No.607 travaux aqueduc, égouts
sanit.& pluv.
voirie, pavage
éclairage can.
souter.sur lot
175-41
\$47,500.00
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 607 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage, et d'éclairage à canalisation souterraine, sur le lot No. 175-41 du cadastre de la Par. de Trois-Rivières et autorisant un emprunt au montant de \$ 47,500.00 pour en payer le coût, soit adopté, tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

514-76
Règ.191-30-Z
modification
grandeur des
lots & lots
coin
Secteur Les
Jardins Laviolette.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 191-30-Z amendant le règlement No. 191-30-W, et modifiant la grandeur des lots et des lots en coin, dans les zones RA-16, secteur 5 et RA-16, secteur 6 (Les Jardins Laviolette Inc.) soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

515-76 Règl.191-54 nouvelle zone PD-17, secteur 2. Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 191-54 établissant une nouvelle zone qui sera connue sous la dénomination de PD-17, secteur 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

516-76
Contrat de
déneigement
avec J.P. &
FILS EQUIPEMENT
Utilisation 1
chargeuse HOUGH
modèle H 90
Adoption.
Hiver 1976-77

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel J.P. & FILS EQUIPEMENT s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant une (1) chargeuse HOUGH modèle H 90, avec un godet de 4½ verges, louée à la Ville au prix de \$20.00 l'heure pour la période du ler novembre 1976 au 15 avril 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

517-76
Contrat déneigement avec
Anselme BOURASSA INC.
3 Caterpillar,
Modèle 950
3 godets
hiver 1976-77
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel ANSELME BOURASSA INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant trois (3) chargeuses CATERPILLAR modèle 950 avec chasseneige et trois (3) godets de 4½ verges, loués à la Ville au prix de \$ 28.25 l'heure pour chacune des chargeuses et \$ 26.25 l'heure pour chacun des godets, pour la période du ler novembre 1976 au 15 avril 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

518-76
Contrat déneigement avec
PAGE CONSTRUCTION INC.
2 niveleuses
Caterpillar,
modèle 12 F
hiver 1976-77
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé, en vertu duquel PAGE CONSTRUCTION INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant deux (2) niveleuses CATERPILLAR, modèle 12 F, avec aile de côté, louées à la Ville au prix de \$ 31.50 l'heure chacune, pour la période du ler novembre 1976 au 15 avril 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

519-76 Contrat déneigement avec JEAN-PAUL MARIN 1 chargeuse CASE, modèle 580 C Hiver 1976-77 Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé en vertu duquel JEAN-PAUL MARIN s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant une chargeuse CASE, 3 verges, modèle 580 C, louée à la Ville au prix de \$ 17.00 l'heure, pour la période du ler novembre 1976 au 15 avril 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

Contrat déneigement avec Geo.LANGEVIN EXCAVATION 1 chargeuse CASE, modèle 580 C

520-76

Hiver 1976-77 Adoption. PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire Suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé en vertu duquel GEORGES LANGEVIN EXCAVATION s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant une chargeuse CASE, 2 verges, modèle 580 C, louée à la Ville au prix de \$ 18.00 l'heure, pour la période du ler novembre 1976 au 15 avril 1977.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

521-76
Contrat -fourniture, installation et raccordement inverseur automatique
Usine de Filtration avec Guimond
Electrique Inc.
\$ 7,585.00
Adoption.

522-76
Convention
avec Le Club
Junior "A" de
Trois-Rivières
Inc. - location du Colisée
Adoption.

523-76
Contrat avec
Babin Construction Inc.
travaux à
l'écuriepaddock Terrain
Expo. pour
\$ 290,977.00
prix global.
Adoption.

524-76
Contrat
avec Dame
Florida GagnonGavagis et Madeleine Gavaris
lot 619-4
Achat par la
Ville pour
\$ 29,000.00
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et GUIMOND ELECTRIQUE INC., en vertu duquel ces derniers s'engagent à faire l'installation, la fourniture et le raccordement complet d'un nouvel inverseur automatique à l'Usine de Filtration, le tout moyennant un prix de \$ 7,585.00.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Monsieur le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé, entre la Ville de Trois-Rivières et LE CLUB JUNIOR "A" DE TROIS-RIVIERES INC., concernant la location du Colisée ainsi que le privilège des concessions de restaurants, bars, programmes et panneaux-réclame, le tout pour le prix de \$ 8,000.00 par année ainsi qu'une somme supplémentaire de \$ 0.20 pour chaque personne payante additionnelle au-dessus de ce nombre de 60,000 personnes.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite convention qui a été soumise au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et BABIN CONSTRUCTION INC., en vertu duquel ces derniers s'engagent à construire l'écurie-paddock sur le Terrain de l'Exposition, pour le prix global de \$ 290,977.00.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat de vente en vertu duquel Dame Florida GAGNON-GAVARIS et Dame Madeleine GAVARIS vendent à la Ville de Trois-Rivières le lot No. 619-4 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, pour la somme de \$ 29,000.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et préparé par le Jean PAQUIN, notaire

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat de vente en vertu duquel M. Paul ROBERT vend à la Ville de Trois-Rivières, l'emplacement suivant: -

DESIGNATION

"Un emplacement situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie des lots originaires numéros DEUX CENT NEUF et DEUX CENT DIX (P.209 et P.210) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, sans bâtisse.

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 210-1 (rue), vers le nord et nord-est par les lots 209-14 (rue) et 209-19 (rue), vers le sud-est par le lot 209-19 (rue), vers le sud-ouest, par le lot 210-1 (rue); mesurant cent trente-cinq pieds (135' soit 41.15 m.) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, quarante pieds (40' soit 12.19 m) terminé aux extrémités nord-est et sud-ouest, par un rayon de vingt pieds (20' soit 6.10 m). Contenant en superficie six mille six cent cinquante-sept pieds carrés (6,657 p.c.), soit 618.44 mètres carrés."

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat et moyennant une somme de \$ 1.00 payable comptant, ledit contrat ayant été soumis aux membres du Conseil.

ADOPTE.

526-76 modifie vag Achat par 59-47 Ville des lots Nos. 13-14, 14-17, 14-18, 16-5, 16-6 et 16-7 de Union Rég. T,R. Caisses Populaires Desjardins. \$1.00 et autres considérations. Adoption.

525-76

\$1.00 Adoption.

Vente par Paul Robert

à Ville T.R.

des lots Nos.

P-209 et P-210 Paroisse T.R.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de vente préparé par Me Charles A. ROBERGE, notaire, en vertu duquel l'UNION REGIONALE DE TROIS-RIVIERES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS vend à la Ville de Trois-Rivières, les lots nos. 13-14, 14-17, 14-18, 16-5, 16-6 et 16-7 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, pour la somme de \$ 1.00 payable comptant et autres bonnes et valables considérations.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 12 juin 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 208-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots

527-76
Approbation
plan subdiv.
lots 208-4-1
& 2 situés
rue Tebbutt
Prop.de André
Deshaies.
Adoption.

208-4-1 et 2, situés sur la rue Tebbutt et appartenant à M. André DESHAIES.

ADOPTE.

528-76
Caractère légal
rue à enlever
aux lots nos.
202-16 & 202-17.
Autorisation à
A.-G. J.P.Duguay.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., à prendre les procédures nécessaires au Service du Cadastre, afin que le caractère légal de rue soit enlevé aux lots 202-16 et 202-17 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

529-76
Résolutions du
Congrès 1976
Union des Municipalités du
Québec
Adoption.

CONSIDERANT le contenu des résolutions 76-A-01 à 76-A-03 inclusivement, 76-U-01 à 76-U-09 inclusivement, 76-R.O.-01 à 76 R.O. 06 inclusivement, 76-E-01 à 76-E-03 inclusivement, 76-L-01 à 76-L-08 inclusivement, présentées dans le cahier des résolutions de l'Union des Municipalités du Québec (Congrès 1976);

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que les dites résolutions soient acceptées.

ADOPTE.

530-76 Comptes à payer Adoption. PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Bigué & Lord, architectes \$	14,607.00
Prud'Homme & Frères:	16,876.62
Saillant Inc.	2,146.51
Les Tuyaux Vibrés	5,052.82
Vézina, Fortier & Associés	16,342.49
	3,252.13
Raymond Gélinas & Frères	5,267.73
Robert Frenette	7,042.50
Babin Construction .	35,275.82
Guimond Electrique	6,931.35
F.X. Drolet	2,882.52
Inspectronic Ltée	1,500.00
C.T.C.U.M.	14,910.72
Pouliot, Guérard & Ass.	775.00
A.S.E.A. Ltée	4,985.00
Hydro-Québec	450.00
B.M.I. Canada Ltée	119.55
Nettoyeurs Modernes	220.00
ti i i i i i i i i i i i i i i i i i i	156.75
11 H	220.00
10 m	178.75
Place Le Centurion	27.00
St-Maurice Aéro Club	390.00
Florian Labonté	250.00
Xeros of Canada Ltd	556.84

LUNDI, le 22 ième JOUR DE NOVEMBRE 1976

Liste hebdomadaire comptes à payer Adoption.

Jean-Louis Levasseur	100.00
Marché St-Louis	62.30
Le Nouvelliste	240.20
Palais du Dragon	60.90
Panier Fleuri Enr.	20.00
Roger Provencher	47.20
Télécommunication	38.20
Roland Pelletier	20.00
P.A. Gouin Ltée	213.68
Jean Paquin, N.P.	270.00
11	450.00
Annalation See Autiture A.	
Association des Arbitres de	Hockey de la Mauricie 2,500.00
Entreprises Bureau Enr.	50.00
-	
René Jean	354.80
Association de Hand-Ball	700.00
Club de Natation Mégophias	2,970.00
Viviane Laliberté	
	270.00
Club Place Royale Inc.	800.00
Gisèle Boisvert	54.00
Lucille Cossette	63.00
Mme Louise Dugré	63.00
Mme Denise Jourdan	72.00
Mme Louise Laperrière	63.00
Mme Rémi Loranger	63.00
Denis MacDonald	63.00
	The state of the s
Michel Piché	63.00
	63.00
Robert Cheitoyan	63.00
Marie-Christine Trottier	
Marie-Christine Trottler	63.00
Jeannette Barrette	60.00
11	
	60.00
Guy Messier	200.00
Association des Arbitres de	Hockey de la Mauricie 72.50
Loisirs des Vieilles Forges	150.00
_	
Loisirs Ste-Marguerite	333.33
-	
François Lahaie	44.00
-	44.00
François Lahaie	44. 00 96.98
François Lahaie	44.00
François Lahaie	44.00 96.98 34.75
François Lahaie	44. 00 96.98
François Lahaie """ """ """	44.00 96.98 34.75 22.00
François Lahaie """ """ """	44.00 96.98 34.75 22.00
François Lahaie	44.00 96.98 34.75 22.00
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES -	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976
François Lahaie """ """ """	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25
François Lahaie """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """ André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """ André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """ André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare Alvin Doucet	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35
François Lahaie """ """ "ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """ André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare Alvin Doucet """	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35 186.38
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """ André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare Alvin Doucet """ Jean Lamy	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35
François Lahaie """ """ "ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """ André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare Alvin Doucet """	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35 186.38 81.36
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """ André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare Alvin Doucet """ Jean Lamy	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35 186.38 81.36 192.23
François Lahaie """ """ "ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """ André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare Alvin Doucet """ Jean Lamy René Monfette """	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35 186.38 81.36
François Lahaie """ """ ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare Alvin Doucet "" Jean Lamy René Monfette	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35 186.38 81.36 192.23 195.98
François Lahaie """ "ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré "" André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare Alvin Doucet "" Jean Lamy René Monfette "" ""	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35 186.38 81.36 192.23 195.98 179.85
François Lahaie """ """ "ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Roland Bacon Réal Ayotte Romain Frigon Fernand Gendron Roger Lefeb vre Roger Rompré """ André Verville Roger Baril Roger Loisel Léo Bellerose Rosaire Francoeur Robert Rousseau Gaston Désaulniers Raymond Laliberté Gaston Désaulniers Léo Bellerose Roger Baril Origène Bellemare Alvin Doucet """ Jean Lamy René Monfette """	44.00 96.98 34.75 22.00 OCTOBRE 1976 106.20 104.80 23.40 160.40 38.60 60.20 20.00 106.00 36.60 187.20 179.40 48.00 113.40 100.20 190.25 34.80 10.80 73.25 110.77 35.35 186.38 81.36 192.23 195.98

531-76
Demande à
Hydro-Québec
re: lumières
brûlées et/ou
défectueuses
(94) à remplacer.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville fasse une demande officielle à l'Hydro-Québec pour que soient remplacées toutes les lumières de rues brûlées et/ou défectueuses, dans les quinze (15) jours de la réception de la présente, à défaut de quoi, la Ville retiendra tout ou partie de ses paiements de comptes d'électricité. Il y aurait environ 94 lumières à remplacer.

ADOPTE.

Fastin Callering

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 29ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les forma-lités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN Messieurs les Conseillers Fernand **GONEAU VALLIERES** Gaston Léo THIBEAULT **GAUTHIER** Antoine Jean-Guy LAFERTE Fernand COLBERT

Procès-verbal 22-11-76 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Lionel

JULIEN

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 novembre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault à la séance du 24 novembre 1975;
- b) Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'Ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- d) Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean- Dy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- g) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2 secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

- h) Amendement au règlement No. 8, re: service d'incendie, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert à la séance du 18 octobre 1976;
- i) Amendement au règlement No. 191 création de nouvelles zones résidentielles,
 avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
 à la séance du ler novembre 1976;
- j) Règlement pour l'adoption de normes d'occupation et d'entretien dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme d'amélioration de quartiers dans le secteur Hertel,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour adoption d'un programme de restauration secteur Hertel,
 avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
 à la séance du ler novembre 1976
- m) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- n) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;
- o) Règlement décrétant la mise en oeuvre d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, avis donné par M. le Onseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- p) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976.

Amendement au règl. No. 13 nom de rues. Avis de motion. Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de novembre 1976.

SIGNE: Lionel Julien

Règlement
rescindant
règl. concernant
salles de
pool.
Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement rescindant le règlement concernant les salles de pool.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de novembre 1976.

SIGNE: Fernand Colbert

LUNDI, LE 291ème JOUR DE NOVEMBRE 1976.

532-76 Compte rendu 22-11-76 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 22 novembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

533-76
Règlement
No. 461-C
Régime des
Rentes
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 461-C (1976) modifiant le règlement No. 461 concernant le Régime des Rentes pour les employés de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

534-76 Vente à Location de Grues T.R. INC. Lots nos. 22-15 et 23-178

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son HOnneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, en vertu duquel, la Ville de Trois-Rivières vend à LOCATION DE GRUES T.R. INC., les lots 22-15 et 23-178 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de \$7,276.62.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et annexé à la présente pour en faire partie intégrante, et après avoir reçu l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

535-76
Contrat avec
L.N. Cimentiers
Finisseurs Enr.
location
d'une
chargeuse
CASE 580B.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et JEAN-GUY LABRANCHE et JACQUES NOURRY, faisant affaires sous les nom et raison sociale de L.N. CIMENTIERS FINISSEURS ENR., en vertu duquel, ces derniers conviennent de louer à la Ville une (1) chargeuse de marque "CASE 580 B".

Le prix de location est de \$479.00 par mois.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

536-76

Offre d'achat de

Desrochers L. & FILS

lot no. 15-15-3

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de DESROCHERS L. & FILS INC. relativement à l'achat par cette dernière du lot 15-15-3 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, situé dans la zone industrielle No. 1 et mesurant 50,041 pieds carrés, pour le prix de \$7,500.00 et \$375.00 pour le règlement No. 463.

Ladite offre d'achat devant faire l'objet d'un contrat à intervenir entre les parties et de son approbation par le Ministre de l'Industrie et du Commerce et par le Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

537-76 Approb. Plan Subd. Lots nos. 209-33 et 34 et 210-13 et 14 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 16 novembre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 209-33 et 34 et 210-13 et 14, situés sur le Boulevard des Forges et appartenant à Gaston Bourassa et Associés.

ADOPTE

538-76 Approb. Plan Subd. Lots nos. 172-422 à 172-457 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 4 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comprenant les lots Nos. 172-422 à 172-457 situés dans le secteur Jardins Laviolette et appartenant à Les Jardins Laviolette

ADOPTE

539-76 Approb. Plan Subd. Lot. no. 16-4 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 29 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 16 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot 16-4 situé sur le Boulevard Des Forges et appartenant à M. Jacques Ayotte.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

540-76 Approb. Plan Subd. Lots nos. 1119-A et 1119-A-5 1119-A-6 et 1119-A-8

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 24 septembre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 1119-A et des lots 1119-A-5, 1119-A-6 et 1119-A-8 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, comprenant les lots 1119-A-16 à 18 inclusivement, 1119-A-5-1 et 2, 1119-A-6-1 et 2 et 1119-A-8-1 et 2 situés Place de l'Intendant et appartenant à LES CONSTRUCTIONS JACQUES DUFRESNE INC.

ADOPTE

541-76
Approb. Plan
Subd.
Lots nos.
179 et
179-17 à
179-27
inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 23 septembre 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 179 et des lots 179-17 à 27 inclusivement du cadastre de la Paroisse deTrois-Rivières, comprenant les lots 179-45 à 50 incl., 179-17-1 et 2, 179-18-1 et 2, 179-19-1 et 2, 179-20-1 et 2, 179-21-1 et 2, 179-22-1 et 2 179-23-1 et 2, 179-24-1 et 2, 179-25-1 et 2, 179-26-1 et 2 179-27-1 et 2, situés Place de l'Intendant et appartenant à LES CONSTRUCTIONS JACQUES DUFRESNE INC.

ADOPTE

542-76 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:

L.N. Cimentiers Finisseurs	\$ 3,939.02
J.P. Doyon Ltée	4,725.95
Tuyaux Vibrés Inc.	110,985.60
Béton Vibré	748.16
Garceau & Dufresne	147.00
Maurice Baril	427.03
Ass. des Citoyens Habitation	
Adélard Dugré	27.19
Le Nouvelliste	110.83
11 11 11 11	163.80
Hebdo du Cap	1,140.00
Nettoyeurs Modernes	222.75
10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1	176.00
Conférence Régionale A.Q.T.E.	200.00
Groupe Igor	600.00
Alvin Doucet	30.40
Le Centurion	12.50
Yvon Poirier	64.90
Jacques St-Laurent	67.20
H I H II	8.80
Raoul Bellavance	14.40
Jean-Louis Goneau	87.80

Jean-P	ierre Pa	quin				72.60
Yvon R	atelle					148.80
Michel	Young					74.60
Jean A	larie				٠.	58.25
11 11	11		•			15.86
11 11	11					109.03
11 11.	13	•				15.75
·H 1	11			•		54.65
11	11, 2					58.54
11 11	17					66.55
Alloca	tion d'a	utomobile j	uillet,			
août,	septembr	e et octobr	e 1976			550.40
Guy-Pa	ul Simar	đ				229.51

ADOPTE

543-76 Remerciements à Guy Bacon Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses plus sincères remerciements à Monsieur Guy Bacon député sortant du comté de Trois-Rivières, pour le travail effectué et les réalisations que ses efforts ont apportées.

ADOPTE

544-76
Félicitations
à Denis
Vaugeois
député
de TroisRivières
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations à Monsieur Denis Vaugeois, qui a été élu député du comté de Trois-Rivières, le 15 novembre dernier et qui a de plus, été nommé adjoint parlementaire au Ministre des Affaires Intergouvernementales du Québec.

ADOPTE

Hilles Beaudoin

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

JL/md

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 6ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	COLBERT
	Gaston	VALLIERES
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Fernand	GONEAU
	Lionel	JULIEN

Procèsverbal 29-11-76 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 novembre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
 à la séance du 29 mars 1976;
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- f) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- g) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2 secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

- h) Amendement au rêglement No. 8, re: service d'incendie, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 18 octobre 1976;
- Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles,
 avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
 à la séance du ler novembre 1976;
- j) Règlement pour l'adoption de normes d'occupation et d'entretien dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme d'amélioration de quartiers dans le secteur Hertel,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme de restauration de quartiers dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du ler novembre 1976;
- m) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- n) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartiers, dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;
- o) Règlement décrétant la mise en oeuvre d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- p) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- q) Règlement rescindant le règlement concernant les salles de pool, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 novembre 1976;

Amendement au règlement
No. 186
stationnement
et parcomètres
Avis de motion.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 186 quant à ce qui a trait au stationnement et à l'installation de parcomètres sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de décembre 1976,

SIGNE: Léopold Alarie

Amendement
au règlement
No. 1
re: amendes
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement NO. 1, en ce qui a trait aux amendes imposées en vertu de certains règlements de la Ville.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de décembre 1976

SIGNE: Léo Thibeault

Amendement
au règlement
No. 16
emplacements
Marché aux
Denrées
Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 16 en ce qui a trait au taux de location des emplacements, au Marché aux Denrées.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de décembre 1976.

SIGNE: Gaston Vallières

545-76 Compte rendu 29-11-76 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 29 novembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

546-76 Règlement No. 13-AAZ-262, places publiques et rues Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 13-AAZ-262 amendant le règlement No. 13, concernant les places publiques et les rues, pour donner le nom de "Place de Repentigny" à la rue située entre la rue De Malapart et le Boulevard Rigaud, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

547-76 Réserves pour fins publiques Lot No. P.176 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières impose des réserves pour fins publiques sur le lot suivant:-

<u>Propriétaire</u>	No. lot	No. plan
Sirois Automobile Ltée	P-176	104-19
Succession Lajoie	P-176	104-19

Ce lot fait partie du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières et le plan est tiré des minutes de M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-Géomètre, et ce, en vue de l'élargissement du Boulevard des Forges (côté sud-ouest) entre le Boulevard Du Rochon et la 6ième rue.

Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à préparer les avis d'imposition de ces réserves, et à poursuivre toutes les procédures utiles et nécessaires pour que telles réserves soient et demeurent bonnes et valables.

ADOPTE

548-76
Acceptation des plans, travaux d'aqueduc et d'égouts re: règlement no. 607
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue 175-41 débouchant sur la rue Malapart à proximité du Boulevard Rigaud, tels que décrits par le règlement No. 607, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

549-76
Installation
enseignes
restreignant
à 60 minutes
stationnement
rue SteGeneviève
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Directeur de Police soit autorisé à installer des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le côté sud de la rue Ste-Geneviève, entre les rues Laviolette et St-Paul, entre 8:00 heures et 18:00 heures, du lundi au vendredi inclusivement, conformément à l'article 18 du règlement No. 186.

ADOPTE

550-76 Comptes payés mois de novembre 1976 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant total de \$5,437,399.49 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de novembre 1976, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières conserve des dossiers qui ne servent plus à l'administration courante et qui ont une valeur historique et archivistique;

CONSIDERANT qu'il n'existe aucune législation autorisant le transfert de ces archives aux Archives Nationales du Québec;

CONSIDERANT qu'en vertu d'une étude préliminaire présentée par le "Comité de Gestion Documentaire" formé à la demande du Ministre et du Sous-Ministre des Affaires Municipales, il est recommandé de léguer aux Archives Nationales du Québec les documents municipaux d'intérêt historique;

CONSIDERANT que cette étude préliminaire prévoit la garde et la protection en permanence des documents essentiels à la survie et à la continuité d'un organisme municipal;

CONSIDERANT que les Archives Nationales du Québec s'engagent à respecter la confidentialité d'un dossier ou d'une série de dossiers par une prescription temporaire révocable par la Seconde Partie;

CONSIDERANT qu'en vertu du programme de régionalisation des Archives Nationales du Québec, ces dossiers seront conservés dans la Ville où ils ont été créés;

551-76
Convention avec le Ministère des Affaires
Culturelles re: archives de la Ville

Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, une convention sous seing privé entre le Ministre des Affaires Culturelles du Québec et la Ville, en vertu de laquelle, ledit Ministère, par le biais des Archives Nationales du Québec, s'engage à prendre charge des archives de la Ville, à les cataloguer, à les conserver et à les mettre à la disposition du public;

Le tout selon les termes et conditions mentionnées à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

552-76
Approb. Plan
Subd.
Lots nos.
181-787-1 et
2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DDUGUAY, A.G., en date du ler décembre 1976, montrant la subdivision du lot 181-787 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et donnant ainsi un caractère officiel aux lots 181-787-1 et 181-787-2 lesdits lots appartenant respectivement à la Ville de Trois-Rivières et à la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières.

ADOPTE

553-76
Approb. Plan
Subd.
Lots nos.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

170, 171 et 172 Adoption appro

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, A.G., en date du 25 octobre 1976, montrant la subdivision d'une partie des lots 170, 171 et 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 170-147 à 165, 171-224 à 259 et 172-458 à 466 situés sur la rue Roméo Martel, et appartenant à Les Jardins Laviolette Inc.

ADOPTE

554-76 Signature plan et livre de renvoi lots nos. 181-787-1 et 2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision du lot no. 181-787 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, donnant un caractère officiel aux lots nos. 181-787-1 et 2.

ADOPTE

555-76
Caractère de parc à enlever au lot no. 181-787
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le caractère de "parc" soit enlevé au lot 181-787 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE

555-A-76 Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

J.P. Doyon \$	15,958.11
Arno Electrique	21,823.42
Camion à Incendie Pierreville	5,403.35
Québec Combustion	16,694.66
Consultants Pluritec	3,096.57
Herman Bouchard	2,720.00
n n o a	1,000.00
J.C. Papillon	7,290.00
Les Tuyaux Vibrés Inc.	2,475.06
Canron Ltée	837.59
ASEA Limitée	4,985.00
C.T.C.U.M.	15,302.84
Le Nouvelliste	227.10
Jacques Trudel	193.50
Nettoyeurs Modernes	220.00
ú k n a a	176.00
Denis Trépanier & Fils Inc.	750.00
B.C. Réfrigération Enr.	1,300.00
Service Sanitaire Régional de T.R.	250.40
Comm. Scolaire de T.R.	875.21
Marché Victoria	20.19
Xerox Canada Ltée	44.09
H H H H	668.16
P.V. Ayotte Ltée	24.99
Lionel Blais	61.40
Crémerie de T.R. Ltée	2,375.00
Roland Pelletier	20.00
Bernard Royer	155.00
Le Théâtre de l'Oeil	300.00
Ass. des Arbitres de Hockey	1,424.00
Ass. des Loisirs de Normanville	550.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	
de la Salle	550.00
Loisirs St-Philippe	550.00
Loisirs Ste-Cécile	350.00
Centre Landry	550.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	550.00
Loisirs Ste-Marguerite	550.00
Loisirs des Vieilles Forges	1,100.00
Loisirs St-Sacrement	550.00

50.00

Germain Déziel	28.40
Yvon Poirier	44.80
Lionel Duval	39.20
$\mathbf{n} = \mathbf{n}$	7.00
Jean-Paul Duguay	15.40
Claude Charette	19.52
Origène Bellemare	54.60
Gilles Grenier	55.00
Anatole Houle	193.20
Jean-Paul Poisson	72.00
André Daviau	176.20
Maurice Galarneau	173.00
n n n n n	20.00
Jean-Pierre Paquin	38.20
Yvon Ratelle	100.60
a a management	20.00
Michel Young	96.40
Yvon Poirier	25.00
Marc Latendresse	60.76
Germain Déziel	57.45
Jean-Paul Dorion	33.20
Jean Alarie	654.29
René Monfette	257.46
Lucien A. Ouellet	86.79
Armand Allard	33.67
Mes Godin & Lacoursière	125.00

ADOPTE

556-76 Approbation plan de correction lots nos. 327-2 et 327-5 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston VAllières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, A.G., en date du 3 décembre 1976, montrant une correction à apporter aux lots 327-2 et 327-5 du cadastre (mis à jour) de la Cité de Trois-Rivières, situés rue Champlain et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

557-76 Autorisation au Chef du Contentieux à défendre la Ville Cause No. Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-05001062-76 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District de Trois-Rivières, dans laquelle GAMMA ELECTRONIQUE LTEE est demanderesse et Ville de Trois-Rivières, défenderesse, 400-05001062-76 et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

558-76 FErmeture rue Hart entre Laviolette et St-François Xavier Construction 3 bâtiments Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières consente à la fermeture de la rue Hart entre Laviolette et St-François-Xavier, à la condition que les trois bâtiments suivants soient construits:

Centralisation - Centre de détention - Future annexe au Palais de Justice

Que les rues Laviolette, St-François-Xavier, St-Pierre et De Tonnancourt soient élargies;

A la condition qu'un parc soit aménagé le long de la rue Laviolette;

A la condition qu'il y ait l'aménagement d'un sentier de piéton le plus près possible du site actuel de la rue Hart;

Qu'il y ait échange de terrain entre la Ville et le Gouvernement provincial, re: fermeture de la rue des Prisons cession du terrain nécessaire à l'élargissement des rues;

Qu'il y ait une assistance financière pour la Ville pour le remplacement et la cancellation de conduites d'égouts sanitaires et pluviales ainsi que de conduites d'aqueduc, de même que pour le réaménagement du réseau de voirie.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les résolutions Nos. 454, 455 et 504 de l'année 1976, pour la Ville de Trois-Rivières, soient modifiées de la façon suivante:

no. 454:- les chiffres 5-3, 6-8 et 7-14 sont modifiés et changés pour se lire ainsi: 5-2, 6-7 et 7-13;

no. 455:- les chiffres 15-19 sont modifiés et changés pour se lire ainsi: 15-18;

no. 504:- les chiffres 15-19, 5-3, 6-8 et 7-14 sont modifiés et changés pour se lire ainsi: 15-18, 5-2, 6-7 et 7-13.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

Itiles Beaudoin

JL/md

559-76

nos. 454

Adoption

1976.

455 et 504

Modification

de résolutions

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 13ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire		Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers		Fernand	GONEAU
		Gaston	VALLIERES
		Léo	THIBEAULT
		Fernand	COLBERT
		Antoine	GAUTHIER
		Léopold	ALARIE
	1.5	Jean-Guy	LAFERTE
	A TORREST	Lionel	JULIEN

Procès-verbal 6-12-76 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 décembre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 24 novembre 1975;
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers,
 avis donné par M. le Conseiller FErnand Goneau,
 à la séance du 29 mars 1976;
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités,
 avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
 à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- f) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- g) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

h)	Amendement au règlement No. 8, re: service d'incendie	,
	avis donné par M. le Conseiller FErnand Colbert,	
	à la séance du 18 octobre 1976;	

- i) Amendement au règlement No. 191 Création de nouvelles zones résidentielles,
 avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières
 à la séance du ler novembre 1976;
- j) Règlement pour l'adoption de normes d'occupation et d'entretien dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme d'amélioration de quartier dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme de restauration de quartier dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du ler novembre 1976;
- m) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartier dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- n) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartier dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;
- o) Règlement décrétant la mise en oeuvre d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, secteur ST-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- p) Règlement décrétant la pose et l'installation des ærvices municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- Amendement au règlement no. 16, en ce qui a trait aux emplacements, au Marché aux Denrées, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 6 décembre 1976.

560-76
Règlement No. 1-B
re: pénalités
pour contraventions aux
règlements
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 1-B amendant le règlement NO. 1 concernant les règlements, quant à ce qui a trait aux pénalités pour contraventions aux règlements, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

561-76
Règlement No.
186-Z-36
stationnement
sur certaines
rues.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 186-Z-36 amendant le règlement No. 186 pour prohiber le stationnement sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

562-76
Règlement No.
18-U
salles de
pool
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 18-U amendant l'article 18 du règlement No. 18 concernant les salles de pool, billard quilles etc..., soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

563-76 Compte rendu 06-12-76 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 6 décembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

564-76
Procès-verbaux
consultation
des personnes
habiles à voter
règl. nos.
191-30-Z,
191-54 et 607
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les procès-verbaux du Greffier de la Ville relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements Nos. 191-30-Z, 191-54 et 607, tenue à l'Hôtel de Ville, les 8 et 9 décembre 1976, soient adoptés.

ADOPTE

565-76
Bail avec
Carrier Aviation
re: location
de deux locaux
à l'aérogare
de T.R.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un bail sous seing privé en vertu duquel, La Ville de Trois-Rivières loue à Carrier Aviation Ltée, deux locaux à l'aérogare de Trois-Rivières, pour un loyer de \$1,270.00 par année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

566-76 Comptes à payer liste hebdomadaire 13-12-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise, par la présentes, le paiement des comptes suivants:-

	Massicotte & Fils Ltée	\$	2,283.84
	J.C. Papillon		2,819.70
	u u u u		
			7,200.00
	Gaston Bourassa	•	4,431.54
•	L.N. Cimentiers Finisseurs		9,099.53
	Laboratoire Shermont Inc.	100	326.00
	Babin Construction		24,006.27
	Babin Construction		
			39,010.73
	A.M. Démolition de l'Est		600.00
	Inspectronic Ltée		6,700.50
	Compagnie d'Ass. St-Maurice		60.00
	Laboratoires de Construction		
2			1 000 00
	du Québe c		1,009.00
	Roger Caron		250.00
	Ronald Dubé		21.50
	D. St-Ours		150.00
	Nettoyeurs Modernes		220.00
	n n n n	*	176.00
		+ 25	and the second s
	Jean Paquin		218.00
	Ward & Légaré	- 1	80.00
	U.Q.T.R.		27.68
	Roger Provencher		29.50
	Le Nouvelliste		141.30
	Télécommunications		142.30
	Keuffel & Esser Canada		270.00
:	Séminaire de Trois-Rivières		21,080.00
	Comité de Zone F.A.B.Q.		1,008.00
	Club de Water-Polo Mégophias		270.00
	Alain Tremblay		400.00
	Comité de Zone F.A.B.Q.		701.00
	Ass. Sportive Ste-Cécile		631.00
	Loisirs St-Louis		293.00
	·		
	Loisirs St-Philippe		495.00
	Centre Landry		692.00
	Loisirs St-Sacrement		828.00
	Loisirs St-Jean de Brébeuf	•	630.00
	Loisirs Ste-Marguerite		899.00
	Loisirs de Normanville	1	293.00
	Loisirs St-Jean Baptiste	4.	559.00
	Loisirs de Normanville		431.00
	Loisirs Notre-Dame de la Paix	1. 2.	896.00
	Loisirs Ste-Thérèse		423.00
	Loisirs des Vieilles Forges	•	489.00
	Draveurs Inter-Cité		684.00
	Commission Scolaire de T.R.		1,244.69
	André Laneuville		20.65
	Gaston Boudreault	1,17	166.40
	u u u u		
			5.50
	Fernand Gendron		135.00
	Guy Larivière		115.20
	Roger Lefebvre		42.60
	Maurice Massicotte	-	168.20
	Marcel Métivier	•	101.40
	11 11 11		1.25
	Roger Paillé		61.40
	Fernand Pellerin		.*
			91.80
	Rosaire Pouliot		178.40
	Pierre Audet		11.60
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		a contract of the contract of

Réal Ayotte	124.80
Roland Bacon	119.20
Romain Frigon	25.60
André Verville	123.40
Chs. Edouard Provencher	31.50
Réjean Boucher	49.40
Marc Latendresse	27.83
René Monfette	117.68

ADOPTE

567-76
Vente à Location de Grues T.R. Inc., lots nos. 22-15 et 23-178
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la résolution No. 534-76 soit rescindée à toutes fins que de droit.

Que la corporation Municipale de Trois-Rivières vende à LOCATION DE GRUES T.R. INC., les lots nos. 22-15 et 23-178 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières tel qu'il apparaît aux plan et à la description technique préparés par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 17 août 1976, annexés à la présente résolution, d'une superficie de 60,000 p.c. au prix de \$6,600.00 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

568-76
Vente à M. Jacques
Nourry et Jean-Guy
Labranche.
Lot no. 22-52
Adoption à M.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller FErnand Goneau

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Corporation Municipale de Trois-Rivières vende à M. Jacques Nourry et M. Jean-Guy Labranche, faisant affaires sous le nom et la raison sociale de LN. CIMENTIERS FINISSEURS ENR., le lot no. 22-52 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, tel qu'il apparaît aux plan et à la description technique préparés par Serge HAMEL, A.G., en date du 16 août 1976, annexés à la présente résolution, d'une superficie de 27,378 p.c., au prix de \$4,106.70 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Lionel Martin, Notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

569-76
Location de 5
autobus
de la C.T.C.U.M.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières loue de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal, cinq (5) autobus, pour la période du 15 décembre 1976 au 31 mars 1977 au taux de \$28.51 par jour par autobus, plus \$0.2356 du mille parcouru.

Le tout conformément aux autres termes et conditions du contrat conclu entre notre Commission et la Ville, le 29 octobre 1975.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous documents devant donner effet à cette location et nécessitant la signature d'un représentant de la Ville.

ADOPTE

570-76
Demande au
Min. des
Affaires
Sociales
service
d'ambulance
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Ministre des Affaires Sociales d'étudier les difficultés qui se posent au service d'ambulance desservant la région de Trois-Rivières, afin que la population puisse continuer à bénéficier de ce service essentiel.

ADOPTE

571-76
Nomination
de vérificateurs
de la Ville
pour l'année
1977.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes, la firme Ferron, Nobert, Young & Associés vérificateurs de la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 104 de la Loi des Cités et Villes, pour l'année 1977.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

GREFFIER

Telles Beaudon

JL/md

LUNDI, LE 20ième jour de DECEMBRE 1976

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 20ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN Fernand GONEAU Gaston **VALLIERES** Léo -THIBEAULT COLBERT Fernand Antoine **GAUTHIER** Léopold ALARIE Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN

Procès-verbal 13-12-76 Adoption IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 décembre 1976, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motion suivants sont maintenus:-

- a) Règlement régissant les normes des services municipaux d'aqueduc et d'égout,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du 24 novembre 1975;
- Règlement concernant l'établissement de la rémunération du Maire et des Conseillers, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 29 mars 1976;
- c) Règlement pour acquérir l'ancienne voie ferrée à l'ouest du Boulevard des Forges, re: piste cycliste, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 mai 1976;
- Règlement pour la formation de nouvelles commissions et comités, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 mai 1976;
- e) Règlement d'emprunt au fonds de roulement pour défrayer le coût de divers travaux et achats, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 juin 1976;
- f) Règlement prévoyant l'élargissement du Boulevard des Forges, entre Des Récollets et Labadie, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 28 juin 1976;
- g) Amendement au règlement No. 191-52 pour agrandir la zone VA-2, secteur 24, Parc Régional des Vieilles Forges, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 octobre 1976;

- h) Amendement au règlement No. 8 re: service d'incendie avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 18 octobre 1976;
- i) Amendement au règlement No. 191, Création de nouvelles zones résidentielles,
 avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
 à la séance du ler novembre 1976;
- j) Règlement pour l'adoption de normes d'occupation et d'entretien dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme d'amélioration de quartier dans le secteur Hertel,
 avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
 à la séance du ler novembre 1976;
- Règlement pour l'adoption d'un programme de restauration de quartier dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du ler novembre 1976;
- m) Règlement pour la réalisation d'un programme de restauration de quartier dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 8 novembre 1976;
- n) Règlement pour la réalisation d'un programme d'amélioration de quartier, dans le secteur Hertel, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 8 novembre 1976;
- O) Règlement décrétant la mise en oeuvre d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, secteur ST-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- p) Règlement décrétant la pose et l'installation des services municipaux, rue Jeanne Crevier, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 8 novembre 1976;
- q) Amendement au règlement No. 16, en ce qui a trait aux emplacements, au Marché aux Denrées, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 6 décembre 1976;

Amendement au règlement concernant la grandeur des lots et des lots de coin. Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement modifiant la grandeur des lots, des lots en coin et la superficie des maisons, dans les zones RA-17-2, RA-17-4, RA-17-5 et RA-17-6.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de décembre 1976.

SIGNE: Léopold Alarie.

Amendement au Règlement No. 25 taux des taxes Avis de motion Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 25 en ce qui a trait au taux de la taxe générale et des taxes spéciales.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de décembre 1976.

SIGNE: Lionel Julien

Amendement au règlement No. 4 installation de pompes à essence au 870 Lavérendrye Avis de motion

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 4 et permettant l'installation de pompes à essence au 870 de la rue Lavérendrye.

Lu en Conseil, ce 20ième jour de décembre 1976.

SIGNE: Lionel Julien

572-76 Compte rendu 13-12-76 Adoption PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente, le 13 décembre 1976, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

573-76
Cession de
M. Léon Beaudry
à la Ville
des lots nos.
169-110 et
169-126
Paroisse de
T.R.

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire Suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel, Monsieur Léon BEAUDRY, cède à la Ville de Trois-Rivières, les lots nos. 169-110 et 169-126 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

Lesdits lots devant servir comme utilité publique.

ADOPTE

574-76.
Autorisation
du Chef du
Contentieux
de comparaître
dans la cause
No. 400-02-001
431-76
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-001431-76 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Jean BOISVERT est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

575-76
Approb.
plan Subd.
lots nos.
230-1 et 2
Boulevard
St-Jean.

Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières, donne son approbation au plan préparé par M. Serge HAMEL, A.G., en date du 14 juin 1976, montrant la subdivision d'une partie du lot 230 de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots nos. 230-1 et 230-2 situés sur le Boulevard St-Jean et appartenant respectivement à MM. Pierre Boucher et Henri-Paul Samson.

ADOPTE

576-76
Mainlevée
d'Hypothèque
avec Melmar
Holding Co.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée d'hypothèque et privilège de vendeur et autres droits quelconques qu'elle détient sur les immeubles suivants:-

DESIGNATION

- a) Une lisière de terrain vacante connue comme étant la lettre "A" sur le plan ci-après mentionné et partie du lot VINGT-SIX (P. 26) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, mesurant à son front au sud-ouest, près du Boulevard Normand, sept pieds et trente-trois centièmes (7.33') sur une longueur de quarante-neuf pieds et deux centièmes (49.02'), le présent emplacement étant de forme rectangulaire et mesurant en superficie trois cent soixante et un pieds carrés (361 p.c.) borné comme suit: au sud-ouest, par partie du lot VINGT-SIX (P. 26) étant le Boulevard Normand, du côté nord-ouest, par le lot 26-800 appartenant à Georges Lambert Inc., en profondeur au nord-est, par partie du lot VINGT-SIX (P. 26) appartenant à Melmar Holding Co., qui sera cédée ci-après à Georges Lambert Inc., du côté sud-est, par un surplus du lot VINGT-SIX appartenant à Melmar Holding Co., ET:-
- b) Une lisière de terrain vacante connue comme étant la lettre "D" sur le plan mentionné ci-après, ayant la forme générale d'un rectangle connue comme partie du lot VINGT-SIX (P. 26) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, mesurant à son front au sud-ouest, sept pieds et trente-trois centièmes (7.33') sur une longueur de dix pieds et trois dixièmes (10.3') formant en superficie soixante-quinze pieds carrés (75 p.c.), le tout à mesure anglaise, borné au sud-ouest, par partie du lot VINGT-SIX (P. 26) étant la lettre "A" sur le plan ci-après mentionné, du terrain cédé par ces présentes, par Melmar Holding à Georges Lambert Inc., au nord-est, et au sud-est par des surplus du lot VINGT-SIX propriété de Melmar Holding Co., au nord-ouest, par partie du lot VINGT-SIX (P. 26) appartenant à Georges Lambert Inc. ET:-
- c) Une lisière de terrain vacante connue comme étant l'emplacement "B" "B", étant partie du lot SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE de la subdivision du lot VINGT-SIX (26-792) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, mesurant au sud-est, trente et un pieds et trois dixièmes (31.3') à l'ouest, six pieds et trente-trois centièmes (6.33') au sud-ouest, soixante pieds et soixante-trois centièmes 60.63'), au nord-est, soixante-dix pieds (70') formant en superficie onze cent cinquante-six pieds carrés (1,156 p.c.) mesure anglaise, borné au sud-est, par partie du lot 26-P-792 appartenant à Melmar Holding Co., du côté sud-ouest, du côté ouest et du côté nord-est, par partie du lot 26-799 (P. 26 et 26-P-792) propriété de Georges Lambert Inc.

consentie par Melmar Holding Co. dans des actes enregistrés sous les numéros 251,655 et 282,686 du bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, réservant tous ses droits quant à la partie d'immeuble pour laquelle il n'est pas donné mainlevée.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document ayant pour but de donner effet à telle mainlevée en faveur de Melmar Holding Co. et particulièrement un acte d'échange de terrains préparé par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, entre Georges Lambert Inc., Melmar Holding Co. et Lambert Machine Inc.

Le tout, suivant les termes et conditions mentionnées audit acte d'échange qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante et qui a été soumis au Conseil.

ADOPTE

577-76
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente, le paiement des comptes suivants:-

Henri Paquette Inc. \$	20,083.94
Bigué et Lord	7,419.36
Pointe du Lac Démolition	2,850.00
11 11 11 11 11	385.00
Pépinière des Laurentides	635.00
Protonotaire de la Cour	2,368.59
Denis Gervais	15.00
Lionel Blais	52.65
Lucien Defoy	71.40
Arthur Thibeault	150.00
Arthur Thibeault	115.00
Jean-Guy Moquin	150.00
Claude Collins	150.00
Lajoie, Dehaies Associés Inc.	6,770.00
H H H H H H	17.00
Badeau, Gosselin Inc.	18.00
Bournival & Harnois Ass.	10.00
Clément Carignan	3.00
Caron, Gauthier, Beauchamps	14.00
Roger Drainville	6.00
René Fugère	10.00
Jean Gravel & Associés	3.00
Jean-Claude Grenier	3.00
Guy Guindon	2.00
Léonard Lampron Ass.	11.00
Gérard Lanteigne	10.00
Dave McKay Inc.	7.00
Mélançon, Baril & Ass.	3.00
Claude Milette	4.00
Jean-Paul Montreuil	7.00
R. Ravary Associés	2.00
Arthur Spénard	6.00
Bernard Tousignant & Fils	17.00
Ass. Verrier Mercure Inc.	6.00
St-Maurice Cie d'ass.	60.00
Raymond Laflamme	219.27

	and the second of the second of the
Laviolette Auto Location Inc.	113.15
Jean-Louis Levasseur	100.00
Marché St-Louis	21.50
Michel Mathieu	25.00
Jean Paquin	231.00
Equipement Sécurité Poulin	135.40
Télécommunication	31.00
Roger Tousignant & Plomberie	
Trois-Rivières	15.00
Laboratoires de Construction	40.00
Le Nouvelliste	126.55
St-Maurice Aéro Club	390.00
Xérox Canada	254.88
Agence de Voyage Club Automobile	
du Québec	1,479.00
Albert Morrissette	50.00
Association des Loisirs Les	
Rivières Inc.	1,100.00
Association des Arbitres de	
Hockey de la Mauricie	1,830.00
U.Q.T.R.	416.00
Jean Alarie	78.60
Alvin Doucet	74.60
Roger Rompré	69.00
	22.00
Jean Denoncourt	99.30
Anatole Houle	45.50
André Laneuville	104.99
Huguette Charest	48.70
Robert Corbeil	88.54
Jean-Louis Goneau	28.52
René Monfette	363.39

ADOPTE

578-76 Budget de l'année 1977 Adoption

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1977 se chiffrent à la somme de \$17,139,453.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de \$17,139,453.00;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de \$17,139,453.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1977.

ADOPTE

579-76
Adoption
deux raports
de M. André
Laneuville
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil accepte et adopte les deux rapports de l'urbaniste municipal, M. André Laneuville, datés du 30 novembre 1976 et concernant les secteurs Notre-Dame-de-la Paix et de la rénovation Centre-Ville.

ADOPTE

580-76
Nomination
de M. Guy
Tousignant
commissaire
de la
Commission de
l'Exposition
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Guy Tousignant soit nommé commissaire de la Commission de l'Exposition en remplacement de M. Eugène Lortie, démissionnaire.

ADOPTE

581-76
Félicitations
au Chanoine
Chamberland
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations au Chanoine Chamberland, nommé à l'ordre du Canada.

ADOPTE

illes Beaudoin

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

JL/md

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 23ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent soixante-seize, à trois heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire Messieurs les Conseillers Gilles BEAUDOIN Fernand - GONEAU THIBEAULT GAUTHIER Antoine Fernand COLBERT Jean-Guy LAFERTE Lionel JULIEN Léopold ALARIE Gaston **VALLIERES**

582-76 Règlement No. 25-K, taux de la taxe générale et spéciale Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 25-K amendant le règlement No. 25 en ce qui a trait aux taux de la taxe générale foncière et de la taxe spéciale, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

583-76 Promesse de vente à la Société **du** Québec Adoption

Que la Ville de Trois-Rivières, consente une promesse de vente à la Société d'Habitation du Québec (Dossier No. 265-04-4302-007) concernant les terrains situés au nord par la rue des d'Habitation Commissaires, au sud par des Ursulines, à l'est par Hertel et à l'ouest par Ste-Cécile, et décrits dans la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante le tout sans bâtisse ayant une superficie d'environ 232,557.00 pieds carrés ou une superficie de terrain moindre que celle-ci, selon les besoins de l'acquéreur.

> Pendant la durée de la promesse de vente, le bénéficiaire pourra effectuer tous les travaux d'arpentage, de bornage, de sondage et autres relevés techniques qu'il jugera utiles et ce, sans indemnité en faveur du promettant vendeur.

> Le prix de vente sera de \$241,859.00 (\$1.04) le pied carré, et devra être payé comptant lors de la signature du contrat de vente. L'immeuble devra être libre de toutes charges et les titres devront être acceptables par le notaire de l'acquéreur. A cette fin, le vendeur s'engage à remettre sans délai, copie de ses titres à l'acquéreur.

Toutes les taxes, municipales, scolaires et autres impositions foncières, échues ou à échoir, seront à la charge du vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. Aucun montant de taxes payées à l'avance ne pourra être réclamé à l'acquéreur.

Cette promesse est consentie pour une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date des présentes.

Cette période expirée, cette promesse de vente sera considérée comme nulle et non avenue.

584-76
Acte de
Correction
modifiant la
désignation
cadastrale
acte de
vente, le
ll-ll-76
entre la
Ville et
Norbert
Dunlavey
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de correction préparé par Me François St-Arnaud, Notaire, modifiant la désignation cadastrale dans un acte de vente intervenu le 11 novembre 1976 entre la Ville et M. Norbert Dunlavey, agissant pour une compagnie à être formée sous le nom de "Batisses Industrielles Trois-Rivières Inc.".

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de correction qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE.

Jules Beardoin

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE

JL/md